

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT  
2008-2012 DU DISTRIBUTEUR

DOSSIER : R-3648-2007  
PHASE 2

RÉGISSEURS : M. GILLES BOULIANNE, président  
M. MICHEL HARDY  
M. JEAN-FRANÇOIS VIAU

AUDIENCE DU 17 JUIN 2008

VOLUME 2

ODETTE GAGNON, CLAUDE MORIN et JEAN LAROSE  
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me PIERRE R. FORTIN  
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE  
procureur de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS :

Me DENIS FALARDEAU  
procureur de Association coopérative d'économie  
familiale de Québec (ACEF);

Me LOUISE TREMBLAY  
procureure de Association de l'industrie électrique  
du Québec (AIEQ);

Me PIERRE PELLETIER  
procureur de Association québécoise des  
consommateurs industriels d'électricité et Conseil  
de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-CIFQ);

Me PAULE HAMELIN  
Me PIERRE LEGAULT  
procureurs de Énergie Brookfield Marketing inc.  
(EBMI);

Me ANDRÉ TURMEL  
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET  
procureure de Groupe de recherche appliquée en  
macroécologie (GRAME);

Me STÉPHANIE LUSSIER  
procureure de Option consommateurs (OC);

Me ANNIE GARIEPY  
procureure de Regroupement national des conseils  
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me FRANKLIN S. GERTLER  
procureur de Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
procureur de Stratégies énergétiques et Association  
québécoise de lutte contre la pollution  
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD  
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me STEVE CADRIN  
procureur de Union des municipalités du Québec  
(UMQ);

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 4 -

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES . . . . .	6
 PREUVE DU DISTRIBUTEUR - THÈME 2 - Plan d'approvisionnement du réseau intégré (suite) HERVÉ LAMARRE HANI ZAYAT DANIEL MONGEON MICHEL BASTIEN ANDRÉ ROBITAILLE  INTERROGÉS PAR Me PIERRE R. FORTIN . . . . .	8
INTERROGÉS PAR LE PRÉSIDENT . . . . .	78
 PREUVE DU DISTRIBUTEUR - THÈME 3 - Plan d'approvisionnement des réseaux autonomes  STEVE FULHAM ALAIN FORCIONE MARIE-FRANCE ROUSSY MICHEL BASTIEN  INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE . . . . .	83

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 5 -

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DENIS FALARDEAU . . .	91
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET . .	116
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER .	130
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANNIE GARIEPY . . . .	180
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN . .	185
INTERROGÉS PAR Me PIERRE R. FORTIN . . . . .	217
INTERROGÉS PAR LE PRÉSIDENT . . . . .	226
INTERROGÉS PAR M. MICHEL HARDY . . . . .	227

---

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 6 -

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
C-5.17 : (HQD-14, Doc.3) Plan global en efficacité énergétique, budget 2008, page 93 (R-3644-2007) . . .	129
C-8.11 : (ROÉÉ) Extrait de la décision D-2005-178 . . . . .	184
C-8.12 : (ROÉÉ) Extrait de la réponse d'HQD à la demande de renseignements numéro 1 de la Régie dans le dossier R-3623-2007 . . . . .	185
C-9.30 : (SÉ/AQLPA) Extrait du rapport intitulé « Systèmes jumelés éolien-diesel au Nunavik - Établissement des configurations et VAN optimales pour les quatorze villages - Mise à jour 2004 » . . . . .	190
B-42 : (HQD-3, Doc.1.2 Annexe 2) Extraits (pages 7, 20 et 51) d'« Audit de la centrale Menihek et des réseaux	

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 7 -

associés » en annexe à une réponse d'HQD  
à la demande de renseignements numéro 2  
de la Régie (révision 4 du 18 octobre  
2002) . . . . . 219

---

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 8 -

L'AN DEUX MILLE HUIT, ce dix-septième (17e) jour du  
mois de juin, ONT COMPARU :

LA GREFFIÈRE :

Protocole d'ouverture. Audience du dix-sept (17)  
juin deux mille huit (2008), dossier R-3648-2007,  
Phase 2, demande d'approbation du Plan  
d'approvisionnement 2008-2017 du Distributeur.  
Poursuite de l'audience.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour Mesdames, Messieurs. Questions prélimi-  
naires à traiter? Ça va. Donc, on va passer au  
contre-interrogatoire de la Régie. Maître Fortin.

---

HERVÉ LAMARRE,

HANI ZAYAT,

DANIEL MONGEON,

MICHEL BASTIEN,

ANDRÉ ROBITAILLE,

LESQUELS témoignent sous la même affirmation  
solennelle que celle prêtée antérieurement.

INTERROGÉS PAR Me PIERRE R. FORTIN :

Alors, merci, Monsieur le Président. Bonjour,  
Messieurs.

Q. [1] Je vous réfère en premier lieu à la pièce  
HQD-1, Document 1 page 27, mais vous n'avez pas

besoin de la lire. C'est là où vous indiquez, et vous en avez fait état hier, que le réseau de transport et le critère de fiabilité du réseau de transport est en fonction d'être en mesure d'acheminer l'électricité nécessaire pour répondre au scénario moyen de la demande plus quatre mille mégawatts (4000 MW). Il y a un intervenant dans la présente audience qui questionne ce critère.

Et pour être mieux en mesure de situer le contexte, j'aimerais vous demander : En situation de pointe extrême, c'est-à-dire trente-cinq mille sept cent cinq mégawatts (35 705 MW) plus quatre mille mégawatts (4000 MW), dont trente-neuf mille sept cent cinq mégawatts (39 705 MW), quels seraient les moyens qui seraient utilisés par le Transporteur et le Distributeur pour répondre à cette pointe-là? Est-ce que vous pouvez élaborer quelque peu? Je veux juste voir comme contexte, là.

M. HANI ZAYAT :

R. Oui. En fait, en période de pointe, peut-être juste au début pour revenir. La réserve qui est incluse au bilan de puissance tient compte de l'aléa de la demande et de l'aléa climatique. Donc, elle tient compte de la dispersion de la demande et des probabilités d'occurrence de chacune des pointes.

Ce n'est pas nécessairement une pointe extrême à son maximum.

Q. [2] Je comprends. Mais dans l'éventualité où ça arriverait, on aimerait savoir ce que vous êtes en mesure de faire.

R. Oui. À ce moment-là, c'est tous les moyens qui sont identifiés au bilan qui vont servir à répondre à cette demande-là. Donc, au-delà des moyens, des ressources qui sont là de façon, en situation de base, il y a les trois, il y a l'électricité interruptible qui peut répondre à la demande; il y a l'abaissement de tension qui est là pour répondre à la demande aussi; il y a les achats de puissance qui ont été faits sur les marchés de court terme. Donc, on parle ce qu'on appelle le partage de réserve ou la contribution du marché de court terme.

Donc, c'est des quantités qui auraient été contractées au début de l'hiver qui sont présentes et donc qui sont appelables, qui sont appelables au besoin. Et, ultimement, évidemment, il y a la réserve associée à l'électricité patrimoniale, donc le trois mille cent (3100) de réserve qui est associé à l'électricité patrimoniale et qui est géré par l'entente cadre avec le Producteur.

- Q. [3] D'accord. Est-ce qu'on peut aussi parler d'un appel au public pour la réduction de sa consommation comme étant un des moyens que vous utiliseriez?
- R. L'appel au public, bien qu'il soit un moyen, n'a jamais été, n'est pas inclus à nos bilans de puissance, non, n'est pas considéré comme un moyen qu'on utiliserait de façon régulière. C'est sûr que si ça devait être une pointe exceptionnelle et qu'il y avait un besoin important, ultimement, on pourrait faire appel à un moyen de ce genre. Mais il n'est pas inclus dans la planification.
- Q. [4] Et est-ce que vous incluez aussi la réduction des réserves qui peut être faite par le Transporteur, un appel à la réduction des réserves? Toujours dans une situation de pointe extrême.
- R. Vous faites référence aux réserves d'exploitation?
- Q. [5] Oui.
- R. C'est sûr, là, c'est plus des moyens qui sont utilisés en temps réel par le gestionnaire du réseau. Et à ce moment-là, c'est TransÉnergie qui prend toutes les mesures et tous les moyens qui sont à sa disposition pour pouvoir répondre à la demande.
- Q. [6] Sur ce dernier sujet justement de la réduction

des réserves, est-ce qu'on peut convenir que lorsque le Transporteur effectue ce genre de démarche, ça ne bénéficie pas seulement à la charge locale, mais évidemment à l'ensemble des clients du réseau de transport? Il ne fait pas une réduction de réserves uniquement pour répondre à la pointe de charge locale. Ça bénéficie à tout le monde. Est-ce que vous conviendriez de cela?

M. DANIEL MONGEON :

- R. Lorsque le Transporteur a à réduire ses réserves, au préalable, il a pris comme action d'interrompre toutes les transactions de court terme, de ventes de court terme. Et essentiellement, ce qui va être sauvegardé, c'est évidemment la... On fait tout ça pour pouvoir alimenter la charge interne et certains contrats de long terme qui sont considérés comme des contrats de puissance et d'énergie garantie qui avaient été signés il y a longtemps.

Donc, c'est essentiellement la charge locale. Et tous les gens qui ont des contrats au niveau du Transporteur, là, donc la charge locale, et ceux qui vont avoir eu aussi, on va essayer de sauvegarder au prorata aussi les transactions qui sont programmées en fonction des contrats fermes, de transits fermes. Essentiellement, ce sont les

contrats qu'on a depuis plusieurs années qui ont été signés il y a plusieurs années entre Hydro-Québec et des clients américains et canadiens.

Q. [7] Merci. Maintenant, sur l'ensemble des moyens dont on vient de discuter, Monsieur Zayat, est-ce qu'il y en a à votre avis qui requièrent des investissements additionnels ou si on peut conclure que, dans l'ensemble, ce sont tous des moyens de gestion comme tels? Il n'y a pas d'investissement à faire pour pouvoir utiliser l'un ou l'autre de ces moyens à première vue.

M. HANI ZAYAT :

R. Les moyens qui sont identifiés au bilan sont effectivement des moyens dont on dispose et qui sont disponibles sans investissement. Évidemment, les abaissements de tension, ce qui est inclus comme contribution de l'abaissement de tension est déjà ce qui est présentement. Pour ce qui est de l'interruptible, évidemment, il y a une composante fixe qui est associée à l'électricité interruptible. Donc, ce n'est pas un investissement. C'est plus un coût annuel.

9 h 10

Q. [8] Parfait. Merci. Maintenant, à la pièce HQD-1, Document 1, page 43, et vous en avez fait état à

quelques reprises hier, le Distributeur envisage de faire appel, pour ses besoins de puissance, dans sa stratégie d'approvisionnement pour les besoins en puissance, faire appel à un appel d'offres de long terme pour de nouveaux approvisionnements. Et à la page 43, vous indiquez que cet appel d'offres vous paraît inévitable. Et vous avez eu une certaine discussion à ce sujet avec des procureurs qui m'ont précédé.

Maintenant, si l'on compare deux bilans de puissance qui sont au dossier présentement, je vais vous référer, d'abord dans un premier temps, à la pièce HQD-1, Document 1, page 38, au tableau 5.2. Alors, à la ligne... à la troisième ligne de la fin intitulée « Puissance additionnelle requise », pour l'année deux mille onze (2011), deux mille douze (2012), on indique mille deux cent trente mégawatts (1 230 MW) comme puissance additionnelle requise.

Maintenant, je veux comparer cette donnée avec celle que vous avez déposée par la pièce HQD-4, Document 7 en date du dix-huit (18) avril dernier. En fait, avant d'arriver à ces deux chiffres-là, je vais avoir une question préalable sur les deux mêmes tableaux, si vous permettez.

Alors, si l'on compare, à la même ligne, la

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 15 -

PANEL HQD - THÈME 2  
Interrogatoire  
Me Pierre R. Fortin

puissance additionnelle requise... Est-ce que vous avez la deuxième pièce, Monsieur Zayat?

M. MICHEL BASTIEN :

R. Oui.

Q. [9] Merci, monsieur Bastien. Alors, si l'on compare... Ce que je veux faire avec vous, c'est de comparer les deux lignes « Puissance additionnelle requise » pour les deux tableaux. Donc, il y a une évolution qu'on constate avec les modifications qui ont été apportées. On constate que jusqu'en deux mille onze (2011), deux mille douze (2012), les besoins en puissance ont diminué. Par contre, ils augmentent à compter de deux mille douze (2012), deux mille treize (2013).

Et c'est relié, et vous me corrigez si je fais erreur, à l'investissement... c'est-à-dire à l'investissement de cinq cents mégawatts (500 MW), le projet c'est-à-dire de cinq cents mégawatts (500 MW) qui pourrait être annoncé éventuellement. C'est exact?

M. HANI ZAYAT :

R. Pour ce qui est de la partie augmentation à long terme, effectivement ce serait dû aux nouveaux besoins liés aux cinq cents mégawatts (500 MW) d'Alcoa. Pour la partie de court terme, c'est

plutôt l'effet inverse là où on assiste à une diminution de la charge de certains clients industriels.

Q. [10] D'accord.

R. Ça tient compte de cette révision-là.

Q. [11] Maintenant, pour la prévision, effectivement, sur l'approche de long terme, je voulais... je voudrais avoir votre point de vue quant à la question de l'échéancier qui pourrait varier pour l'implantation de ce projet de cinq cents mégawatts (500 MW).

Est-ce que cela pourrait avoir une influence appréciable sur votre stratégie d'approvisionnements de long terme? Parce que présentement c'est en fonction de deux mille douze (2012), deux mille treize (2013), mais tant que le projet n'est pas annoncé officiellement, évidemment on n'en connaît pas l'échéancier précis.

M. MICHEL BASTIEN :

R. En fait, je peux peut-être débiter une réponse et monsieur Zayat pourra compléter. Mais, c'est évident qu'au niveau de la prévision, qu'il y a des ajustements qui sont apportés de façon très régulière. Et un élément important de la décision que l'on prendra dans les prochains mois pour

l'appel d'offres en puissance, évidemment c'est la nouvelle prévision qui est en voie d'élaboration et qui devrait être disponible, pour le court terme en tout cas, certainement pour le dossier tarifaire, et pour le long terme, certainement pour l'état d'avancement et surtout pour la décision que l'on a à prendre concernant les modalités, les quantités, les dates pour déterminer le besoin que l'on a du côté de l'appel d'offres en puissance.

Et c'est sûr que l'ensemble de la prévision reflète un ensemble d'éléments dont cet élément spécifique-là. Et c'est sûr que comme c'est un bloc, c'est une quantité importante qu'on peut très bien envisager des scénarios puis d'avoir la robustesse des quantités prévues à l'appel d'offres en fonction de différents scénarios comme ceux-là.

Mais, les décisions que l'on a à prendre, un, ce n'est pas aujourd'hui. Deux, c'est une décision qui est évolutive, c'est-à-dire qu'il y aura un appel d'offres avec des quantités. Et même là, même qu'une fois que l'appel d'offres est lancé, je pense qu'il y a toujours moyen au niveau de, plus on se rapproche de la date là, de s'ajuster également à la baisse, en tout cas, certainement. À la hausse, ça, c'est plus compliqué

peut-être, mais à la baisse, on peut très bien s'ajuster en fonction des besoins qui s'exprimeront au fur et à mesure qu'on avancera. Mais, on n'a pas à prendre ces décisions-là aujourd'hui.

Q. [12] Vous voulez compléter, monsieur Zayat?

M. HANI ZAYAT :

R. Peut-être juste pour renforcer ce que... le message de monsieur Bastien. Peut-être juste rajouter qu'un éventuel... dans un éventuel appel d'offres, c'est sûr que l'incertitude qui est liée à la demande sera tenu compte comme étant un élément de risques. Et ce n'est pas nécessairement l'ensemble des quantités que l'on verrait qui seraient... qui seraient comblées par un appel d'offres. On n'ira pas nécessairement avec un bloc unique tout de suite, mais que ça pourrait être modulé en fonction de l'évolution de la demande.

Q. [13] Et justement, en fonction de cette évolution de la demande, est-ce qu'on peut penser que si l'échéancier de l'implantation de... l'implantation industrielle en question était retardée de quelques années, c'est une hypothèse, est-ce que votre stratégie serait davantage axée sur l'appel aux marchés de court terme?

R. Je crois que ce qu'on montre dans les bilans, en

fait, c'est que même si on devait enlever cinq cents mégawatts... les cinq cents mégawatts (500 MW) associés à la nouvelle charge industrielle, il n'en demeure pas qu'il... il demeure des besoins importants en puissance. Peut-être que l'horizon serait... même à l'horizon... à l'horizon presque immédiat. C'est juste que la croissance des besoins plus tard, elle viendrait encore plus tardivement que ce qu'on voit là dans un scénario comme vous le décrivez.

Et par ailleurs, la contribution des marchés de court terme, on inclut déjà cinq cents mégawatts (500 MW) de contribution pour les marchés de court terme, et ça, sur tout l'horizon du plan. Donc, dans la... et on a l'intention de maintenir cette contribution-là de pouvoir compter sur les marchés de court terme pour une puissance de l'ordre de cinq cents mégawatts (500 MW).

Q. [14] Parfait. Maintenant, est-ce que vous pouvez... est-ce qu'on peut comprendre de votre présentation, je peux vous fournir un certain nombre de références, mais... que vous prévoyez être en mesure de répondre à vos besoins de puissance avec les marchés à court terme jusqu'en deux mille onze (2011), deux mille douze (2012) présentement?

- R. Effectivement, on va recourir aux marchés de court terme jusqu'à cet horizon-là. Notamment à cause du fait que même s'il y avait un appel d'offres de puissance de long terme, on pense que le nouveau moyen ou la nouvelle ressource ne serait probablement pas en place ou ne pourrait contribuer avant cet horizon-là.
- Q. [15] Et je vous posais cette question-là évidemment en fonction notamment de la référence à laquelle j'avais fait dans les tableaux tout à l'heure, la comparaison des deux tableaux HQD-1, Document 1, Page 38 et HQD-4, Document 7, effectivement, où la puissance additionnelle requise, par exemple, en deux mille onze (2011), deux mille douze (2012) a été révisée de mille deux cent trente mégawatts (1 230 MW) à mille quarante mégawatts (1 040 MW). Alors, c'était le contexte dans lequel je voulais vous demander donc à fortiori si votre demande a été révisée à la baisse ou aux besoins c'est-à-dire, la puissance additionnelle requise était révisée à la baisse, vous n'entrevoyez aucun problème à court terme d'ici deux mille onze (2011), deux mille douze (2012)?
- R. En fait, même malgré le fait qu'on tient compte d'une contribution des marchés de court terme de

cing cents mégawatts (500 MW), c'est une contribution qui est là en termes de planification, on donne notre expérience de l'hiver deux mille cinq (2005), deux mille six (2006) où la contribution des marchés de court terme a été plus importante que le cinq cents mégawatts (500 MW). En fait, on a été cherché beaucoup plus que ça.

C'est sûr qu'on ne pourrait compter sur des... sur des quantités beaucoup plus importantes de façon permanente à tous les ans en termes de planification. Mais, de façon ponctuelle à certaines années, on pourrait compter sur... on pense que, d'ici deux mille onze (2011), on pourrait combler les besoins de puissance sur les marchés de court terme.

Q. [16] Parfait.

R. Il y a aussi la question de... le bilan que vous présentez ne tient pas compte notamment de l'augmentation de la contribution possible de l'électricité interruptible...

Q. [17] Vous parlez de la...

R. ... qui a été identifiée comme un potentiel, mais qui n'est pas incluse au bilan, autrement dit.

9 h 20

Q. [18] Parfait. Maintenant, si on revient sur la

question de l'appel d'offres à long terme qui vous paraît inévitable, est-ce que vous avez envisagé des appels d'offres pour des termes plus court, du moyen terme, compte tenu notamment des délais pour les appels d'offres et la mise en place, en fait, de tout ce qui s'en suit, est-ce que ça a été envisagé ou si c'est court terme versus long terme?

R. Je ne suis pas sûr de comprendre la portée de votre question. Si c'est pour des..., en fait, quand on dit des appels d'offres de long terme donc c'est pour des appels d'offres qui peuvent contribuer année après année au bilan de puissance. Typiquement, les appels d'offres en énergie qu'on a faits jusqu'à maintenant ont une durée d'une vingtaine d'années.

Q. [19] C'est ça.

R. On pense à quelque chose qui pourrait être comparable pour le marché de puissance mais effectivement, ça pourrait être, oui, on envisage possiblement aussi des appels d'offres pour une durée plus courte que vingt (20) ans. Donc, c'est quelque chose que l'on est en train de regarder et de préciser pour voir s'il y a opportunité de faire un appel d'offres pour une période plus courte que vingt (20) ans.

- Q. [20] A titre d'exemple, si le projet d'implantation industrielle dont on parlait tout à l'heure était retardé, est-ce que vous pourriez envisager ou est-ce que c'est exclu, selon le cas, de faire appel, par exemple, à des blocs de puissance de deux, trois ou quatre ans jusqu'à ce que cette implantation-là ait été confirmée.
- R. Je ne dirais pas que c'est exclu, par contre, je dirais, encore une fois, au-delà du besoin de puissance associé à la nouvelle... aux nouveaux besoins d'Alcoa, il n'en demeure pas moins que nos besoins de puissance existent au-delà même de cette nouvelle implantation-là et donc, nos bilans actuels montrent un besoin de puissance qui est significatif et récurrent, pour reprendre l'expression que l'on a utilisée dans le plan, en puissance même au-delà des... même sans compter le nouveau besoin d'Alcoa. Le nouveau besoin, il vient juste rajouter une tranche supplémentaire par-dessus ces besoins-là.
- Q. [21] O.K. Toujours sur la question de l'hypothèse de faire appel à des blocs de puissance pour une durée plus courte, quelques années, est-ce que, selon votre expérience, ce genre d'appels d'offres-là pourrait attirer plus de fournisseurs, est-ce

qu'il y aurait plus de fournisseurs qui pourraient être intéressés comparativement, par exemple, à des appels d'offres sur de longues périodes, pour des périodes de vingt (20), vingt-cinq (25) ans? Est-ce que ça pourrait être plus intéressant au niveau de l'offre?

R. Je dirais que l'expérience en puissance, on n'a jamais eu d'appel d'offres de puissance donc l'expérience n'a pas été tentée. Ce que je pourrais vous répondre aussi, c'est qu'un appel d'offres pour une puissance qui serait fournie pour une période plus courte de vingt (20) ans supposerait que le fournisseur ou le soumissionnaire a d'autres alternatives pour la vente de sa capacité donc il serait capable de... soit qu'il a une centrale existante dont la durée de vie résiduelle est de quatre, cinq ans ou qu'il a sous contrat ou des possibilités de revendre son installation ou son équipement à quelqu'un d'autre pour la période supplémentaire.

Ce que j'essaie de dire, c'est qu'il serait... on voit mal comment quelqu'un pourrait financer un équipement pour une période... qui a une durée de vie utile de vingt (20) ans mais avec un contrat seulement de cinq ans à moins d'avoir

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 25 -

PANEL HQD - THÈME 2  
Interrogatoire  
Me Pierre R. Fortin

d'autres alternatives.

Q. [22] D'accord. Merci.

M. MICHEL BASTIEN :

R. En complément, Maître Fortin, c'est parce que...

pour renchérir à mon tour sur ce que monsieur Zayat  
vous dit.

Q. [23] Allez-y, vous êtes bienvenu.

R. Ah! Je me sens toujours le bienvenu alors...

Q. [24] Vous êtes le témoin omnibus comme vous avez  
dit hier.

R. Je suis très confortable pour prendre le micro,  
faites-vous en pas pour moi.

Ce qui est assez inusité, de fait, enfin,  
je dirais qu'il y a deux nouveautés dans ce que  
l'on va vivre dans les prochains mois et prochaines  
années, avec un appel d'offres en puissance, c'est  
non seulement, c'est la première que l'on fait un  
appel d'offres en puissance et donc on doit  
aiguiser notre crayon peut-être un peu plus pointu,  
on est dans un terrain un peu plus mouvant, un peu  
moins certain, mettons, en termes du type de  
résultat que l'on peut espérer avoir du marché et  
on peut, bon, discuter de différentes hypothèses,  
avoir nos propres opinions là-dessus mais l'analyse  
est plus complexe parce que c'est relativement

nouveau.

Mais en plus, il y a une particularité dans la Loi maintenant depuis la fin deux mille six (2006) à l'effet que quand je fais un appel d'offres ouvert à toutes les sources, je dois également ouvrir à des moyens de gestion de consommation ou à des mesures d'économie d'énergie ou des éléments comme ça et le type de fournisseurs que ça implique, on peut théoriser là, mais on pourrait penser que ce n'est pas nécessairement les mêmes préoccupations que pour quelqu'un qui construit un équipement et qui, lui, voudrait s'assurer d'avoir un contrat blindé, vingt (20) ans, pour pouvoir financer son projet.

Alors peut-être que du côté du marché, on peut peut-être avoir un intérêt pour des produits qui couvrent moins d'années sans trop savoir qu'est-ce que ça peut donner parce qu'un appel d'offres avec les délais que l'on a entre le moment où on lance l'appel d'offres et le moment où l'on a besoin des quantités, ça crée beaucoup d'incertitudes, j'imagine, pour des gens qui ont des moyens à offrir du côté du marché, du côté de la consommation, du côté de la gestion de la consommation.

Alors ça, c'est un autre élément de nouveauté qui vient colorer le débat, qui vient alimenter l'analyse que l'on fait et que l'on va devoir reprendre ensemble lorsque l'on va parler d'une grille d'évaluation notamment mais je pense qu'il y en a une partie, on peut bien vouloir anticiper sur des choses mais le marché, généralement, par expérience, je suis économiste de formation, vous le savez, le marché est toujours très riche, on ne le voit pas venir puis ça arrive puis des choses très intéressantes qui peuvent se développer et qui peuvent être proposées.

Alors, à ce stade-ci, donc je pense que l'on exclut rien mais c'est encore un petit peu prématuré avant de vous donner notre plan de match clair sur quelles sont les modalités que l'on retient pour le prochain appel d'offres.

Q. [25] Parfait. Merci. Je passe à un autre sujet maintenant. Je vous réfère à la pièce B-14, HQD-3, Document 1, c'était votre réponse à la demande de renseignements de la Régie et plus particulièrement à la réponse 21.2. Alors, la Régie vous interrogeait en fonction de l'entente cadre avec Hydro-Québec Production et elle vous demandait de décrire les principales caractéristiques de la future

entente cadre envisagée par le Distributeur.

Maintenant, dans votre réponse, vous indiquez que les prochaines négociations permettront au Distributeur d'explorer de nouvelles avenues. Est-ce qu'il vous serait possible d'indiquer à la Régie quelles sont ces avenues que vous comptez explorer?

M. DANIEL MONGEON :

R. On a déjà deux ententes signées donc...

Q. [26] Pardon?

R. On a déjà deux ententes signées, c'est-à-dire une première et une deuxième. Au-delà des modalités, que je dirais, opérationnelles qui sont quand même assez bien établies, essentiellement, on va regarder tout ce qui est la vente de puissance qui a été au coeur de plusieurs de nos discussions.

Le Distributeur a fait mention que l'entente cadre a été conclue avec des hypothèses sous-jacentes sur la vente de puissance, évidemment, ça va faire partie des discussions de façon à aller... de refléter ces ententes-là.

Ensuite, c'est essentiellement le point qui va être abordé parce que si vous regardez les différents suivis qui ont été faits auprès de la Régie, les dépassements en fonction de l'entente

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 29 -

PANEL HQD - THÈME 2  
Interrogatoire  
Me Pierre R. Fortin

cadre, exemple, dans les trois cents (300) heures sont minimales donc on conclut que la gestion que l'on en fait est très appropriée.

Pour ce qui est du signal de prix, on trouve que le signal de prix est aussi approprié, c'est-à-dire basé sur nos coûts d'approvisionnement qui est un signal de marché qui est tout à fait convenable et les modalités font en sorte que l'on est capable de gérer, je pense, adéquatement cette...

Donc, je résume, ça serait principalement la dimension de puissance qui va être abordée dans les discussions de façon à pouvoir concrétiser sur papier la position qui a déjà été annoncée par le Distributeur.

(9 h 30)

Q. [27] Parfait. Maintenant, toujours à la même pièce mais concernant la réponse précédente, la réponse 21.1, et c'était en relation avec les dépassements observés dans... au cours des années précédentes en période de faible demande. Et vous avez indiqué dans votre réponse que vous aviez expliqué, dans le cadre du dossier 3622, que pour des raisons, je m'excuse, pour des contraintes reliées à l'exploitation du réseau de transport, il est

impossible au Distributeur, en creux de charge, d'importer des marchés limitrophes d'importantes quantités d'énergie pour éviter de tels dépassements.

Ma question est la suivante : est-ce que vous envisagez actuellement des contraintes d'exploitation du réseau de transport, lors des périodes de creux de charge, pour l'été qui vient?

M. DANIEL MONGEON :

R. La réponse est à, en fait, c'est à l'étude. Il y a toujours une différence entre la conception du réseau puis ce que les gens nous disent en planification et là, actuellement, au moment où je vous parle, on a fait une demande d'étude bien spécifique pour, exemple, le vingt-quatre (24) juin, quelles sont les capacités d'importation.

On va avoir une réponse et en fonction de ça, donc on demande aux exploitants du réseau, qui sont la Direction contrôle et mouvement d'énergie, qu'est-ce qu'on peut faire précisément pour le vingt-quatre (24) juin, qui est le prochain creux de charge. Et à partir de ça, on va établir notre stratégie d'intervention sur les marchés et on va pouvoir faire des achats en conséquence.

Il y a aussi toujours, si vous vous

souvenez de nos discussions pour ce qui était de la gestion des petits bâtonnets, qui causent une problématique au niveau des dépassements, il y a toujours aussi l'incertitude liée à quand ces petits bâtonnets sont utilisés; ça fait que, évidemment, on intègre aussi la prévision de charge pour le vingt-quatre (24) juin.

Et, à partir de ça, on établit une stratégie de façon à intervenir sur les marchés. Et on tient compte des contraintes opérationnelles qui vont nous être précisées par TransÉnergie; la demande a été faite puis elle va se traduire en une, au niveau du site OASIS, puis on va en prendre connaissance, puis on va savoir qu'est-ce qu'on peut importer pour gérer nos dépassements en creux de charge.

Q. [28] Parfait. Je vous réfère maintenant à l'étude qui a été déposée la semaine dernière, qui est la pièce HQD-1, Document 2, Annexe 6D, pièce B-83, du douze (12) juin deux mille huit (2008). Je crois que c'est monsieur Robitaille qui a témoigné à ce sujet hier?

M. ANDRÉ ROBITAILLE :

R. Oui.

Q. [29] Bien. Question de précision, ou d'information,

à la page 37 de l'étude, vous faites état de constats quant aux coûts d'intégration de la production éolienne dans les études répertoriées et le rapport indique qu'elles se situent, que les coûts, pardon, se situent entre vingt-cinq sous et six dollars le mégawattheure (0,25 - 6 \$/MWh).

Maintenant, à la page 21 de la même étude, vous indiquez, au graphique, enfin, on peut déduire du graphique que les coûts estimés de besoins d'équilibrage pour quatorze juridictions différentes varient entre zéro virgule vingt euros du mégawattheure (0,20 E/MWh) et quatre virgule euros du mégawattheure (4,0 E/MWh). Dans les deux cas, est-ce qu'il s'agit bien de coûts d'équilibrage?

R. Oui, effectivement, c'est la même référence, grosso modo, là, il y a une question de conversion entre les euros et les canadiens, vous comprendrez.

Q. [30] Oui.

R. Et, grosso modo, l'ensemble des études qu'on a vues, dont cette référence-là, se... les coûts d'intégration, essentiellement d'équilibrage intra-horaire et, pour certaines études, les provisions pour aléas, les coûts sont compris entre vingt-cinq sous à six dollars du mégawattheure (0,25 -

6 \$/MWh).

- Q. [31] Bien. Et pour si l'on veut établir une comparaison avec l'entente d'intégration éolienne que le Distributeur a présentement avec le Producteur, Hydro-Québec Production, qui est à cinq dollars du mégawattheure (5 \$/MWh), c'est comparable avec ces chiffres-là si on veut faire une comparaison?
- R. Non, du tout, parce que ces coûts-là sont uniquement au niveau de l'équilibrage, donc un des trois services de l'entente d'intégration.
- Q. [32] D'accord.
- R. Et ce n'est sûrement pas le service le plus coûteux au niveau de l'entente d'intégration, c'est plus la contribution en puissance qui est le volet le plus important.
- Q. [33] D'accord. Merci. Maintenant, à la page 35 de l'étude, vous présentez un exemple dans le tableau concernant les pays nordiques européens. Et vous indiquez, en fait, vous faites référence à ces pays où il existe un tarif sur les écarts de livraison ou de réception.

Est-ce qu'on doit bien comprendre de ce tableau, là, enfin, c'est ce qui semble écrit mais si vous voulez nous le confirmer, que l'écart est

facturé lorsqu'il amplifie les variations des besoins de la demande et qu'il n'est pas facturé lorsque, au contraire, il contribue à les réduire?

R. Effectivement, pour les pays nordiques que vous avez dit...

Q. [34] Oui.

R. ... c'est dans ce sens-là. Quand les producteurs éoliens, la production de ces producteurs-là aide au réseau, justement, à pallier aux autres variations, ils ne sont pas pénalisés; au contraire, ils bénéficient même d'une prime dans certains cas. Il y a deux types de modalités dépendant des pays nordiques et dépendant de l'évolution du marché aussi, qui évolue beaucoup dans ces pays-là.

Q. [35] Parfait. À la page 36 du document, parmi les constats dont l'étude fait état, on indique que :

Les études d'intégration de la production éolienne sont difficilement comparables.

Et là, on indique, on réfère en particulier à des différences sur divers aspects, qui sont énoncés à cette section. Au Québec, le Distributeur dispose d'un contrat patrimonial, dont l'électricité est livrée, évidemment, selon la courbe dont on a, la

courbe de puissance classée dont on a fait état.

Évidemment, le Distributeur dispose d'une entente cadre également avec son fournisseur pour facturer les écarts de livraison résultant de la variabilité de la demande.

Lors de votre étude, à laquelle on vient de référer, est-ce que vous avez trouvé une juridiction dont le distributeur dispose déjà de ce genre de flexibilité dont Hydro-Québec Distribution dispose ici, au Québec?

R. Non. Dans le cadre de notre étude, on n'a trouvé aucune référence semblable.

Q. [36] Parfait. Merci. On me demande, si vous me permettez de revenir à une question précédente lorsque je vous demandais si on pouvait comparer le cinq dollars du mégawattheure (5 \$/Mwh), qui est prévu à l'entente d'intégration éolienne, avec les valeurs auxquelles on a référé un petit peu plus tôt, le graphique en Europe.

Pouvez-vous juste redire votre réponse, parce que vous avez fait la distinction entre les trois services mais ce que nous comprenons, c'est que le coût d'équilibrage inclut le coût de la puissance complémentaire, le cinq dollars du mégawattheure (5 \$/MWh) selon notre compréhension

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 36 -

PANEL HQD - THÈME 2  
Interrogatoire  
Me Pierre R. Fortin

inclurait le coût de la puissance complémentaire;  
est-ce qu'on fait erreur?

R. Oui, oui.

Q. [37] Nous faisons erreur ou...

R. Non, non, non, c'est vrai.

Q. [38] C'est vrai?

R. Il y a les trois services mais ce que j'ai  
mentionné, c'est que le service d'équilibrage, je  
pense qu'on appelle...

Q. [39] Oui.

R. ... est minime comme coût, donc se compare dans la  
tranche inférieure de ce graphique-là, tout  
simplement.

Q. [40] Ah! parfait, c'est beau. Merci.

M. HANI ZAYAT :

R. Peut-être un complément de réponse?

Q. [41] Oui.

R. L'entente d'équilibrage, elle... en fait, l'entente  
d'équilibrage telle qu'on, dont on dispose  
actuellement avec le Producteur, fournit l'ensemble  
des services. Donc elle fournit, d'une part, une  
contribution en puissance, qu'on peut intégrer au  
bilan du Distributeur; et elle permet aussi de  
fournir les services, en fait, elle transfère au  
Producteur la responsabilité de compléter les

services complémentaires, donc en termes de provision pour aléas et en termes de réserve d'exploitation. On a fait référence à ça hier.

Je dirais que les mécanismes de facturation sont basés sur la puissance complémentaire mais le coût global, le coût de cinq dollars du mégawattheure (5 \$/MWh) auquel on réfère, en fait, c'est pour la fourniture de, c'est l'ensemble de l'entente d'intégration pour l'ensemble des services qui sont fournis.

Donc, oui, la puissance complémentaire, mais aussi tous les services complémentaires nécessaires pour pouvoir intégrer l'éolienne. Donc il faudrait voir plus ça dans sa globalité.

Q. [42] Parfait.

M. ANDRÉ ROBITAILLE :

R. Je vous fais juste remarquer que, en haut de la page 38, la première phrase, qui vous a peut-être échappé, indique justement que :

Ces coûts excluent le coût des ressources additionnelles requises pour maintenir la fiabilité en puissance...

Évidemment, les investissements de transport allaient de soi, là, mais... et que dans nos études

qu'on a faites jusqu'à ce moment-ci, dans les études qu'on a vues ici et là, on ne traite pas du tout de cette question-là du coût de la fiabilité en puissance, c'est traité de façon commerciale ici et là mais pas dans le cadre des études d'intégration de la production éolienne.

9 h 40

Q. [43] D'accord. Merci. Alors concernant l'entente d'intégration éolienne, on en a longuement fait état hier. Elle prévoit actuellement, elle est, évidemment elle est pour une période de cinq ans. Et l'option de renouvellement doit s'exercer au plus tard un an avant la fin de l'entente. La Régie l'a approuvé en février deux mille six (2006). Donc, elle expire en deux mille onze (2011). Et l'option de renouvellement devrait donc être exercée au plus tard au début de février deux mille dix (2010). Dans un peu moins de vingt (20) mois.

Hier, vous avez fait référence dans votre présentation avant les contre-interrogatoires et aussi lors des contre-interrogatoires que plusieurs études étaient en cours, notamment concernant la contribution en puissance du parc éolien. Et vous avez indiqué que certaines études seraient terminées, je crois, en novembre deux mille huit

(2008), d'autres en deux mille neuf (2009).

Ma question est la suivante. C'est, est-ce que vous prévoyez être en mesure d'avoir toutes les études nécessaires en temps utile pour, d'une part, évidemment, évaluer l'opportunité ou non d'exercer l'option de ne pas renouveler l'entente qui, elle, se renouvelle automatiquement à moins que vous la dénonciez, mais aussi et surtout de façon à pouvoir soumettre pour approbation l'option que vous aurez choisie en temps utile à la Régie pour qu'elle puisse en faire l'examen, tel qu'elle l'a exigé dans sa décision D-2006-27 à laquelle on a référé hier?

M. HANI ZAYAT :

R. On a fait référence hier aux études qui sont présentement en cours, en fait, pour répondre aux problématiques soulevées par l'intégration de l'énergie éolienne. Les études qui sont amorcées, on pense qu'elles seront terminées à temps pour pouvoir porter un jugement éclairé avant de prendre une décision concernant le renouvellement ou non de l'entente et quelles sont les modalités qui seraient requises si jamais ça devait être une autre entente.

Ceci dit, le nombre d'éoliennes et la

puissance installée est en évolution dans le fond, on a aujourd'hui à peu près deux cents mégawatts (200 MW) d'installés. On devrait se rendre jusqu'à trois mille (3000) en deux mille quinze (2015) avec juste les contrats qui sont déjà en place.

Donc, c'est un dossier qui va être en évolution permanente. Oui, les études qui sont amorcées aujourd'hui, les questions qu'on voit aujourd'hui devraient être terminées avant l'horizon que vous mentionnez. Et on prendra la décision en fonction des éléments qui sont disponibles, de l'information qui est disponible et de l'état de la science, je dirais, à ce moment-là.

Q. [44] Très bien. On a fait référence tout à l'heure au fait que le Distributeur dispose de la flexibilité des bâtonnets de l'électricité patrimoniale et qu'il y a également l'entente d'équilibrage. À la pièce HQD-3, Document 1 page 53 en réponse à la demande de renseignements de la Régie, vous indiquiez, la réponse 32.2, que le Distributeur s'est doté d'un outil de prévision de la production éolienne en tenant compte de la météo prévue sur un horizon de quarante-huit (48) heures. Est-ce que le Distributeur a envisagé l'option suivante, de gérer lui-même la variabilité de la

production des parcs éoliens combinés à la variabilité de la demande? Est-ce que c'est quelque chose qui a été envisagé ça?

R. En fait, présentement, d'un côté, on a le service de prévision de la production éolienne, Donc on essaie de prévoir pour des questions d'annonce et de gestion du réseau, la production qui est attendue des parcs éoliens qui sont en place. Et de l'autre côté, il y a un système qui est plus de prévision de la demande à court terme en tenant compte donc de la demande elle-même et des conditions climatiques qui sont prévues pour les prochaines heures, voire les prochains jours. Prévision qui est faite par TransÉnergie pour le très court terme.

La combinaison des deux facteurs, en fait on revient aux services complémentaires encore une fois, ce que le réseau doit gérer, c'est les services, c'est les réserves d'exploitation qui sont requises pour gérer le réseau d'un point de vue global. Et ce qu'il faut regarder, c'est plutôt l'impact que l'intégration de l'énergie éolienne a sur ces réserves-là.

Autrement dit, ce qu'on, pour pouvoir, au-delà de la gestion du patrimonial, ce qu'il faut

regarder, c'est l'impact de l'énergie éolienne sur les provisions pour aléa, sur les réserves d'exploitation, qu'est-ce que ça apporte au-delà de ce qui est existant. Et c'est ce qu'on essaie de couvrir dans... c'est ce qui est présentement couvert dans l'entente d'intégration, l'entente d'intégration éolienne. Et c'est ce qu'on essaie de mesurer de façon plus spécifique en termes d'impact sur la gestion des approvisionnements ou sur la gestion du réseau plutôt.

Q. [45] Si on compare cet outil de gestion à l'entente d'équilibrage actuel et dans l'optique des réflexions que vous allez faire au cours de la prochaine année, enfin des prochains vingt (20) mois, sur l'opportunité ou non de renouveler l'entente d'équilibrage, est-ce que cette option-là de la gérer cette variabilité-là avec les explications que vous venez de donner, est-ce qu'elle est exclue comme une alternative à court terme? En d'autres termes, est-ce que vous pourriez remplacer le recours à une entente d'équilibrage, c'est-à-dire procéder au non-renouvellement éventuellement et gérer, faire l'expérimentation de la gestion de cette variabilité-là pendant quelques années en vue de mieux définir le besoin réel

d'équilibrage à ce moment-là? Est-ce que c'est  
exclut et si oui, pourquoi?

R. Je dirais que même si l'entente d'intégration  
actuelle n'était pas renouvelée, il faudrait tout  
de même prévoir des mécanismes ou une façon de  
fournir les services, les services complémentaires  
requis pour pouvoir gérer le réseau. Juste pour  
refaire un pas en arrière. Présentement, le  
Distributeur a l'obligation de fournir ou de faire  
fournir les services complémentaires requis pour la  
gestion de l'approvisionnement, de ses  
approvisionnements. Ces services-là sont inscrits  
dans l'entente sur les services complémentaires  
avec le Producteur.

Et il y a des quantités qui sont associées  
à ces réserves-là qui sont spécifiques, qui sont  
nécessaires pour la gestion de l'électricité  
patrimoniale. Donc, ils ont été calibrés de façon à  
gérer l'électricité patrimoniale uniquement. Au-  
delà de l'électricité patrimoniale, à chaque fois  
qu'on a une centrale qui se rajoute ou à chaque  
fois qu'on a une... les caractéristiques de la  
demande évoluent, on est tenu d'ajuster ou de  
trouver des façons d'augmenter ou de fournir les  
services complémentaires additionnels qui sont

requis.

La même chose s'applique pour l'énergie éolienne ou l'énergie produite par les parcs éoliens. On va devoir fournir les services complémentaires qui sont requis pour intégrer cette énergie-là et qui sont à la marge de ce qui est présentement disponible à travers l'entente sur les services complémentaires, qui est donc, qui est calibré, comme je le disais, sur l'électricité patrimoniale uniquement, qui ne tient pas compte des autres ressources et de l'évolution de la demande.

Q. [46] Mais donc cette option, est-ce que je dois conclure de votre réponse que cette option n'est pas exclue d'emblée?

M. DANIEL MONGEON :

R. Juste un complément. Ce que vous faites, c'est que vous demandez si la gestion des bâtonnets patrimoniale... c'est comme si vous résumiez la gestion des bâtonnets patrimoniale à l'intégration. Ce qu'on dit, c'est que l'intégration éolienne, il y a d'autres dimensions que juste l'allocation finale des bâtons. À titre d'exemple bien précis, la régulation fréquence-puissance, on parle de question de secondes et de minutes. On ne parle pas

d'allocation de bâtons.

Si l'intégration d'éoliennes demande un service supplémentaire de régulation fréquence-puissance, ce n'est pas en faisant de l'allocation de bâtons qu'on va réussir à gérer ce problème-là. C'est une dimension qui est additionnelle à la gestion des bâtons. La gestion des bâtons actuellement, on parle souvent de gestion dynamique de nos approvisionnements patrimoniaux, on a un aléa de demandes qu'on doit gérer.

On a mentionné qu'on a des signaux de demandes, à toutes fins pratiques, à toutes les vingt minutes. Ce qu'on fait, c'est qu'on prend régulièrement ça puis on essaie de faire une allocation optimale de bâtons. Optimal étant en utilisant le plus possible.

Le fait d'avoir une demande, une offre qui va s'ajouter avec une grande variabilité va faire uniquement une chose, c'est que ça va complexifier notre gestion de bâtonnets. Si j'ai déjà un aléa de demandes à court terme, j'ajoute un aléa de production éolienne, bien, c'est sûr que ça va donner, ça ajoute un stress supplémentaire sur la gestion de bâtonnets.

Actuellement, le fait de ne recevoir avec

un profil stable pendant des périodes données, ça s'adonne que c'est l'année au complet, simplifie beaucoup notre tâche pour ce qui est de l'optimisation de notre patrimonial. C'est ce que je vous dis. On ne dit pas qu'on ne regardera pas ça, mais en temps que gestionnaire opérationnel du patrimonial, je vous dis juste que la gestion des bâtonnets va devenir plus compliquée si on ajoute un aléa supplémentaire.

9 h 50

Et pour résumer ce que monsieur Zayat dit, la gestion des bâtonnets ne fait qu'une dimension de l'intégration qu'on a évacuée grâce à un profil, mais tout ce que monsieur a mentionné, tous les services supplémentaires, c'est ça le noyau qui est important de comprendre pour l'intégration, tous les services complémentaires.

Vous dites souvent qu'on a une entente d'intégration, on a une entente... on a une entente ou on a un décret qui définit les caractéristiques de l'électricité patrimonial, mais on a surtout une entente de services complémentaires qui, elle, qui est au coeur de toute notre démarche actuellement.

Q. [47] Maintenant, si vous n'aviez pas d'entente, est-ce que je fais erreur d'affirmer que, que vous

avez ou non une entente d'intégration éolienne constituée essentiellement de puissance garantie, est-ce que vous ne devriez pas de toute façon revoir les besoins de services complémentaires?

R. Bien, c'est ce qu'on dit. C'est effectivement ce qu'on dit. Ce qu'on dit, c'est qu'actuellement les services complémentaires... l'entente de services complémentaires correspond aux services complémentaires associés à l'électricité patrimoniale.

Ce qu'on dit, si les services complémentaires, on a besoin d'ajouter certains services... que les services complémentaires ne sont pas suffisants suite à l'intégration de l'éolienne, c'est ça qu'on est après évaluer. C'est ce que monsieur Zayat vous dit.

Donc, ça doit faire l'objet de l'entente d'intégration. C'est les services complémentaires supplémentaires, excusez-moi...

Q. [48] O.K.

R. ... qui résultent de l'intégration.

M. HANI ZAYAT :

R. Je veux peut-être juste illustrer... rappeler qu'est-ce qui est présentement prévu dans les services complémentaires. Il y a une série... je

pense, c'est disponible. C'est le document HQD-1, Document 2, l'annexe 4A donc qui reprend les services complémentaires associés à l'électricité patrimoniale. C'est présentement ce dont on dispose. Et donc ça liste une série de ressources que le Producteur doit rendre... fournit dans le fond à TransÉnergie pour les besoins du Distributeur et pour les besoins de l'électricité patrimoniale.

On parle de réglage de fréquence de cinq cents à quinze cents mégawatts (500-1 500 MW). On parle de réserve trente (30) minutes. On parle de réserve dix-neuf (19) minutes, de réserves tournantes, de réserves de stabilité. On parle de suivis de la charge et on parle de prévisions pour écart... pardon, de provisions pour écart de prévisions d'été et d'hiver, et ça, pour des périodes allant du lendemain jusqu'à des périodes en bas de six heures.

Ce que je dis, c'est que ces quantités-là sont là pour fournir l'électricité patrimoniale, pour approvisionner l'électricité patrimoniale. Et si l'intégration... l'intégration de l'énergie éolienne de mille ou de trois mille mégawatts (1 000-3 000 MW) va avoir un impact sur chacune de

ces réserves-là.

Et c'est ça qu'il va falloir gérer à travers... à la limite, ça pourrait être à travers une nouvelle... une entente pour des services complémentaires supplémentaires à ce qui est déjà fourni. Et c'est ce qui pourrait être fourni à travers une entente d'intégration éolienne. Donc...

Q. [49] Merci. Je vous réfère à la pièce HQD-3, Document 1, encore une fois, la réponse à la demande de renseignements de la Régie, à la question 35.1.

Vous avez, dans votre réponse à la Régie, expliqué quelles étaient les différences entre le parc hydroélectrique du Producteur et celui de Manitoba Hydro. Ma question est la suivante : est-ce que vous pourriez élaborer sur les coûts d'intégration qui proviennent d'une utilisation moins efficace des ressources hydrauliques? Et là je réfère à ce qui était en préambule à la question de la Régie.

M. ANDRÉ ROBITAILLE :

R. Il faut juste que je relise le préambule, juste pour bien répondre à votre question.

Q. [50] Oui.

R. Oui. Bien, c'est quand même... Il faut comprendre

que le système de Manitoba Hydro est quand même différent, tout en étant à haut degré de pourcentage hydroélectrique et constitué plus d'un réservoir important en amont, suivi de quelques centrales en cascade. Et la décision... la programmation de la production se veut pratiquement hebdomadaire et vise en bonne partie, évidemment, à répondre aux besoins de la charge du Manitoba, mais aussi à exporter des bons blocs d'énergie.

C'est un pattern qui est... un profil d'exportation qui est basé sur une pointe et un creux par jour, un programme sept jours qui se répète à peu près du même profil de semaine en semaine. Et donc, quand on rajoute de la production éolienne, fait qu'on rajoute un aléa quand même assez important. Et l'utilisation justement de ces centrales-là peut faire en sorte qu'on ait un peu moins d'efficacité au niveau de la programmation des groupes en temps réel, évidemment, pour compenser cette variabilité-là.

Je ne sais pas si j'ai bien répondu à votre question là.

Q. [51] Bien, si vous comparez par rapport au Québec, est-ce qu'on peut conclure...

R. Ah! Bien, au Québec...

Q. [52] ... que ça coûte moins cher au Québec à ce niveau-là?

R. Ça coûte moins cher! On ne peut pas conclure, mais on peut concevoir qu'une grande partie des compensations de variabilité de la production éolienne risque d'être faite avec nos centrales où est-ce qu'on a un réglage fréquence-puissance, donc les grosses centrales de la Baie-James, de la Manic aussi, Outardes.

Et, évidemment, à cause des réservoirs importants, l'impact de changer la production en temps réel ou d'heure en heure est un peu plus faible qu'au Manitoba. On peut s'entendre là-dessus.

Par contre, on retrouve encore un peu les mêmes problèmes en période de pointe, en période de creux, en période de creux surtout où est-ce que ces centrales-là sont moins mises à contribution. Évidemment, on n'a pas besoin de produire. On produit aux centrales où est-ce qu'on est obligé, donc sur l'Outaouais, la Mauricie. Et ça peut entraîner certaines pertes. Pas juste des pertes aussi, certains problèmes, à un moment donné, de stabilité de réseau qu'il faut qu'on produise absolument. Donc, ça...

Q. [53] Oui.

R. ... ces situations-là sont analysées autant par TransÉnergie que par le Producteur, mais on n'a pas de constat. On sait juste qu'on peut avoir certaines appréhensions en ce moment.

Q. [54] Parfait. Merci. Toujours à la même pièce, à la question suivante, 35.2, au haut de la page 61, vous indiquez, comme partie de votre réponse, que des études sont en cours à Hydro-Québec pour quantifier l'impact de la combinaison des écarts de prévision de la demande et des écarts de prévision de la production éolienne.

Est-ce que vous êtes en mesure d'identifier déjà des tendances préliminaires dans ces études-là?

M. HANI ZAYAT :

R. Non. Ces études ne sont pas... ne sont pas terminées et c'est ce qu'on... aux mêmes études auxquelles... C'est les mêmes études auxquelles on faisait référence hier pour dire qu'on devrait avoir des réponses concernant le premier mille mégawatts (1 000 MW) d'ici la fin de deux mille huit (2008) et concernant le deux mille mégawatts (2 000 MW) à la fin de deux mille neuf (2009).

Q. [55] Mais, de façon préliminaire, à date vous

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 2  
Interrogatoire  
- 53 - Me Pierre R. Fortin

n'avez pas identifier des tendances à valider là,  
mais des tendances plus générales?

R. Non, pas encore.

Q. [56] Bien.

R. Les études sont à être complétés.

Q. [57] Très bien. Maintenant, je vais vous référer à  
la preuve déposée par... conjointement par le ROEE  
et le RNCREQ. C'est la pièce C-13.6, aux pages 25  
et 26.

Me YVES FRÉCHETTE :

La révision du trente (30) mai, Maître Fortin,  
c'est celle-là?

Me PIERRE R. FORTIN :

Je vais vous confirmer ça à l'instant. Je crois que  
vous avez raison, cher confrère. Bon. Vous avez ce  
document? Oui. Alors, je vous réfère à la page 25,  
au bas de la page concernant l'analyse que fait  
monsieur Raphals de l'ajout de deux mille mégawatts  
(2 000 MW) dans quatre régions administratives.

Évidemment, je précise tout de suite, mes  
questions sont sous réserve du témoignage éventuel  
de monsieur Raphals. Je suis conscient que je vous  
demande des commentaires sur un témoignage qui n'a  
pas encore été rendu. Alors, sous cette réserve-là,  
nous sommes quand même intéressés d'avoir votre

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 54 -

PANEL HQD - THÈME 2  
Interrogatoire  
Me Pierre R. Fortin

point de vue immédiatement. Et, évidemment,  
l'intervenant en question ajoutera peut-être  
quelque chose suite à vos réponses éventuelles.

Donc, au bas de la page 25, monsieur  
Raphals indique ce qui suit et je cite :

La conclusion de l'étude souligne  
aussi l'importance du nombre de  
stations observées dans le phénomène  
de lissage. Ainsi, à l'échelle de son  
étude, le nombre de stations - et non  
seulement la distance qui les sépare -  
joue un rôle significatif dans la  
réduction de la variabilité.

De façon générale, est-ce que vous avez des  
observations concernant ce commentaire relativement  
à l'influence, par exemple, du nombre de stations,  
la distance qui les sépare et de l'interaction des  
deux variables, de ces deux variables-là sur la  
réduction de la variabilité?

M. HANI ZAYAT :

R. Je n'ai pas de commentaire spécifique sur cette  
remarque. Par contre, ce que je dirais, c'est que  
pour nos besoins ou plutôt les études qu'on fait  
sont basées sur la localisation spécifique des  
parcs et des parcs qui vont être sous contrat, donc

avec lesquels... avec lesquels on attend des livraisons d'énergie. Donc, les études vont être basées sur les données spécifiques qui ont été mesurées.

À l'intérieur de chacun de ces parcs, des fois, il n'y a qu'un mode de mesures par parc, des fois il y a plus qu'un mode de mesures par parc. Les données sont issues de campagne de mesurages qui ont eu lieu avant la soumission des offres dans le cas du deux mille mégawatts (2 000 MW) puisque c'est à ça que fait référence cette section-là.

Donc, on a des mesures précises de vent et de température pour chacun des parcs qui ont été retenues dans le deuxième appel d'offres, pour une période d'un an, je crois, de mesures, donc historiques, au moins un an.

Et par la suite, ce qu'on va devoir faire, c'est reprendre un peu la même étude que ce qui a été fait dans le premier mille mégawatts (1 000 MW), c'est-à-dire reprendre la localisation spécifique des parcs, reprendre l'information qui est disponible pour chacun de ces parcs-là et resimuler une... resimuler la production possible, la production qu'auraient eu ces parcs-là au cours des trente ou trente-six (30-36) dernières années,

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 56 -

PANEL HQD - THÈME 2  
Interrogatoire  
Me Pierre R. Fortin

de façon à mesurer, de façon plus spécifique, la  
variabilité, la volatilité, et caetera.

Donc, c'est pas... Je pense, monsieur  
Raphals se base sur certaines stations de météo  
uniquement alors que, nous, on va devoir aller de  
façon beaucoup plus précise à l'endroit précis où  
les parcs sont et avec des mesures de vent qui sont  
spécifiques à ces parcs-là.

(10 h)

Q. [58] Parfait. Je vous réfère maintenant... excusez-  
moi, je ne sais pas si vous les avez avec vous mais  
je veux vous référer à certaines réponses que le  
Distributeur a données lors de l'audience sur la  
Phase 1. Je vais vous les citer si vous ne les avez  
pas...

Me YVES FRÉCHETTE :

Me permettez-vous, j'en ai quelques-unes, me  
permettez-vous...

Me PIERRE R. FORTIN :

Certainement.

Me YVES FRÉCHETTE :

Est-ce que c'est le premier jour?

Me PIERRE R. FORTIN :

C'est le volume 2.

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 57 -

PANEL HQD - THÈME 2  
Interrogatoire  
Me Pierre R. Fortin

Me YVES FRÉCHETTE :

Donnez-moi deux instants, s'il vous plaît.

Me PIERRE R. FORTIN :

Volume 2 de la Phase 1, plus particulièrement aux  
pages 99 à 102.

Me YVES FRÉCHETTE :

Ça va, on me dit qu'on les a.

Me PIERRE R. FORTIN :

Bien.

Me YVES FRÉCHETTE :

À cause de mon bavardage, on a raté la référence,  
par exemple, si vous permettez?

Me PIERRE R. FORTIN :

Pas de problème, on va... alors c'est aux pages 99  
à 102 auxquelles je veux vous référer.

M. HANI ZAYAT :

R. Excusez-moi, page 99 de quel document?

Me PIERRE R. FORTIN :

Volume 2.

M. MICHEL BASTIEN :

R. C'est le volume 2 des notes sténographiques?

Me PIERRE R. FORTIN :

Oui, oui, oui.

R. C'est ce que je m'évertue de demander à mon  
procureur. Nous n'avons pas les notes sténogra-

phiques, Maître.

Me PIERRE R. FORTIN :

Bien. Alors je vais me permettre de vous lire les extraits pertinents.

Q. [59] Alors l'interrogatoire était avec monsieur Daniel Richard et la procureure de la Régie lui demandait à ce moment-là, c'est à la page 99 plus particulièrement :

Q. [109] Est-ce que vous pouvez nous indiquer si, dans l'entente d'équilibre qui lie le Distributeur et le Producteur, il existe une telle clause des attributs d'énergie renouvelable au bénéfice du Producteur?

Et la réponse à la page 100 est non; il y a un petit échange entre les deux, là, pour la précision, mais la réponse, c'est qu'il n'y en a pas. Ensuite, à la page 101, la Régie, en fait, aux pages 100 et 101, la Régie vous demandait en quoi cette entente-là avec le Producteur ne permettait pas au Distributeur de revendre les crédits environnementaux, les crédits d'énergie renouvelable.

Et monsieur Richard répondait ce qui suit :

« C'est difficile de placer de l'énergie sur les marchés au gré du vent. » Mais vous avez l'intention de... mais il indiquait également qu'il avait l'intention de regarder cela au moment du renouvellement de l'entente d'équilibrage avec le Producteur. Et dans son témoignage, que je résume, là, vous m'excuserez, ça serait trop long de le lire mais, il indiquait également que ça prendrait environ une année pour faire accréditer une production éolienne ou de biomasse.

Hier, dans votre témoignage, vous avez indiqué que concernant les périodes de surplus, et principalement deux mille neuf à deux mille onze (2009-2011), vous avez indiqué qu'il serait intéressant de regarder les possibilités de revendre les CER pour les années où vous serez en surplus; et je crois comprendre de votre témoignage que vous... il y a toujours certains mois de l'année où vous êtes en surplus.

Avec les deux conventions que vous comptez équilibrer, avec lesquelles vous comptez équilibrer votre bilan d'année en année jusqu'en deux mille seize (2016), là, je réfère aux deux contrats avec le Producteur, le cyclable et le non-cyclable, malgré cet équilibrage annuel, est-ce qu'il est

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 60 -

PANEL HQD - THÈME 2  
Interrogatoire  
Me Pierre R. Fortin

correct de dire que, à chaque année, il y aura des mois où vous seriez en position de revente de cette énergie-là et donc que vous pourriez, effectivement, tenter d'optimiser au niveau des crédits?

M. HERVÉ LAMARRE :

R. En fait, je n'ai pas en tête les quantités résiduelles suite à la décision de différer de l'énergie. Ce que j'ai mentionné, c'est que, dans un premier temps, on allait examiner, et ça, c'est dans les prochaines semaines, obtenir une opinion sur, avec le texte actuel, et plus précisément, je crois que c'est l'article... attendez... en fait, c'est l'article 5.2.2...

Q. [60] 5.2.2?

R. Oui.

Q. [61] De l'entente?

R. Où on prévoit qu'il y a un échange d'énergie. Donc, à ce moment-là, c'est cette clause-là qui, plus précisément, là, qui doit être examinée à la lumière des autres contrats qu'on a en place, à savoir si, avec cette entente-là telle qu'elle est écrite, si on peut, effectivement, faire qualifier nos parcs éoliens.

Dans un premier temps de notre démarche, on

commence avec nos deux centrales à la biomasse, donc dans la mesure où les surplus sont relativement limités, effectivement, on pourrait mettre en valeur les attributs à partir des deux centrales de biomasse. La première pour laquelle les démarches sont amorcées, la centrale de Kruger, et par la suite celle de Bowater.

- Q. [62] Parfait. Maintenant, dans l'hypothèse où les conclusions de l'étude de l'expert auquel vous avez fait référence hier serait à l'effet que l'entente d'équilibrage ne le permette pas, en particulier en vertu de l'article 5.2.2, paragraphe A, auquel vous avez référé, est-ce que, dans cette hypothèse-là, le Distributeur pourrait envisager, ou non, de revoir immédiatement l'entente d'équilibrage sur ce sujet spécifique, pour lui permettre, dans toute la mesure du possible, de bénéficier des crédits d'énergie renouvelable si cela est possible?
- R. Bien, dans un premier temps, je pense que, l'étape suivante de notre démarche, c'est de savoir qu'est-ce que, bon, j'ai déjà mentionné qu'il s'agit d'un marché, un petit marché, un marché peu profond, pour lequel il existe de nombreuses incertitudes, dont un projet de loi, qui est toujours en vigueur, visant à limiter l'accessibilité à ces marchés-là.

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 62 -

PANEL HQD - THÈME 2  
Interrogatoire  
Me Pierre R. Fortin

Et là, on parle du marché du Massachusetts.

La démarche qu'on entend entreprendre dans les prochaines semaines, c'est d'évaluer, dans le scénario où on injecte un trois ou quatre cents mégawatts (300 - 400 MW) de plus, quel sera l'effet sur les prix des attributs environnementaux, des certificats d'énergie renouvelable. Et s'il y a un intérêt économique, bien, on verra soit à entreprendre des discussions pour modifier l'entente actuelle ou de les valoriser autrement par une entente avec le Producteur.

Q. [63] Un moment s'il vous plaît...

(10 h 10)

Maintenant, je vous réfère à une pièce déposée par l'intervenant SE/AQLPA, c'est la pièce C-9.8, SE/AQLPA-2, Document 1, aux pages 16 et 17.

M. DANIEL MONGEON :

R. Excusez-moi, Maître, est-ce que vous faites référence au mémoire déposé par l'intervenant?

Q. [64] Oui. Oui, effectivement.

R. Merci.

Q. [65] Vous l'avez?

M. MICHEL BASTIEN :

R. Je ne sais pas si on l'a parce que je n'ai pas bien noté la référence.

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 2  
Interrogatoire  
- 63 - Me Pierre R. Fortin

Q. [66] SE/AQLPA-2, Document 1, pages 16 et 17.

Me YVES FRÉCHETTE :

Il s'agit bien du rapport de monsieur Fontaine, non pas son rapport d'expertise mais celui pour une planification intégrée de la fiabilité, c'est celui-ci?

Me PIERRE R. FORTIN :

Oui, c'est exact.

M. MICHEL BASTIEN :

R. Écoutez. Nous avons quelque chose qui a le même titre mais c'est 1.1, nous, le document alors, il y a peut-être une petite erreur. Il y a plusieurs versions, on est habitués, maître Neuman nous a habitués à envoyer plusieurs versions.

Me PIERRE R. FORTIN :

Celle que j'ai, c'est document 1 V.R. datée de mars deux mille huit (2008).

Me YVES FRÉCHETTE :

Moi, j'en ai une de mai deux mille huit (2008).

M. MICHEL BASTIEN :

R. Effectivement, il y a eu deux versions, nous avons celle de mai présentement. Je pense qu'on a remplacé celle de mars par celle de mai.

Me PIERRE R. FORTIN :

Elle a été mise à jour.

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 64 -

PANEL HQD - THÈME 2  
Interrogatoire  
Me Pierre R. Fortin

Q. [67] Vous réferez à celle mise à jour le trente  
(30) mai deux mille huit (2008).

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Excusez-moi, effectivement, c'est la version mise à  
jour qui... nous avons remplacé la version de mars  
par une version mai qui est C-9.23. C-9.23, le  
document 1.1.

Me PIERRE R. FORTIN :

Excusez-moi un moment, Monsieur le Président, je  
pense qu'on a une petite confusion au niveau des  
pages, je vous reviens.

On va prendre cette question sous réserve  
pour le moment, Messieurs, on va faire une dernière  
vérification mais je pense que je vais passer à un  
autre sujet pour le moment, on s'en excuse.

Je vous réfère maintenant à la pièce HQD-1,  
Document 1, page 57. Ce sujet a été abordé d'une  
certaine façon hier concernant la fluctuation des  
prix de l'électricité et l'approche en matière de  
gestion active des risques reliés aux fluctuations  
de prix. Au dernier paragraphe de cette page, vous  
indiquez et je cite :

Une approche possible en matière de  
gestion active des risques reliés aux  
fluctuations de prix des commodités

consisterait à utiliser des dérivés financiers (par exemple des contrats à terme se rapportant à l'électricité ou au gaz naturel) pour fixer d'avance le coût d'approvisionnement et ainsi éliminer le risque associé aux fluctuations de prix. Toutefois, le Distributeur dispose d'un compte de frais reportés afin d'absorber les fluctuations de coût des approvisionnements.

J'aimerais avoir plus de précisions sur cette dernière phrase. Vous semblez mettre sur le même pied ou faire une comparaison entre l'utilisation de produits financiers dérivés et le recours au compte de « pass-on ». Est-ce que dans l'esprit du Distributeur, ça doit être considéré comme équivalent?

M. HANI ZAYAT :

R. C'est-à-dire que, bien évidemment, les deux outils, si je dois les appeler comme ça, sont très différents au niveau de leur forme et de leur... Par contre, en termes de finalité, ils peuvent... ils atteignent un peu les mêmes objectifs. Un instrument dérivé constitue un outil financier qui

est là pour diminuer la volatilité à laquelle on peut assister en termes de fluctuations de prix et donc de fluctuations de coûts pour ce qui, par exemple, dans notre cas, c'est le gaz naturel qui a un impact dans ce qui est des contrats à long terme.

La chose à laquelle on fait référence ici, à travers le compte de « pass-on », c'est que sur un horizon de temps suffisamment long, un compte de « pass-on » permet aussi d'atténuer la volatilité qui est associée aux fluctuations des prix du gaz.

Donc, c'est sûr que possiblement à une année particulière, l'effet n'est pas nécessairement le même mais sur un horizon de temps plus long, le compte de « pass-on » permet d'atténuer les fluctuations de prix du gaz de façon à ce que ce soit d'une certaine façon plus lissé.

Par ailleurs, aussi l'autre avantage du « pass-on » par rapport à un outil financier, l'outil financier pourrait intrinsèquement refléter une prime de risque, disons, que les marchés pourraient demander justement pour atténuer cette volatilité-là. Donc, on pense qu'il y aurait... que les consommateurs, en fait, devraient payer peut-être un coût additionnel via l'utilisation d'un

outil financier alors qu'à travers le compte de  
« pass-on », il n'y a pas de telle chose.

Q. [68] Est-ce que l'on doit comprendre de votre réponse qu'en termes de protection de la clientèle, votre réponse, en fait, est à l'effet que si on regarde ça sur un horizon de moyen ou de long terme, ces choses-là s'équilibrent et c'est la base sur laquelle finalement vous estimez que le « pass-on » peut être considéré comme une mesure, en fait, de gestion active de risques parce que c'est de ça dont il s'agit ici de la même façon que les produits financiers dérivés où là, vous avez peut-être des primes mais que vous avez un prix qui est connu d'avance cependant?

M. MICHEL BASTIEN :

R. Je vais répondre à cette question-là même si elle est liée directement à ce que monsieur Zayat vient de vous dire.

Q. [69] Oui.

R. Je pense qu'il y a deux niveaux, il y a deux types d'éléments, il y a deux types d'arguments que l'on peut invoquer à ce stade-ci. Un des éléments, c'est qu'effectivement, quand on regarde ça sur une vision multiannuelle, il y a des années ou des périodes les prix sont plus hauts, il y a des

années où des périodes les prix sont plus bas que ceux que l'on prévoit et tout ça va être internalisé au niveau des comptes de « pass-on » et c'est sûr que quand on le regarde sur une base multiannuelle et plus on rajoute des années plus on est confortable avec l'idée que, bon, les bonnes années compensent les moins bonnes et, et caetera, et caetera et donc, il y a un équilibre à cet égard-là mais je pense qu'il faut aller à un autre niveau également.

Un dérivé financier, ça n'empêche pas nécessairement ces fluctuations-là. Un dérivé financier, ça fixe un prix mais ça fixe un prix selon les paramètres du marché et le prix peut être très élevé et il peut être bas, plus élevé que ce que l'on a prévu, plus bas que ce que l'on a prévu, ça crée quand même des écarts qui sont internalisés au niveau du « pass-on » et le fait qu'il y ait un compte de « pass-on » qui s'établit sur une base annuelle bien, à l'intérieur d'une année, on a déjà là une forme de stabilité parce que les bonnes heures ou les bons mois, et caetera, sont compensés par des moins bons mois puis et caetera, de sorte que le fait d'avoir une vision annuelle de ça, je dirais, qu'au niveau du compte de « pass-on », on a

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 69 -

PANEL HQD - THÈME 2  
Interrogatoire  
Me Pierre R. Fortin

cet élément-là qui est déjà... qui apporte une certaine forme de stabilité, ce n'est pas heure donnée là, c'est tout ce qui se passe dans l'année.

On peut aussi avoir à l'esprit une vision multiannuelle, on peut avoir une très bonne année qui est suivie par une moins bonne année. Je fais un cas de figure : nous avons une prévision pour deux mille huit (2008) et les prix sont beaucoup plus hauts et effectivement, mon coût d'approvisionnement est plus élevé et je mets ça dans mon compte. On se retrouve dans au dossier tarifaire et je fais une prévision pour deux mille neuf (2009) et les prix prévus sont plus bas.

Alors, j'ai une année historique ou de base où j'ai eu des prix plus élevés, je fais mon calcul pour la hausse tarifaire de l'année suivante et j'ai une année où je prévois des prix plus bas. L'un dans l'autre, ça a amené une stabilité, les prix plus bas ont compensé les prix plus hauts et ça se fait naturellement au niveau de la mécanique du compte de « pass-on ». C'est aussi ça la phrase, ça apporte une stabilité du fait qu'on peut... on travaille, en fait, sur deux ans à chaque année, l'année de base où tu as une comptabilisation du compte de « pass-on » et l'année prévisionnelle où,

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 70 -

PANEL HQD - THÈME 2  
Interrogatoire  
Me Pierre R. Fortin

évidemment, on travaille avec l'année témoin  
projetée.

10 h 30

Q. [70] Parfait. Merci. Alors une dernière question.

C'est celle que j'avais mise en réserve un peu plus tôt. On a retracé les références mises à jour maintenant. Alors, ça va être à la pièce... Je n'ai pas le numéro de la pièce, mais c'est bien celle du trente (30) mai deux mille huit (2008). Monsieur Bastien avait raison. Pièce SÉ-AQLPA-2, Document 1.1. Et les références sont aux pages 21 et suivantes. Et c'est essentiellement en marge des recommandations que fait l'intervenant à ces pages. Donc, d'abord en ce qui a trait au haut de la page 21, la recommandation de l'intervenant est la suivante, et je cite :

Dans ses appels d'offres futurs pour des approvisionnements en énergie à long terme ouverts à toutes les sources, que le Distributeur précise d'avance qu'il pourra diminuer, jusqu'au moment de l'octroi, les quantités d'énergie annoncées dans l'appel d'offres, à la lumière de l'évolution de ses besoins.

Toujours sous réserve du témoignage à venir des témoins de SÉ-AQLPA sur ce sujet, est-ce que vous avez un point de vue quant aux conséquences possibles d'une telle proposition, notamment sur le prix des soumissions qui pourraient découler de ces appels d'offres de long terme et sur le niveau de participation à ces appels d'offres? Est-ce que cette recommandation-là du point de vue du Distributeur a des incidences à ce sujet ou si vous voulez élaborer?

M. HERVÉ LAMARRE :

R. En fait, outre les appels d'offres découlant des blocs d'énergie pour lesquels on a plus ou moins de flexibilité par rapport à la quantité retenue, sauf peut-être dans des cas où les prix sont un peu extrêmes comme on a déjà expérimenté dans le passé. La disposition nous permettant de modifier les quantités retenues par rapport aux quantités recherchées, on les a appliquées dans des appels d'offres de court terme. Et la plupart du temps, on a pris les quantités recherchées, mais il est arrivé qu'on a appliqué les clauses qui avaient, qu'on avait inscrites dans nos documents d'appels d'offres.

Et je crois qu'on avait été clair à cet

effet-là dans nos documents d'appels d'offres à l'effet qu'on ne s'engageait pas à prendre... je n'ai pas le texte, mais on disait, si les quantités offertes le sont à des prix jugés non compétitifs ou un vocabulaire qui ressemble à ça.

Q. [71] Alors, toujours à la même page de cette pièce, je vais vous poser la même question relativement à l'impact possible sur le prix des soumissions et sur la participation ou le niveau de participation aux appels d'offres en ce qui concerne la deuxième recommandation si elle était suivie. Alors, elle se lit comme suit, et je cite :

Que les produits demandés par Hydro-Québec Distribution dans ses appels d'offres futurs à long terme ouverts à toutes les sources incluent, lorsque faisable et au moindre coût possible, des options de flexibilité (options de report des dates de début de livraison en énergie, options de suspension prolongée, options de report interannuel de l'énergie).

Est-ce que vous avez des commentaires à faire concernant les incidences possibles sur le prix des soumissions et sur le niveau de participation

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 73 -

PANEL HQD - THÈME 2  
Interrogatoire  
Me Pierre R. Fortin

attendu si cette recommandation était mise en  
oeuvre?

M. HANI ZAYAT :

R. Je dirais que cette option-là ou ces options-là dépendent fortement du moyen de production qui est sous-jacent. On a dans le cas des, on va reprendre l'exemple des contrats avec HQT, donc les deux contrats en base et cyclable, effectivement, c'est des contrats qui avaient des options de report qui étaient inclus, options de report qui avaient par contre un certain coût. Donc, dans la mesure où l'option avait... si l'option avait été exercée, deux ans avant le début des livraisons, il y avait un coût de, il y avait un coût de l'option et il y avait un coût aussi si l'option avait été exercée un an avant le début des livraisons. C'est le dernier appel d'offres ouvert à toute source d'énergie qu'on a eue. On parle de l'appel d'offres qui est de deux mille deux (2002).

Par ailleurs, pour ce qui est des options de suspension, là aussi c'est tributaire du moyen, de la ressource qui vient avec l'énergie livrée. Autrement dit, dans le cas de, si on fait référence à TCE ici, dans le cas de TCE, il y avait, on peut imaginer qu'il y avait une, il y a une composante

variable. Autrement dit, lorsque TCE ne livre pas les quantités d'énergie qui sont prévues, il y a des, il y a un coût d'opportunité ou il y a des montants qui sont évités. Donc, le coût de production est diminué. Et c'est ce qui a été d'une certaine façon au dossier dans le cas de la suspension de TCE.

Si on regarde les derniers appels d'offres, on fait référence aux appels d'offres de deux mille mégawatts (2000 MW) éoliens et du mille (1000) qui a précédé. Dans les deux cas, c'est des appels d'offres qui sont issus de décret gouvernemental, donc où on était tenu d'une certaine façon de prendre livraison des quantités au décret. Il y avait des dates qui étaient fixées à ces décrets-là.

Et par ailleurs, c'est de l'énergie éolienne. Donc, toute suspension des livraisons qui est associée à ces centrales-là ne procure aucun coût évité ni au Distributeur ni au promoteur lui-même. Autrement dit, une fois la centrale, une fois l'éolienne installée, qu'elle tourne ou qu'elle ne tourne pas, le coût est déjà, le coût est déjà assumé. Donc, il n'y a pas de coût évité à reporter des livraisons dans ces cas-là.

Q. [72] Et qu'en est-il pour la dernière option...

R. Pour ce qui est de report interannuel...

Q. [73] Oui.

R. ... je crois que le seul, la seule source de production qui est capable de faire ça, c'est une ressource hydraulique avec un réservoir important en arrière. On a deux contrats qui sont issus d'une telle, de telle source de production, et on a atteint à peu près les mêmes résultats avec les conventions qui ont été présentées dans la Phase 1 avec donc des options de report de livraison des années deux mille huit (2008), deux mille onze (2011) vers les années subséquentes. Donc, je pense qu'on a atteint sensiblement le même résultat, mais à travers des conventions additionnelles plutôt qu'à travers le contrat lui-même.

Ce que ça sous-entend, c'est qu'au moment de la signature des contrats, on était en situation de déficit. Et les conventions qui ont été signées reflètent le changement de l'équilibre offre-demande et la situation de surplus qu'on vit actuellement.

Q. [74] Permettez-moi une précision supplémentaire qu'on veut savoir de votre réponse. Vous avez référé à ce que vous faites après, après le fait.

Mais ce qu'on veut savoir, c'est, ce qu'on veut essayer de visualiser, c'est si c'était déjà prévu au contrat à l'avance les questions des suspensions. Quel est votre point de vue là-dessus en marge de la recommandation qui est formulée par SÉ? Comment... Est-ce que c'est opérationnel? Si oui comment?

R. J'hésitais à compléter ma réponse, et vous m'invitez à le faire. Je vais le faire. En termes de coûts, si ça avait été, si on demandait de telles dispositions lorsque possible dans les contrats, on présume qu'il y aurait des coûts qui seraient associés à ces options-là, quelle que soit l'option qu'on a décrite là. Et d'une certaine façon, on se retrouverait à payer le prix de cette option-là, qu'elle soit exercée ou non.

Présentement, je dirais, à travers les quelques cas qu'on a mentionnés, on a atteint le même résultat, mais avec un prix de l'option si je peux l'appeler comme ça, qui n'est payable que lorsque requis. Autrement dit, c'est quand la situation s'est présentée qu'on l'exerce et que, là, on évalue qu'est-ce que ça coûte pour le Distributeur et qu'est-ce que ça occasionne comme coûts.

Donc, au lieu d'avoir une prime fixe à payer en tout temps, on se retrouve avec une flexibilité qui est quand même intéressante à travers les, que ce soit la suspension de TCE ou les ententes avec le Producteur, mais avec un prix qui est occasionné uniquement lorsque les options sont exercées.

Q. [75] Parfait. Merci.

J'ai vraiment une dernière question, Monsieur le Président.

À la pièce HQD-1, Document 1, pages 59 et 60, ce sujet a été abordé hier avec un intervenant, procureur de la FCEI, relativement à l'évaluation des risques de marché et de crédit et quant au mandat qui a été confié par le Distributeur au Groupe finances d'Hydro-Québec. Alors, le procureur de la FCEI a abordé cette question principalement sous l'angle de la séparation fonctionnelle. Ce que j'aimerais savoir de votre part, c'est si vous pouvez nous faire un rappel de ce qui a été fait comme activité de gestion des risques depuis la mise en place de l'équipe spécialisée en gestion des risques du Groupe finances d'Hydro-Québec.

R. Alors, l'équipe du Groupe finances, en fait l'équipe de gestion des risques, de façon générale,

suit les positions du Distributeur en, fait le suivi des transactions du Distributeur. Donc, elle suit les variables du type, le risque de crédit des contreparties; s'assure qu'on est toujours à l'intérieur des limites qui y ont été défini, que les garanties financières des contreparties sont toujours en place, qu'elles sont suffisantes pour couvrir les risques de défauts éventuels, par exemple; ont été mis en place des indicateurs de suivi du type « mark to market », donc l'état des... c'est ça, l'état des transactions ou le niveau à risque, la valeur de remplacement des transactions que l'on a en place avec les contreparties, la valeur à risque. Donc, c'est le type de, le type d'indicateurs de suivi qui ont été mis en place et dont les rapports sont faits sur une base régulière par l'équipe de gestion des risques.

Q. [76] Parfait. J'ai terminé mon interrogatoire. Je vous remercie, messieurs. Merci, Monsieur le Président.

INTERROGÉS PAR LE PRÉSIDENT :

Q. [77] Monsieur Mongeon, j'aurais peut-être une seule question pour vous. Hier, lorsque vous avez répondu aux questions de maître Hamelin, vous avez parlé

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 79 -

PANEL HQD - THÈME 2  
Interrogatoire  
Le président

des surplus pour l'été deux mille huit (2008), surplus qui pouvaient disparaître rapidement, notamment à cause d'une production accrue chez Alcan. Vous avez dit : S'il fait beau, ils vont produire plus. Je ne suis pas sûr que j'ai bien compris le lien entre...

M. DANIEL MONGEON :

R. Je m'excuse, je n'ai peut-être pas été assez clair. Le contrat d'Alcan leur permette de moduler leurs besoins en fonction, un, de leur production et aussi de la... de la production d'électricité, c'est-à-dire leurs demandes en électricité qui leur sont propres pour faire de l'électricité, et ils ont aussi leurs propres installations hydroélectriques.

Évidemment, si les installations hydroélectriques ne peuvent pas produire autant que ce qui est anticipé, les gens, Alcan va demander de consommer plus sur le contrat d'énergie qui est associé. Donc, ce que je voulais faire comme analogie, s'il fait très beau au Lac-Saint-Jean, bien, compte tenu que leurs réservoirs ne sont pas énormes puis il y a beaucoup, il n'y a pas d'apport intermensuel... mensuel, excusez-moi, ce qui se fait, c'est que eux vont demander tout simplement

d'augmenter les livraisons en vertu du contrat d'énergie.

Ce qui fait que, actuellement, ils pourraient revoir leurs prévisions et donc consommer plus, ce qui fait que les surplus disponibles vont diminuer d'autant. Donc, c'est là actuellement la gestion. Et comme je vous dis, c'est directement relié à toutes fins pratiques aux précipitations qu'ils ont reçues. Qui peut dire quels vont être les apports au mois de juillet, au mois d'août?

Et, ça, c'est un risque que, nous, on gère en ayant une relation, en fait tous les jours, on reçoit les programmes, on reçoit les programmes mensuels qu'on ajuste. Ça fait que c'est ça notre principal élément de risque. C'est la variation. Parce que le contrat peut, je pense, leur permettre d'aller jusqu'à, de mémoire, trois térawattheures (3 TWh), mais ils peuvent le moduler à l'intérieur des mois selon leurs besoins.

Q. [78] Merci, Monsieur Mongeon.

Est-ce que vous avez des questions en réinterrogatoire, Maître Fréchette? Je comprends que non.

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 81 -

PANEL HQD - THÈME 2  
Interrogatoire  
Le président

Me YVES FRÉCHETTE :

Non. Ça nous va. Alors, il y a peut-être que le témoin omnibus qui ne sera pas libéré, si vous y consentez.

LE PRÉSIDENT :

Vous m'enlevez les mots de la bouche. C'est en plein ça. Messieurs Lamarre, Zayat, Mongeon et Robitaille, on vous remercie, Monsieur Bastien également. Et sauf monsieur Bastien, bien, vous êtes libérés. On va donc passer maintenant à la pause. Donc, on va prendre une pause jusqu'à onze heures (11 h) et on va passer à la seconde partie. Merci.

PAUSE

---

REPRISE DE L'AUDIENCE

11 h 00

LE PRÉSIDENT :

Maître Fréchette...

Me YVES FRÉCHETTE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... vous êtes prêt à procéder.

Me YVES FRÉCHETTE :

Oui. Alors, rapidement là. Si on commence à la

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 82 -

PANEL HQD - THÈME 2  
Interrogatoire  
Le président

droite, vous avez monsieur Steve Fulham, monsieur  
Alain Forcione - je l'ai eu bien là - madame Marie-  
France Roussy et monsieur Bastien. Alors, je vous  
demanderais de les assermenter, s'il vous plaît,  
pour ensuite procéder à l'adoption de la preuve.

---

PREUVE DU DISTRIBUTEUR - THÈME 3 - Plan  
d'approvisionnement des réseaux autonomes

L'an deux mille huit (2008), ce dix-septième (17e)  
jour du mois de juin, ONT COMPARU :

STEVE FULHAM, chef plans et expertise, production  
et transport pour les réseaux autonomes, ayant une  
place d'affaires au 2625, Lebourgneuf, Québec,  
Québec;

ALAIN FORCIONE, ingénieur à l'IREQ, Hydro-Québec,  
ayant une place d'affaires au 1800, boulevard  
Lionel-Boulet, Varennes, Québec;

MARIE-FRANCE ROUSSY, chargé d'équipe, planification  
pour les réseaux autonomes, ayant une place  
d'affaires au 284, boulevard York sud, Gaspé,  
Québec;

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 83 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Interrogatoire  
Me Yves Fréchette

MICHEL BASTIEN, sous le même serment;

LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
solennelle, déposent et disent :

INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

Q. [79] Alors, rapidement, Monsieur Fulham, vous avez participé à la preuve pour les réseaux autonomes qui se retrouve à HQD-2, Document 1, ainsi qu'aux réponses là qui concernent les réseaux autonomes. Est-ce que vous avez des corrections à apporter à ces documents qui ont été produits?

M. STEVE FULHAM :

R. Non.

Q. [80] Vous les adoptez comme votre témoignage dans ce dossier?

R. Absolument.

Q. [81] Alors, Madame Roussy, mêmes questions. Vous avez des corrections à apporter aux documents qui ont été produits?

Mme MARIE-FRANCE ROUSSY :

R. Non.

Q. [82] Vous les adoptez comme votre témoignage?

R. Oui.

Q. [83] Et Monsieur Forcione, je l'avais prononcé à la Sicilienne, hein, probablement! Alors, vous avez participé principalement - vous me corrigerez si j'ai tort - aux réponses et aux parties de la preuve qui concernent le jumelage éolien-diesel?

M. ALAIN FORCIONE :

R. Exact.

Q. [84] Vous avez des corrections à apporter aux pièces que vous avez produits? Non. Et vous l'adoptez comme étant votre témoignage?

R. Je l'adopte.

Q. [85] Alors, c'est bien. Ces formalités étant accomplies, comme je vous l'avais... comme nous l'avions annoncé dans notre correspondance de la semaine dernière, une courte présentation de monsieur Forcione concernant le jumelage éolien-diesel et ses commentaires là. Alors, première question. Monsieur Forcione, je crois que vous avez pris connaissance du rapport de monsieur Deslauriers...

R. Oui.

Q. [86] ... pour le compte de S.É.-AQLPA. Vous avez des commentaires, alors je vous prie d'en faire part.

R. Oui. Je pense que d'entrée de jeu, un commentaire à

plus haut niveau sur la façon qu'on a d'évaluer le jumelage éolien-diesel pour les réseaux autonomes. Il faut d'abord procéder à une simulation technique qui doit, au mieux, représenter la réalité de l'exploitation d'un réseau tel qu'on le voit, qu'on le prévoit dans l'avenir, avec toutes les données les plus à jour, les plus solides possibles pour le faire.

On doit ensuite coupler à ça des paramètres économiques qui nous donnent la vision qu'on recherche qui est l'optimalité de la solution au sens économique, donc valeur actualisée nette d'un projet. Et c'est donc l'optimum économique qu'on retient idéalement dans chacun des sites.

Et à ce sujet-là, il n'y a aucun débat sur la pénétration éolienne ciblée. On ne cible pas une pénétration éolienne. On cible un projet qui est rentable et optimalement rentable, si possible.

Maintenant, si on revient à la question des simulations techniques. Pour soutenir le rapport de monsieur Deslauriers, on fait usage d'un modèle qui s'appelle RETScreen qui est un très bon modèle économique pour la basse pénétration, mais qui n'est pas assis sur des simulations d'exploitation du réseau. Et c'est, je pense, une grande

faiblesse.

On doit, entre autres... puis il a été fait état de cette question-là dans le rapport. On doit lui fournir un taux d'absorption de l'énergie. Ce que c'est, c'est la capacité que le réseau a à accepter une partie de l'énergie éolienne et, bien sûr, il y a possibilité d'en produire en excédent.

On doit fournir, dans ce modèle-là, un taux d'absorption. Mais, le taux d'absorption, c'est un résultat de l'exploitation. C'est pas une contrainte d'exploitation. Je ne dis pas le premier (1er) janvier « donne-moi quatre-vingt-dix pour cent (90 %) d'absorption cette année ». On fait... on exploite le réseau et à la fin de l'année, on dit « bien, il en a absorbé quatre-vingts, soixante-dix, quatre-vingt-dix pour cent (80-70-90 %) de l'énergie éolienne disponible ».

Et donc, il faut fournir à ce modèle-là un chiffre qui ne peut être issu dès que la pénétration est relativement élevée. Et, ça, c'est dit dans le guide, le manuel d'utilisation du modèle. On doit fournir un taux d'absorption qui est généré par simulation.

Ce qu'on fait avec nos simulateurs qui se collent de très très très près à la réalité

d'exploitation de chacun de nos réseaux autonomes, avec chacune des particularités que chacun des sites a, configuration de la centrale thermique, profil de la demande, et caetera.

Donc, je pense que pour la représentativité technique de la simulation, on ne peut pas faire appel, dans un réseau autonome où la pénétration est la moins élevée, à un modèle comme RETScreen. Et c'est bien défini d'ailleurs dans le guide d'utilisation de RETScreen « faites attention à haute pénétration ». Et par « haute pénétration », il ne nous donne aucun guide au-delà de vingt-cinq pour cent (25 %) de pénétration.

Je vous donne un exemple. La plus petite turbine qui est couramment installée en réseau autonome dans des compagnies d'électricité, c'est la AOC soixante-cinq kilowatts (65 kW). À Aupaluk, une turbine de soixante-cinq kilowatts (65 kW), c'est la plus petite disponible, c'est vingt-cinq pour cent (25 %) de pénétration.

Et le manuel d'utilisateur de RETScreen fait aussi mention du fait que dès que le vent est élevé des pénétrations aussi basses que trois pour cent (3 %) sont à la limite pour ne pas procéder à des études très complètes de simulation pour savoir

combien ce réseau-là serait capable d'accepter de l'énergie éolienne. C'est donc un point important.

Un deuxième point que je voudrais mentionner là. Je faisais état du fait que, pour nous, ce n'est pas un débat, la pénétration, ce n'est pas une cible. C'est un résultat de la simulation qui nous dit à quelle pénétration on doit se cibler.

On nous parle de basse pénétration, moyenne pénétration dépendant des villages. Il faut se rendre compte d'une réalité. La basse pénétration, je viens de le dire, puis c'est déjà difficile pour plusieurs petits villages d'avoir une réelle basse pénétration à cause de la disponibilité des plus petites turbines qui sont installables. Et il faut ne jamais oublier que dans un réseau isolé, les complexités qui sont liées à l'installation, la mobilisation des ressources, tous les frais fixes qui vont avec une installation particulière, fait que je n'ai aucun problème à installer un système s'il est rentable, à priori, mais retourner une deuxième fois au bout de trois, quatre ans pour augmenter cette pénétration-là, ce qui nous est suggéré dans le rapport de le faire par étapes, ça va tuer le projet au niveau économique dans la

plupart des cas.

Je fais une exception peut-être, les Iles-de-la-Madeleine parce que le réseau de Cap-aux-Meules, il est relativement facilement accessible. On peut aller, oui, à très basse pénétration au départ tout en étant économiquement viable. Et on a sur place des infrastructures de base qui sont de très bonne qualité pour accueillir une deuxième mobilisation. Et malgré tout, c'est une étude qui doit être faite en détail.

Pour le réseau du Nunavik, c'est une mobilisation de très très grande ampleur que de retourner une seconde fois. Donc, il faut bien y penser.

On ne dit pas qu'on exclut, mais il est peu probable de pouvoir rendre viable un projet qui se ferait par étapes. Autrement dit, si on décide de faire une implantation aujourd'hui, elle va être là et elle va être finale. Il faut vivre avec elle.

Ce qui fait qu'on a des projets où, oui, on cible des relativement hautes pénétrations dès le départ parce que c'est ça qui est viable. Et, oui, il y a des défis techniques qu'on veut bien relever à travers des projets pilotes, ceux qu'on a priorisés.

Il y a d'autres projets qui peuvent être commencés à plus basse pénétration et on suggère les Iles-de-la-Madeleine parce que c'est une évidente place où ça peut être appliqué.

Je vous donne un exemple qui est venu à mon esprit ce matin. Je discutais avec le chargé de projet du système éolien-diesel de Mawson qui est la station Australienne en Antartique où ils ont installé un système éolien-diesel il y a quelques années. Il était prévu au départ d'installer trois turbines Enercon E33 sur ce site-là.

Pour toutes sortes de raisons logistiques, il n'a pas été possible d'installer la troisième turbine dans la saison où les travaux se faisaient. Et depuis trois ans, l'augmentation de puissance est exclue. Il n'y a personne qui veut retourner là parce que le coût pour le faire est impossible à supporter par les apports supplémentaires que la troisième turbine apporterait dans le système. Donc, ils n'y retourneront pas. Ils vivent maintenant avec un projet à plus faible pénétration parce que, de fait, c'est ça qu'ils ont dû installer. C'est un exemple qu'on retrouve souvent en réseau autonome.

Alors, voilà pour le point sur la basse

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 91 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Interrogatoire  
Me Yves Fréchette

pénétration. Je pense que ça fait un petit survol,  
puis avec les questions, on peut préciser peut-  
être.

(11 h 15)

Me YVES FRÉCHETTE :

Alors c'est bien, ça complète, les témoins sont  
disponibles, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Fréchette. Donc parmi les  
intervenants qui ont demandé possibilité de contre-  
interroger, l'ACEF, Maître Falardeau?

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DENIS FALARDEAU :

Monsieur le Président. Messieurs les Régisseurs.  
Avant de procéder au contre-interrogatoire, je  
voudrais parler de demain. Je dois m'absenter en  
cours de matinée et ma consoeur, maître Sicard, est  
d'accord pour intervertir notre ordre de contre-  
interrogatoire, pour faire en sorte que je passe en  
premier, que je puisse m'absenter et que je sois de  
retour en début d'après-midi pour notre preuve.

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est tout à fait possible, d'autant plus que  
vous vous êtes entendu avec maître Sicard donc on  
prend note.

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 92 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Denis Falardeau

Me DENIS FALARDEAU :

Merci. Donc allez-y avec le thème 3. Messieurs, Madame les témoins, on va travailler avec le document HQD-6, Document 2, et on va aborder, brièvement aussi, une question concernant le document HQD-3, Document 2.

Q. [87] Mais allons-y avec le document HQD-6, Document 2. Donc, je disais, concernant ce document, à notre question 15, on vous posait la question suivante :

Q. 15 Ne pourrait-on avoir de suréquipement à la centrale du Lac Robertson? Est-il fréquent d'avoir des centrales thermiques d'appoint pour assurer la fiabilité en cas de pannes sur le réseau de transport?

Et vous nous répondiez :

Il est prématuré de considérer un suréquipement de la centrale du Lac Robertson.

Là, je comprends que pour le moment, il est prématuré, comme vous dites, mais est-ce que, selon vous, est-ce qu'il y a un moment donné où ça va être opportun de considérer qu'il y ait un suréquipement concernant cette centrale? Et, finalement, concernant le prix du mazout

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 93 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Denis Falardeau

aujourd'hui, est-ce que cette option, ça pourrait être une option intéressante à court ou moyen terme?

Mme MARIE-FRANCE ROUSSY :

R. À court terme, la puissance et l'énergie fournie par le Lac Robertson est capable de fournir toute la charge de la Basse-Côte-Nord. Donc suréquiper la centrale du Lac Robertson, on ne pourrait pas vendre plus d'énergie, donc on n'a pas de gain en carburant. Les centrales diesel qui sont là sont seulement là en réserve au cas où on a des pannes sur le réseau et elles ne fonctionnent pas souvent; on les a gardées parce qu'elles étaient aussi déjà là sur le réseau quand on a construit la centrale du Lac Robertson.

Q. [88] Parfait. Toujours avec le même document, notre question 16, et je vais la citer :

Q. 16 Prouvez-nous que le raccordement à court terme n'est pas rentable alors que le raccordement à long terme deviendrait rentable?

Et vous nous aviez répondu :

Le raccordement devient rentable lorsqu'il est moins coûteux que la construction d'un nouvel équipement de

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Denis Falardeau  
- 94 -

production. Dans le cas actuel, le remplacement de l'équipement de production n'étant pas encore nécessaire, le Distributeur n'évite aucun coût à cet égard...

Et un peu plus loin, là, et là, je fais référence à un autre document, HQD-2, Document 1, à sa page 32... Ça va, oui? À la page 32, et là, je vais citer un extrait :

Avec les augmentations de puissance prévues d'ici 2010, la centrale d'Opitciwan sera en mesure de répondre aux besoins d'ici 2017. La centrale de Clova nécessitera une autre augmentation de puissance. Le maintien des programmes d'utilisation efficace de l'énergie demeure également nécessaire. Le raccordement de Clova et d'Opticiwan au réseau intégré sera éventuellement envisageable à cet horizon.

De la façon dont je comprends l'extrait, ça laisse entendre qu'il y a une augmentation de la capacité pour les centrales de Clova et d'Opticiwan?

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 95 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Denis Falardeau

M. STEVE FULHAM :

R. Effectivement, oui.

Q. [89] Oui. Et c'est selon quel coût?

Mme MARIE-FRANCE ROUSSY :

R. Lorsqu'on fait une augmentation de puissance ou un remplacement d'équipement, on fait toujours, dans le fond, on regarde les possibilités qu'on a, dont le raccordement. Donc si on envisage une augmentation de puissance à ces centrales-là, c'est-à-dire, si ça équivaut à un remplacement de moteur par un plus gros, ça reste quand même économique versus un remplacement.

Ce qu'on prévoit à long terme, c'est que ces installations-là, peut-être qu'elles ne pourront plus répondre à la demande donc on serait obligés de construire alors là une nouvelle centrale. Dans le cas où on est obligés de faire un investissement majeur, là, le raccordement devient beaucoup plus intéressant que seulement remplacer un moteur dont le coût est moindre.

Q. [90] Et dans un autre ordre d'idée, là, on est devant l'éventualité d'un réchauffement climatique, qui va possiblement occasionner des déplacements de populations, il y a des villages, éventuellement, qui risquent d'être déplacés, est-ce qu'on a pensé

à une façon de procéder pour, comment je pourrais dire, là, optimiser le nouveau système d'alimentation électrique, genre chauffages centraux en utilisant la chaleur des centrales?

R. À notre connaissance, il n'y a aucun village qui est prévu d'être déplacé dans nos installations.

Q. [91] Hum-hum.

R. Ça fait que c'est sûr que s'il y avait construction d'un nouveau village en quelque part, il faudrait prendre en compte, c'est sûr, un système de récupération de chaleur ou n'importe quoi, avoir une vision globale de l'alimentation en énergie.

Q. [92] Mais ça serait pensable?

R. Avoir un nouveau village, oui, ça serait pensable, mais à, on ne voit pas, là, d'opportunité pour une construction de nouveau village.

Q. [93] Allons-y maintenant avec notre document, notre preuve du dix-huit (18) mars, et là, c'est à la cote C-1.5 mais je vous épargne la recherche, c'est simplement pour une question de précision.

C'est que, on peut constater, lorsqu'on compare les taux de croissance de la population, autrement dit, le nombre d'abonnements du réseau intégré par rapport au réseau autonome, dans un premier temps, concernant le ratio nombre

d'abonnements par rapport aux ventes régulières d'énergie, du côté de l'intégré, on peut voir qu'il y a une moyenne de zéro virgule quatre-vingt-quinze (0,95) du côté des abonnements, avec une progression de un pour cent (1 %) par année. Du côté des réseaux autonomes, bon, on parle d'une moyenne d'augmentation du nombre d'abonnements de un virgule six pour cent (1,6 %), avec des ventes de zéro virgule neuf pour cent (0,9 %).

La question de précision qu'on voulait vous demander, et qui ne semble pas avoir été répondue à ce moment-ci, c'est que quand on compare certains petits villages en particulier, la tendance est à l'inverse. Et là, c'est un exercice de prononciation, entre autres, le village de Kangiqsualujjuaq, bon, entre autres, on constate qu'il y a une augmentation du nombre d'abonnements, de la population, de un virgule neuf pour cent (1,9 %) et là, on se retrouve avec une augmentation de la vente de trois virgule neuf (3,9 %).

Et c'est la même chose du côté de Quaqaq, on a une augmentation de un virgule quatre pour cent (1,4 %) du nombre d'abonnements et on a une augmentation de trois virgule sept pour cent (3,7 %) du côté de la vente, ce qui est un peu

différent de la moyenne. Est-ce qu'il y a des explications spécifiques concernant ces deux endroits-là?

M. STEVE FULHAM :

R. Pour les endroits spécifiques, normalement, l'augmentation va, l'augmentation peut être différente dépendamment du nombre de personnes qu'il y a à des endroits, c'est des... les résidents sur place sont souvent énormément de personnes au même endroit donc les utilisations électriques peuvent faire que plusieurs personnes utilisent plusieurs choses différemment, même si le chauffage n'est pas inclus là-dedans.

Pour la moyenne globale des réseaux autonomes, la particularité qu'on a, c'est aux îles-de-la-Madeleine, qui est un endroit où est-ce qu'il y a beaucoup de saisonniers qui viennent s'installer; donc on peut avoir une augmentation des clients mais que ça peut faire qu'on n'a pas une augmentation de la pointe tant que ça.

Q. [94] Concernant le document HQD-6, Document 1, à sa page 4, je vais vous citer l'extrait :

1.1 Compte tenu de la récente évolution du prix du pétrole, veuillez réévaluer le déficit des réseaux autonomes en 2008

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Denis Falardeau

- 99 -

et estimer celui-ci pour les années 2009 et 2010. Veuillez également calculer ce déficit par abonnement en réseaux autonomes. Veuillez fournir vos hypothèses.

Et vous répondez :

Le prix du carburant ne constitue pas la seule variable ayant un effet sur le déficit financier de l'exploitation des réseaux autonomes.

Pour 2008, le Distributeur ne prévoit aucun impact car les prix des approvisionnements étaient déjà garantis. Dans le cadre du prochain dossier tarifaire, le Distributeur mettra ses données à jour pour les années 2009 et 2010, sur la base de l'ensemble des données de coûts et de revenus, y compris l'évolution du prix du pétrole.

Ce qui nous amène à la question suivante : les contrats d'approvisionnement, est-ce que ces contrats-là impliquent des clauses d'indexation ou d'ajustement du prix du mazout, et si oui, est-ce que ça ne va pas impliquer des hausses de coûts de

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 100 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Denis Falardeau

production d'électricité pour deux mille huit  
(2008) et deux mille neuf (2009)?

Et justement, étant donné que deux mille  
neuf (2009), on est quand même assez près, là, est-  
ce qu'il y a déjà eu des ententes de prix, des  
négociations de faites pour deux mille neuf (2009)  
concernant ces prix-là?

M. MICHEL BASTIEN :

R. Je peux peut-être commencer puis monsieur Fulham  
pourra compléter pour l'information plus factuelle  
sur où on en est dans les négociations 2009. Mais  
juste peut-être d'entrée de jeu, vous signifiez  
qu'on a fait une forme d'errata à cette réponse-là,  
parce qu'on avait affirmé, effectivement, que le  
prix était déjà fixé pour deux mille huit (2008).

De fait, il était fixé jusqu'à la mi-année  
deux mille huit (2008) et, bien, effectivement,  
quand on a répondu, je pense, à la dernière ronde  
de demandes de renseignements, nous avons apporté  
l'information que, effectivement, la hausse des  
prix de combustibles accroît le déficit des réseaux  
autonomes pour un montant de sept (7 M\$) ou huit  
millions (8 M\$), de mémoire, là, ou entre six  
(6 M\$) et huit millions de dollars (8 M\$) pour  
l'année deux mille huit (2008), compte tenu qu'il y

avait une partie de ce prix-là qui n'avait pas été fixée par contrat.

Ce qu'on essaie de faire, nous, c'est, lorsqu'on fait des achats, c'est d'avoir des soumissions en prix fixes pour la période la plus longue. Et la problématique des réseaux autonomes, et on pourra élaborer sur cette idée-là, c'est qu'on n'a pas du tout la même profondeur de marché, disons-le comme ça, et la même profondeur de fournisseurs que ce que nous avons pour le réseau principal, on parle de petites quantités et on parle de régions éloignées.

Et donc nous avons quelques fournisseurs potentiels, qui parfois participent, parfois ne participent pas, alors on travaille aussi avec le milieu, on travaille aussi avec le marché donc... Alors, dans ce contexte-là, ce qu'on vise donc, c'est d'avoir, effectivement, des prix fixes pour éviter cette variabilité-là et ce risque-là. D'avoir des prix fixes pour des quantités couvrant une année témoin projetée, c'est l'objectif mais ce n'est pas nécessairement le résultat que l'on obtient.

Q. [95] O.K. Mais pour ce qui est de deux mille neuf (2009), il n'y a rien d'arrêté encore, là?

R. Je pense qu'on a fait un appel de propositions, je ne sais pas si on a eu des résultats.

M. STEVE FULHAM :

R. Il y a un appel de propositions qui a eu lieu puis il y a eu des prix qui vont être... je n'ai pas le détail des prix. Mais les prix ont été fixés pour les deux prochaines années puis je pense que la troisième année, là, c'est peut-être à valider mais c'est, ça serait à prix variable.

Ça, c'est pour le cas des îles-de-la-Madeleine qui est typique. Pour vous expliquer un peu le contexte, aux îles-de-la-Madeleine, on est allés en appel d'offres pour le dernier contrat; on a suscité, on a essayé de susciter de l'intérêt d'autres fournisseurs parce que présentement, c'est le même fournisseur depuis quelques années.

Puis je pense qu'on a approché, je pense c'est six ou sept compagnies; il y en a seulement une qui est venue. On est retournés en voir une deuxième puis on leur a demandé de nous fournir le produit qu'on demandait. Puis c'est un produit qui est spécifique, qui s'appelle le IF 180; puis ce produit-là, il y a un fournisseur qui nous le donne tel qu'on le veut. Pour ce qui est de l'autre fournisseur, lui n'était pas prêt à garantir le

type du produit donc c'est un mélange qui a été fait dans le bateau même, là, qu'on a quand même accepté, qu'on a validé le résultat final.

Donc, déjà là, on a beaucoup de difficulté à attirer des gens parce que les quantités semblent énormes quand on en discute mais dans le marché mondial, elles ne sont quand même pas significatives. Donc on se retrouve avec un marché un peu captif d'un fournisseur, un autre qu'on essaie d'intéresser, qui a quand même démontré une certaine ouverture, mais quand on est arrivés à l'appel d'offres, on a encore eu seulement un fournisseur.

Pour ce qui est de la Basse-Côte-Nord, c'est un fournisseur unique. Et pour ce qui est du Nunavik, c'est un autre fournisseur unique. Il n'y a personne d'autre qui va là.

(11 h 30)

Q. [96] Est-ce que c'est possible de nous donner un ordre de grandeur concernant l'augmentation des prix pour la première partie de deux mille huit (2008) et pour deux mille neuf (2009) si c'est possible aussi pour se donner une idée? Vous anticipez quoi?

R. Quand c'est des prix fixes, c'est des positions qui

sont garanties, qui sont prises, je pense, sur la Bourse de New York, si je ne me trompe pas puis ça suit l'évolution du marché, le prix exact, je ne l'ai pas mais vous connaissez le marché, vous le voyez évoluer autant que moi.

Q. [97] Allons-y maintenant avec le document HQD-3, Document 2, à la réponse à notre question, la réponse 86, je vais attendre quelques instants.

R. Quelle page?

Q. [98] La page 56. Donc, nous y allons et je vais citer l'extrait de la réponse :

Le Distributeur alimente ses clients au moindre coût. Là où les centrales thermiques sont utilisés, cette solution est moins onéreuse que le raccordement ou l'alimentation à partir de sources renouvelables....

Et là, on nous indique,

... (voir également R-3470-2001 au document HQD-6, Document 1 [...])

et on continue,

... Le Distributeur envisage d'autres solutions lorsque celles-ci amènent des économies par rapport au statu quo. C'est la cas par exemple du

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Denis Falardeau

- 105 -

raccordement de Wemotaci, de  
l'éventuel raccordement de La Romaine  
et du programme de jumelage éolien-  
diesel...

peut-être le programme JED.

... Dans tous les cas, le Distributeur  
fait la démonstration que la solution  
proposée est la plus économique, eu  
égard aux circonstances et en tenant  
compte des émissions atmosphériques.

Et c'est le bout que je voudrais porter à votre  
attention,

L'information relative au coût  
unitaire de production de chacun des  
réseaux autonomes n'est pas  
disponible.

Ça nous pose cette question, c'est que dans le  
fond, vous nous dites, « on y va avec la solution  
au moindre coûts, la solution la plus économique »,  
on vous demande, bien, dans le fond, le coût  
unitaire, ça revient à combien? Et vous nous dites,  
« l'information n'est pas disponible », vous faites  
l'évaluation, cette comparaison-là des coûts, vous  
la faites à quel niveau, à partir de quoi, c'est au  
niveau de l'ensemble du réseau autonome, c'est à

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 106 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Denis Falardeau

partir de centrales, comment avez-vous procédé?

Mme MARIE-FRANCE ROUSSY :

R. On a quand même des coûts, on n'a pas le coût global mais on a quand même des coûts de carburant, des coûts de maintenance, on a quand même une idée de nos coûts par installation selon le type de moteur et tout mais pour faire nos évaluations, certain, ça nous prend les coûts de ces éléments-là. Mais on n'a pas le coût global incluant tout, la hiérarchie du droit québécois.

Q. [99] O.K. Donc, je comprends que lorsque vous nous avez répondu « l'information n'est pas disponible », c'est que... elle est quand même, elle existe quand même, c'est parce qu'elle n'est pas publié, c'est dur de colliger l'ensemble?

M. MICHEL BASTIEN :

R. En fait, l'information que nous utilisons pour faire nos études économiques, bien sûr, que c'est une information qui est disponible à un moment donné, c'est une évaluation que l'on fait, évidemment, quand c'est opportun, quand il y a un choix à faire, quand il y a un couple à remplacer, quand il y a une centrale à construire, quand on envisage un raccordement alors, et on doit en vertu de Règlements en vigueur ou du Règlement en

vigueur, démontrer que la solution que l'on propose est la plus économique mais l'information que l'on amène, elle est spécifique au projet que l'on regarde et aux besoins auxquels on a à répondre et cette information-là, elle est colligée à même les études d'avant-projet, les études préliminaires, études d'avant-projet, et caetera, on assure d'avoir une réponse, en tout cas, précise aux coûts des différentes options qui se présentent à ce moment-là.

Ici, on l'a peut-être interprété à tort comme étant une question générique portant sur l'ensemble, le coût de l'ensemble des réseaux autonomes incluant non seulement le coût à la marge qui est évité quand on fait un projet alternatif ou le coût additionnel que ça implique de procéder par ce projet-là plutôt que par un autre mais ça implique également toute l'infrastructure qui est là, les bâtiments administratifs, le soutien, la maintenance, et caetera, et caetera, qui ne sont pas nécessairement des éléments de coûts qui sont concernés par un choix économique à la marge de raccorder, d'installer une nouvelle centrale ou d'accroître, d'agrandir la centrale existante. Donc, ce sont deux univers qui sont différents.

- Q. [100] O.K. Donc, si j'ai bien compris, quand on parle de comparaison de coûts, on y va au cas à cas et on n'a pas une vision d'ensemble du réseau?
- R. On y vas au cas le cas selon les circonstances, c'est-à-dire quelles sont les options que nous avons. Alors, on a évidemment un certain vécu à la Régie et on le fait, je pense à Waskaganish, on parlait d'un raccordement que l'on a comparé à une nouvelle centrale à Waskaganish, on parle du dossier de Kuujjuaq, l'agrandissement ou la construction d'une nouvelle centrale et, et caetera, et caetera, on le fait ad hoc selon le besoin.
- Q. [101] Donc, est-ce que ça laisse entendre qu'il n'y a pas le chiffre comptable, une évaluation comptable par réseau, il n'y a pas de...
- R. Non, effectivement, on n'a pas jamais fait l'exercice, je sais qu'on nous le demande souvent et on peut se questionner à chaque fois : quelle est la finalité au juste que l'on recherche en nous demandant cette question-là mais cette question-là, on la retrouve de façon récurrente dans toutes sortes de forums y compris le forum tarifaire. Un élément de problématique, c'est qu'il y a des activités qui sont communes à l'ensemble des

réseaux autonomes alors, on n'a pas de méthode de répartition de ces activités communes à chacun des réseaux.

Par exemple, ceux qui travaillent en planification comme mes collègues de gauche, ils travaillent sur l'ensemble des réseaux. Il faudrait prendre une partie de madame Roussy puis dire, « bien, on va t'allouer à tel réseau pour tel pourcentage » et, et caetera, et caetera puis on va peut-être trouver quelque chose qui ressemble à cent cinquante pour cent (150 %) de madame Roussy parce qu'elle est partout puis elle est très bonne mais il reste que c'est ça les problématiques que ça amène de vouloir répartir, parce qu'on est à un autre niveau, alors déjà de répartir nos coûts en réseaux autonomes et réseaux reliés, c'est déjà un exercice, là, on rentre à l'intérieur des réseaux autonomes puis là, on répartit ces coûts-là entre les différents réseaux autonomes.

On est rendus à des montants qui sont beaucoup plus marginaux d'une part et d'autre part, ça devient de plus en plus hasardeux, je dirais, d'une certaine façon et quelle est la finalité? On ne facture pas par réseau, on a un ensemble de coûts que l'on reflète à l'ensemble de la clientèle

donc, on n'a pas de besoin particulier, nous, dans notre gestion, dans nos décisions, on n'a pas besoin de ce genre de répartition-là. Mais pour une décision économique, construire une centrale, raccorder, et caetera, toute l'information pertinente est au dossier, c'est clair.

Q. [102] Concernant... et là, on va y aller du côté de HQD-3, document 2 à notre question 89, c'est à la page 56 et là, je vais citer la question...

R. Ou bien non, ce n'est pas 89 ou bien non, ce n'est pas la page 56.

Q. [103] C'est la question 89, HQD-3, Document 2. Page 58? Allons-y avec le 58, ça va être plus facile.

Nous y allons?

Outre les avantages environnementaux, quels sont les avantages économiques à produire l'électricité avec les ressources renouvelables tout en maintenant les centrales thermiques ou hydrauliques? Le raccordement au réseau intégré de Wemotaci, et potentiellement de La Romaine, permet-il de réduire les coûts d'approvisionnement et les coûts globaux du service électrique

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Denis Falardeau

- 111 -

(incluant le coût de transport et  
distribution, tout en améliorant la  
fiabilité du service?)

Et vous nous avez répondu :

Voir la réponse à la question 86.

Les projets de... ce qui nous amène la question  
suivante : les projets de JED ou tout autre  
remplacement partiel ou total d'énergie fossile par  
des énergies renouvelables, lorsque vient le temps  
de considérer l'opportunité, est-ce que vous  
considérez l'impact économique sur l'ensemble de la  
société ou des abonnés, si je puis dire, ou il y a  
aussi l'objectif en termes de réduction de la  
pollution? Laquelle de ces deux considérations-là  
prime?

Mme MARIE-FRANCE ROUSSY :

R. On fait l'étude économique globale, c'est certain,  
de tous les scénarios avec tous les coûts de chaque  
scénario. De plus, pour avoir, dans le fond, de  
mettre un coût environnemental, comme la Régie nous  
a demandé, on met un quinze dollars (15 \$) de CO2  
évités au scénario thermique, ce qui augmente le  
scénario thermique donc qui donne un avantage au  
scénario avec des énergies renouvelables.

Q. [104] O.K.

- R. C'est dans ce sens-là qu'on avantage les scénarios d'énergies renouvelables puis aussi les énergies renouvelables, bien, souvent c'est mieux vu du côté... pour l'acceptation dans le milieu donc il y a un avantage sur un scénario thermique dans ce sens-là aussi sur l'acceptabilité du milieu.
- Q. [105] Bien. Est-ce que je comprends que ça pourrait même impliquer, si on y va du côté du scénario favorisant l'économie d'énergie, favorisant le maintien, la préservation de l'environnement, ça peut même impliquer l'acceptation de coûts supérieurs aux solutions traditionnelles?

M. MICHEL BASTIEN :

- R. Si vous entendez par là, le coût tel qu'assumé directement par Hydro-Québec qui se reflète dans les tarifs, oui, ça pourrait effectivement impliquer que l'on fasse une centrale dont le coût de revient, une centrale, c'est-à-dire un projet jumelage éolien-diesel qui est supérieur aux coûts que l'on évite, tout à fait.
- Q. [106] Allons-y maintenant avec le document HQD-2, Document 1, à la page 32 et plus précisément à la ligne 7. Je vais citer l'extrait :

[...] Le raccordement de Wemotaci au réseau intégré, en cours de

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Denis Falardeau  
- 113 -

réalisation, est prévu pour 2008.

Après ce raccordement, le Distributeur prévoit mettre graduellement fin au programme d'utilisation efficace de l'énergie dans le réseau.

Ce programme-là, ce programme comprend quel genre...

Me YVES FRÉCHETTE :

Vous êtes allé très vite, Maître Falardeau.

Me DENIS FALARDEAU :

Oui.

Me YVES FRÉCHETTE :

Les gens récupèrent les documents.

Me DENIS FALARDEAU :

Ah, O.K. On va rebobiner.

M. MICHEL BASTIEN :

R. Même que l'on pourrait reprendre la cote parce que j'ai perdu la cote aussi.

(11 h 45)

Me DENIS FALARDEAU :

Q. [107] HQD-2, Document 1, page 32. Ça va? Donc je reprends à partir de la ligne 7 :

Le raccordement de Wemotaci au réseau intégré, en cours de réalisation, est prévu pour 2008. Après ce

raccordement, le Distributeur prévoit  
mettre graduellement fin au programme  
d'utilisation efficace de l'énergie  
dans ce réseau.

C'est simplement une question d'information, ce  
programme d'efficacité de l'énergie, il comprenait  
quoi comme mesures?

M. STEVE FULHAM :

R. Le programme d'utilisation efficace de l'énergie,  
c'est le programme où est-ce qu'on va brûler le  
carburant à la maison plutôt que le brûler à la  
centrale, il y a une question d'efficience reliée à  
ça. Bien entendu, du moment où est-ce qu'on est  
relié au réseau principal, le besoin pour ce  
programme-là n'est plus là. Donc il y a une  
dégression qui va se faire sur quelques années pour  
éliminer le programme.

Q. [108] Finalement, au document HQD-3, Document 2, à  
sa page 64, et là, on fait référence à la question  
102.b, donc on vous demandait :

Q. 102.b Dans le cas de la centrale du  
Lac Robertson et de la centrale  
Menihek, y a-t-il aussi un critère de  
fiabilité en énergie qui doit être  
respecté?

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 115 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Denis Falardeau

Et vous nous répondiez :

Non, seulement un critère pour la  
puissance.

Est-ce à dire que ce sont des centrales sans  
réservoir et que l'apport d'eau suffit à répondre à  
toutes demandes dans une année?

R. La centrale de Menihek, par exemple, est une  
centrale au fil de l'eau et puis la quantité d'eau  
est suffisante pour la centrale actuelle; il y aura  
peut-être... éventuellement aussi pour une  
augmentation de la puissance à l'endroit-là.

Donc, oui, la puissance est là présentement  
mais le critère qu'on parle, c'est toujours un  
critère de puissance, parce que si on tombe en une  
panne, comme on a eu l'exemple dans le cas du  
groupe 3, bien, on a besoin d'avoir, on a besoin de  
la production sur place en back-up pour continuer à  
alimenter la population.

Me DENIS FALARDEAU :

Madame, Messieurs les témoins, merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Falardeau. Maître Turmel, de la FCEI?

Me ANDRÉ TURMEL :

Pas de questions.

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 116 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Denis Falardeau

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Turmel. Maître Paquet, pour le GRAME?

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

Alors, bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,  
Messieurs les régisseurs. Et bonjour aux membres du  
panel. Geneviève Paquet, pour le Groupe de  
recherche appliquée en macroécologie.

Q. [109] Donc ma première question porte sur les coûts évités en réseau autonome. Et pour vous permettre d'y répondre, je vais vous référer à, ça va être ma seule référence à un autre dossier, à la demande tarifaire 2008-2009 du Distributeur, dont j'ai une copie, plus précisément le tableau 6.1, intitulé « Coûts évités de production en électricité par réseau autonome ».

Donc compte tenu de l'évolution des prix du mazout, pourriez-vous affirmer que les coûts évités présentés au tableau 6.1 seront sensiblement les mêmes pour l'année en cours?

M. MICHEL BASTIEN :

R. Écoutez, les coûts évités sont dans une phase de mise à jour qui est prévue pour un dépôt dans le prochain dossier tarifaire. Alors donc cette validation-là sera certainement faite dans le cadre du prochain dossier tarifaire. À ce stade-ci, nous

ne sommes pas en mesure de valider quelque conclusion que ce soit quant à la mise à jour de ces coûts évités; il n'y a pas juste les coûts de combustibles, il y a d'autres sortes de préoccupations qu'on peut avoir et qu'on veut refléter dans les coûts évités.

Mais si ça peut vous accommoder et pour permettre l'avancement du contre-interrogatoire, toutes choses étant égales par ailleurs, le coût du combustible fait partie de ces coûts évités et dans la mesure où les coûts de combustibles sont plus élevés, ou ceux que l'on prévoit sont plus élevés que ceux que l'on avait lorsqu'on a fait ces chiffres-là, et c'est une autre hypothèse, c'est sûr que ces coûts évités seraient plus élevés, dans le contexte où je vous le dis.

Q. [110] Merci. Maintenant, je vous réfère à la pièce HQD-3, Document 6, page 38; c'est une réponse du Distributeur à une demande de renseignements du GRAME, page 38, le tableau R-16.6.1. Donc on constate des variations qui sont importantes pour le réseau du Nunavik, en deux mille trois (2003), deux mille quatre (2004), deux mille quatre (2004), deux mille cinq (2005) et deux mille six (2006), deux mille sept (2007).

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 118 - Me Geneviève Paquet

Pouvez-vous expliquer les causes de ces variations pour le réseau du Nunavik, variations qui sont de l'ordre du simple au double, alors que pour les autres réseaux autonomes, la compensation est relativement stable dans le temps; je vous demanderais peut-être de pouvoir m'expliquer les variations entre deux mille trois (2003), deux mille quatre (2004), ensuite celles entre deux mille quatre (2004), deux mille cinq (2005) et ensuite, celles entre deux mille six (2006) et deux mille sept (2007)?

R. Alors nous croyions à ce jour que nous pourrions nous en sortir sans engagement, c'était bien parti, mais c'est une question beaucoup trop pointue pour qu'on puisse, pour que les membres du panel puissent y répondre. Alors si cette question est jugée pertinente, nous allons prendre un engagement.

Me YVES FRÉCHETTE :

Alors, c'est ça, malheureusement, on ne pourra pas y répondre alors ce serait le premier engagement, mais on vous retourne, si c'est nécessaire pour, la question, c'est si c'est nécessaire pour vos démonstrations...

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 119 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Geneviève Paquet

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Bien, en fait, je peux peut-être continuer mon contre-interrogatoire puis si je n'ai pas la réponse, probablement que le calcul va être nécessaire pour l'analyse.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [111] Donc je vais passer à la pièce HQD-2, Document 2, page 57, c'est le tableau de « Tarification et programmes d'utilisation efficace de l'énergie ». En note 1, donc tout en bas du tableau, à la note 1, il est écrit :

La compensation pour le prix du mazout varie en fonction des tarifs d'électricité.

Êtes-vous en mesure de confirmer que la compensation varie en fonction des tarifs?

M. STEVE FULHAM :

R. Ce que je peux vous dire, c'est que c'est un tableau qui a été produit dans nos unités puis je ne connais pas le fin détail des unités du mazout parce que c'est très récemment que cette organisation-là est tombée dans ma responsabilité. Mais je peux vous dire que le tableau est conforme

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 120 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Geneviève Paquet

à ce que j'ai déjà vu, effectivement.

Mme MARIE-FRANCE ROUSSY :

- R. Oui, ça réfère au tarif parce qu'on donne un avantage de trente pour cent (30 %) versus quelqu'un qui chaufferait électrique. Donc si le tarif augmente, bien, la compensation diminue, parce que le gain est moins grand. Donc c'est basé sur le tarif.
- Q. [112] D'accord. Donc en fonction de cet énoncé que la compensation varie en fonction des tarifs, je vais vous référer encore à la pièce HQD-3, Document 6, page 38, celle où on était avec les variations pour le Nunavik; donc en fonction du fait que la compensation varie en fonction des tarifs, si la compensation est réduite par une tarification de seconde tranche à cinquante-deux sous le kilowattheure (52 \$/kWh) au Nunavik, pourquoi est-ce qu'on note une augmentation de la compensation entre deux mille six (2006) et deux mille sept (2007) de mille trois cent trente-cinq (1 335) à deux mille deux cent quatre-vingt-trois (2 283)?

M. STEVE FULHAM :

- R. La mémoire est une faculté qui revient parfois. Les facturations qui sont faites avec Makivik, qui est l'organisme qui s'occupe du programme au Nunavik,

sont faites sur une base aléatoire, ce qui fait qu'il y a des années, on va faire des paiements peut-être deux dans la même année, une année suivante, les paiements vont être décalés, il va en avoir moins. C'est ce qui explique la variation que vous pouvez voir pour ce qui est des paiements au Nunavik.

Q. [113] D'accord, je vous remercie. À la pièce HQD-1, Document 2, page 49, ce n'est peut-être pas nécessaire d'y référer, mais le Distributeur prévoit que le prix du pétrole variera de soixante-cinq à soixante-quinze dollars US (65 - 75 \$US) le baril de deux mille six (2006) à deux mille dix-sept (2017).

Les prévisions pour le calcul de la compensation monétaire de trente pour cent (30 %) sont-elles basées sur ce prix situé entre soixante-cinq et soixante-quinze dollars US (65 - 75 \$US) le baril?

M. MICHEL BASTIEN :

R. Excusez-moi, vous faites référence à des prévisions de compensation, est-ce que j'ai bien entendu?

Q. [114] Les prévisions pour le calcul de la compensation monétaire.

R. En fait, ces calculs-là ne sont faits qu'une fois

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Geneviève Paquet  
- 122 -

par année pour le dossier tarifaire, une année à la fois. Pour les fins du plan d'approvisionnement ou pour les fins du PGEE ou pour quelque fins que ce soit, on ne fait pas ce genre d'exercice-là. Alors dans le prochain dossier tarifaire, si toujours l'intérêt est présent, vous pourriez nous poser des questions si ce n'est pas assez clair sur comment on a fait notre calcul des compensations que l'on prévoit verser en deux mille neuf (2009), mais ça va être nécessairement en fonction du prix du mazout que l'on prévoit pour deux mille neuf (2009), qui va être déposé au dossier tarifaire et qui va être, j'imagine aussi, cohérente avec la prévision de tarifs d'électricité.

Q. [115] Donc vous le refaites à chaque année, donc c'est avec le prix pour l'année suivante?

R. Bien, dans la mesure où ça fait partie des coûts d'exploitation des réseaux autonomes, tout à fait.

11 h 55

Q. [116] Donc, advenant une augmentation du prix du baril, la différence entre le prix de l'électricité et celui du mazout s'accentuerait. Est-ce que l'avantage économique de trente pour cent (30 %) varierait à la hausse?

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 123 - Me Geneviève Paquet

M. STEVE FULHAM :

R. Le but étant, le but de ce programme-là est simplement d'encourager les gens à brûler le carburant à la maison plutôt que de le brûler à la centrale. La façon qu'on peut conserver les gens à cet avantage-là, parce que l'avantage va du côté du client et aussi du nôtre, et leur donner un avantage économique. L'avantage économique qu'on leur donne est de trente pour cent (30 %). Donc, indépendamment de la variation du prix du carburant, l'avantage économique va demeurer trente pour cent (30 %).

Q. [117] Merci. Bon. Je passe maintenant à la méthode de calcul pour appliquer la compensation de trente pour cent (30 %) pour le mazout. La pièce HQD-3, Document 6 page 39, encore une réponse du Distributeur à une demande de renseignements du GRAME. Il s'agit d'une clarification concernant le point 2 de la réponse 16.7 du Distributeur. Et je vais le citer :

Les tarifs d'électricité en vigueur  
(tarifs au sud du 53e parallèle)  
applicables selon la clientèle visée  
sont la 2e tranche pour les clients  
résidentiels et 1re tranche pour les

clients affaires.

Cette méthode de calcul du prix plafond applique-t-elle les tarifs d'électricité en vigueur au sud du 53e parallèle pour toute la clientèle des réseaux autonomes?

R. Je suis... Pouvez-vous préciser votre question, s'il vous plaît?

Q. [118] C'est au niveau de la méthode de calcul.

Parce qu'au point 2, on dit que les tarifs d'électricité en vigueur qui sont applicables, c'est les tarifs au sud du 53e parallèle. Je vous demande si on applique cette méthode-là, cette méthode de calcul, est-ce qu'elle applique les tarifs d'électricité qui sont au sud du 53e parallèle pour tous les réseaux autonomes, donc même ceux qui sont au nord du 53e parallèle?

R. Il y a un tarif dissuasif au nord du 53e parallèle.

Et ce tarif-là oblige, pratiquement oblige les résidents à brûler le carburant dans leur maison. Pour ce qui est du sud du 53e parallèle, c'est le même tarif qui s'applique pour tous les clients. Donc, c'est dans cet intérêt-là qu'on essaie de pousser le programme d'utilisation efficace de l'énergie. Est-ce que ça répond à votre question?

Q. [119] Mais si on se situe au nord du 53e parallèle,

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 125 - Me Geneviève Paquet

exemple, pour le calcul de la compensation au Nunavik, est-ce que le Distributeur utilise les tarifs en vigueur au sud du 53e parallèle?

R. Non.

Q. [120] Merci. Maintenant, je vais passer à la page suivante, page 40 de la pièce HQD-3, Document 6. On a une illustration de la méthode de calcul du prix plafond payé par les clients résidentiels pour l'hiver deux mille sept, deux mille huit (2007-2008), le tableau R-16.7. Je ne poserai pas cette question-là. J'ai déjà eu ma réponse. Je vous remercie.

Donc, j'ai une dernière question qui concerne le jumelage éolien diesel. La pièce HQD-6, Document 1, l'annexe 1.1, qui avait été fournie en réponse à une demande du procureur de SÉ-AQLPA. Puis c'est une annexe à la réponse de la demande de renseignements numéro 4 de la Régie.

Concernant cette annexe, le GRAME s'interroge sur les hypothèses de prix du baril de pétrole et du litre de mazout utilisé pour les calculs sur le jumelage. Est-ce que vous pourriez nous fournir à titre d'engagement un tableau avec les hypothèses du prix de baril de pétrole et du litre de mazout qui ont été utilisées pour les

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 126 - Me Geneviève Paquet

calculs sur le jumelage éolien diesel?

M. MICHEL BASTIEN :

R. On l'a déjà produit. Il faudrait juste trouver la référence. On la cherche.

M. ALAIN FORCIONE :

R. En fait, au rapport principal qui est attaché à ces résultats détaillés, vous avez, c'est le document HQD-6, Document 1, Annexe 1, qui avait été déposé en liasse, l'annexe B dudit rapport avait le global pour chacun des villages. Et dans ce tableau-là, vous avez une colonne « coût du carburant pour chacune des années ». Vous ne le retrouverez pas à ce document-là. Ça avait été déposé en réponse en précision à ce rapport-là. Mais au rapport principal, vous aviez une fiche pour chacun des villages qui montrait le résultat global. Et vous avez pour chacun des villages le détail pour les vingt (20) ans à venir du coût du carburant qui a été utilisé. C'était un coût avec l'inflation retirée, par contre. Mais l'information y est. Est-ce que ça répond à votre question?

Q. [121] Oui oui, je vous remercie. Puis en rapport avec ce rapport, c'est une question, là, peut-être plus technique, mais je me demandais si c'était possible de pouvoir avoir les résultats sur un

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 127 - Me Geneviève Paquet

format Excel pour pouvoir, permettre de faire des hypothèses avec les chiffres qui sont fournis.

Me YVES FRÉCHETTE :

Un instant s'il vous plaît.

M. MICHEL BASTIEN :

R. En fait, écoutez, je pense que, on demanderait à la Régie peut-être de se prononcer sur l'acceptabilité de ce genre de requête. On a fourni beaucoup d'informations à monsieur Deslauriers qui fait sa propre expertise et qui fait plus qu'une simulation. Je pense qu'il essaie de faire un travail sérieux, dans les limites quand même que l'on a déterminées, que notre expert a déterminé.

À ce stade-ci, faire des simulations, ça aurait peut-être été plus approprié qu'on nous demande de les faire. C'est quand même assez compliqué, là, assez complexe, ça, comme modèle.

Q. [122] C'est juste parce qu'on a eu possession du rapport le onze (11) juin. Donc, on l'aurait probablement demandé peut-être avant, mais étant donné le délai, ce serait juste plus simple si on l'avait en format Excel.

R. Le rapport était disponible avant le onze (11) juin quand même. Mais je laisse mon avocat...

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Geneviève Paquet  
- 128 -

Me YVES FRÉCHETTE :

Écoutez, c'est toujours les mêmes commentaires, vous me pardonnerez, c'est toujours les mêmes commentaires, Monsieur le Président. Au stade où nous en sommes, on s'interroge toujours sur la pertinence de tout ça. Au stade où les audiences en sont, l'état du dossier tel qu'il est constitué, les données qui y sont présentes, écoutez, avec tout le respect que je dois aux représentants du GRAME, je ne crois pas que ça permette à la Régie de délibérer de façon plus complète et sereine de disposer de ces informations-là. Alors, on s'objecterait à l'engagement, à la demande d'engagement.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

On va retirer notre demande. On me dit que ce n'est pas essentiel. Donc, ça termine pour moi. Je voudrais juste coter la pièce que j'avais déposée au tout début. Donc, c'est la pièce qui réfère à la demande tarifaire deux mille huit, deux mille neuf (2008-2009) du Distributeur, HQD-14, Document 3, page 93 (R-3644-2007). Puis je la coterai sous la pièce C-5.17. Alors, je vous remercie. Ça complète pour moi.

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 129 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Geneviève Paquet

C-5.17 : (HQD-14, Doc.3) Plan global en  
efficacité énergétique, budget 2008,  
page 93 (R-3644-2007).

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Paquet. Donc, la Régie va ajourner  
jusqu'à une heure (1 h) cet après-midi. Merci.

Me YVES FRÉCHETTE :

Merci.

PAUSE

---

REPRISE DE L'AUDIENCE

13 h 06

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Maître Gertler.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Bonjour, Monsieur le Président. Maître Franklin S.  
Gertler pour le ROÉÉ.

Me YVES FRÉCHETTE :

Excusez-moi, juste avant que maître Gertler débute,  
on avait peut-être une petite précision suite à une  
réponse donnée ce matin. Alors, j'inviterais  
monsieur Fulham ou monsieur Bastien, monsieur  
Fulham à compléter là, suite à une question du  
GRAME.

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 130 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Geneviève Paquet

M. STEVE FULHAM :

R. Bon. À la question du GRAME, la question du GRAME qui était posée, c'était pour savoir si c'était le même tarif pour ce qui est de l'avantage économique de trente pour cent (30 %) qui a été amené au Nord du 53ième parallèle. Et puis, j'ai confondu avec le tarif dissuasif s'il y a du chauffage à l'électricité. Mais, effectivement, c'est le même tarif qui est appliqué au Nord et au Sud pour ce qui est de l'avantage économique à l'utilisation du carburant.

Me YVES FRÉCHETTE :

Alors, voilà! Merci beaucoup.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

Q. [123] Très bien. Bonjour Messieurs, Madame les témoins. Monsieur le Président, je vais traiter de quatre thèmes. Je vais essayer de le faire rondement. Les quatre thèmes, juste pour qu'on puisse suivre un peu, c'est d'abord la valorisation de l'énergie excédentaire. Deuxième affaire, c'est la mise à jour au niveau des coûts des projets éoliens. Le troisième, c'est le prix du mazout et du pétrole. Et ensuite, enfin, on va parler des projets pilotes mis à jour sur le projet pilote JED.

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 131 - Me Franklin S. Gertler

Alors, sur le premier point, à consulter, HQD-6, Document 1, Annexe 1, c'est-à-dire le rapport d'expertise. Mais, on n'a pas besoin d'y aller tout de suite. Mais, on se rend compte, à moins d'une erreur, qu'on ne considère pas la mise en valeur de l'énergie excédentaire.

Alors, monsieur le sténographe ne prend pas les signes de tête. Alors, si vous êtes d'accord là, il faut le dire.

M. ALAIN FORCIONE :

R. C'est exact qu'on n'en tient pas compte dans cette mise à jour.

Q. [124] Et encore une fois qu'on me corrige, mais notre compréhension lors de la séance technique du quinze (15) janvier deux mille huit (2008), c'était qu'Hydro-Québec était pour, dans la mise à jour de l'étude deux mille trois (2003), l'IREQ sur le JED était pour tenir compte de l'énergie excédentaire.

Alors, j'aimerais comprendre pourquoi ça n'a pas été fait.

M. MICHEL BASTIEN :

R. Peut-être juste d'entrée de jeu, par rapport à la rencontre technique, monsieur Forcione n'était pas à cette rencontre-là.

Q. [125] O.K.

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 132 - Me Franklin S. Gertler

R. Mais, je ne me souviens pas qu'on ait pris un engagement d'intégrer, à l'étape de l'étude comparative jumelage éolien-diesel, cette électricité, cette valorisation de l'électricité excédentaire.

Ce qu'on avait amené comme principe, je pense, c'est plus lorsqu'on sera rendu à l'étape de déployer un projet spécifique de jumelage éolien-diesel en prenant en compte les spécificités locales, on pourra intégrer, à ce moment-là, cette valeur-là. Donc, on était d'accord qu'il pouvait y avoir une valeur dans certains cas, mais on était mal à l'aise de l'évaluer d'un point de vue théorique ou abstrait plutôt que de le faire avec les données... les données de base là pour pouvoir faire ce calcul-là.

Alors, ceci étant, monsieur Forcione peut peut-être compléter la réponse.

M. ALAIN FORCIONE :

R. Oui. Cela dit, on a évalué l'énergie excédentaire qui serait produite pour chacun des projets qui ont été simulés. Donc, on a les chiffres et, le cas échéant, on pourra attacher à ça une valeur excédentaire, une partie valorisable aussi parce que c'est jamais valorisable à cent pour cent

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 133 - Me Franklin S. Gertler

(100 %).

Q. [126] Alors, justement sur ce point-là, vous avez... si je comprends bien, vous avez évalué l'énergie excédentaire, c'est ça?

R. Hum, hum.

Q. [127] Puis, est-ce que vous êtes en mesure de faire un exercice? Je comprends qu'on parle de village individuel, mais...

R. Oui.

Q. [128] ... un exercice dans lequel vous nous donnez quand même une idée du potentiel pour ces projets-là?

R. On est en mesure de le faire. Ce qui est difficile à faire actuellement, c'est de savoir quelle serait la part de l'énergie qu'on prévoit produire... excédentaire qu'on prévoit produire, quelle serait la part valorisable et à quel prix, combien ça vaudrait cette énergie-là. Mais, la quantité produite prévue, ce sont des résultats qui sont disponibles, qui sont d'ailleurs dans le détail qui a été versé en réponse à une question, le détail qu'on a donné à tous les villages la semaine dernière.

Q. [129] Oui.

R. Vous avez cette colonne de chiffres-là pour chacune

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 134 - Me Franklin S. Gertler

des années.

Q. [130] Alors, j'aimerais comprendre parce que, dans la décision D-2005-178 qui a suivi le R-3550-2004, ça a été une exigence. Puis, j'aimerais, peut-être c'est pour monsieur Bastien, puis j'ai les extraits ici. J'ai l'extrait ici, si vous voulez. Bon. On le voit à la page 34 dans la rubrique... mais, on en parle dans la rubrique « Énergie excédentaire », mais à la rubrique 5 :

La Régie approuve le plan  
d'approvisionnement 2005-2014 des  
réseaux autonomes. Elle demande au  
Distributeur de déployer des systèmes  
JED aux Îles-de-la-Madeleine ainsi que  
de prendre en compte dans ses analyses  
les bénéfices associés aux réductions  
d'émissions de GES et à la valeur de  
l'énergie excédentaire.

Et, nous, notre compréhension, vous me direz votre compréhension, mais que c'était une demande parce que quand on continue dans le paragraphe, elle demande, une fois que nous étions ici, on serait en mesure d'avoir... que ces éléments-là seraient inclus dans les études.

Alors, j'aimerais comprendre comment est-ce

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 135 - Me Franklin S. Gertler

que vous pensez que vous remplissez la demande de la Régie dans ces circonstances-là?

M. MICHEL BASTIEN :

R. Je vais répéter ce que je vous ai dit. Nous allons prendre en compte la valeur de cette énergie excédentaire à chaque fois qu'on va déployer un projet de jumelage éolien-diesel. On est tout à fait d'accord de prendre en compte cette valeur-là. On est tout à fait en ligne avec l'orientation qui est donnée ici de prendre en compte cette valeur-là.

Quand on va faire l'analyse économique de projets spécifiques, nous allons le faire. Nous allons prendre en compte cette valeur-là en fonction des données précises reliées au projet qui sera déployé. Et au niveau de la planification, et là on est ici plus peut-être en termes de planification, je pense que je vous ai exprimé - et ça a été... ça a été également repris par notre expert - que nous n'avions pas un niveau de confort assez grand à ce stade pour mettre un chiffre qui aurait une certaine valeur.

Ce n'est pas comme pour les gaz à effet de serre. On travaille avec un chiffre qui lui aussi émane de la Régie de l'énergie, une décision

antérieure, de prendre en compte la valeur des gaz à effet de serre. On nous a exprimé qu'une valeur de quinze dollars (15 \$) la tonne ce serait une bonne valeur. C'est facile, hein! C'est mécanique à la limite.

Mais, au niveau de la valorisation de l'énergie excédentaire, c'est beaucoup plus complexe. Ce n'est pas... je comprends que ce n'est pas... c'est très difficile de le faire de façon générique tout en ayant une valeur. Une indication quand même... une indication et une valeur qui la rend apte à l'analyse et à tirer des conclusions.

Q. [131] Monsieur Bastien, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter? Non?

R. Non.

Q. [132] O.K. Excusez-moi. Vous parlez d'un niveau de confort, mais qu'est-ce que ça veut dire? Vous avez des chiffres, mais ils ne sont pas mûrs pour la Régie ou c'est quoi votre... Qu'est-ce que ça veut dire?

R. En fait, je vais vous laisser monsieur... notre expert vous expliquer quel genre d'informations on a de besoin pour avoir un niveau de confort. Tout ce que je dis, c'est qu'il n'y a rien de générique. C'est des choses qui sont spécifiques. On peut très

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 137 - Me Franklin S. Gertler

bien avoir de l'électricité excédentaire produite à partir d'un jumelage éolien-diesel et n'avoir aucune charge pour récupérer cette électricité-là.

Donc, ce n'est pas théorique. Il faut aller voir sur le terrain, est-ce qu'il y a quelqu'un qui pourrait, par exemple, utiliser ou consommer une charge qui est interruptible, qui est variable, qui varie selon la vitesse des vents et et caetera, et caetera. Donc, ce n'est pas... ce n'est pas simple là, j'imagine. Mais, je peux laisser notre expert compléter.

(13 h 16)

M. ALAIN FORCIONE :

R. Alors, ça fait assez bien le tour de la question.

Q. [133] O.K.

R. On fait effectivement le tour de la question. On évalue la quantité d'énergie qui serait disponible, de là à être capable de la valoriser, il faut trouver une charge interruptible dans des villages, on peut penser à du désalement, à des choses comme ça. Dans nos villages actuellement, on n'a pas de solution qui est évidente et à un coût qui ferait que c'est valable de valoriser cette énergie-là. Ce n'est pas qu'on est opposé, quand va arriver le moment de planifier en bonne et due forme un projet

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 138 - Me Franklin S. Gertler

avec l'ingénierie toute comprise, on regardera la possibilité de l'appliquer cette énergie-là, bien sûr, si elle est là, on tentera de la valoriser mais il ne faut pas croire que c'est un simple exercice, il faut qu'on ait une charge qui peut supporter des interruptions ou qui soit montée de façon à survivre à cette problématique de variabilité de l'énergie excédentaire, oui, on en tient compte absolument.

Q. [134] Mais là, nous sommes dans l'exercice de planification, j'aimerais comprendre, puisque vous n'avez pas de chiffres avec lesquels vous êtes confortables ou parce que ça varie de village à village, moi, ma compréhension, c'est, vous me direz si je n'ai pas raison mais je veux comprendre, que vous vous donnez finalement pour les fins de planification une valeur de zéro à cette énergie-là?

R. Actuellement, oui.

Q. [135] O.K. Maintenant, au niveau de coûts, des mises à jour des coûts des éoliennes, j'aimerais regarder avec vous dans HQD-6, document 1, Annexe 1 qui est le rapport d'expertise...

R. Hum, hum.

Q. [136] ... à la page 4, s'il vous plaît?

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 139 - Me Franklin S. Gertler

R. Oui.

Q. [137] Et là, sous la rubrique 1.2.4 « L'équipement de production éolienne »...

R. Oui, ça va.

Q. [138] ... on voit le dernier paragraphe :

Les hypothèses détaillées de coûts d'installation, basées sur l'étude de 2003 pour les frais fixes et sur une estimation budgétaire récente...

puis, on réfère note en bas de page 5,

... pour les frais variables, sont données en Annexe A.

R. Oui.

Q. [139] Alors là, si on s'en va, deux choses, on va faire d'abord la page 7 qui est les références puis on voit :

Kwatroe Consultants Inc., "Projet de couplage éolien/diesel - poste Port-Menier - île d'Anticosti - Estimation des coûts", 2 Mai 2008.

Alors, et en fin, on regarde là, c'est très difficile à lire, on est dans l'Annexe A, l'estimation des coûts...

R. Hum, hum.

Q. [140] ... la ligne qui est à la moitié de la boîte

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 140 - Me Franklin S. Gertler

en haut...

R. Oui.

Q. [141] ... la ligne qui va jusque d'une marge à l'autre, moi, d'après qu'est-ce que je comprends là-dedans, c'est qu'on augmente... on prévoit comme coûts variables une augmentation de quarante pour cent (40 %) depuis deux mille trois (2003) dans le coût des équipements, c'est-à-dire des turbines...

R. Oui.

Q. [142] ... c'est exact?

R. Oui.

Q. [143] Alors, ce n'est pas le coût variable dans le sens classique du terme, évidemment, ça fait partie des immobilisations mais c'est un coût qui...

R. En fait, c'est...

Q. [144] ... qui est changeant finalement?

R. Quand on regarde puis le rapport de deux mille trois (2003) avait, j'avoue, plus de détails à cet effet-là, quand on regarde l'ensemble des investissements qui doivent être faits pour installer un système éolien-diesel, on peut découper ce coût-là, à terme, une partie qui est liée à la puissance qu'on installe donc, il y a la turbine, bien sûr, il y a des équipements qui pourraient être liés à la puissance installée ou au

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 141 - Me Franklin S. Gertler

nombre de turbines qu'on installe, les fondations, par exemple, font partie de ça. Il y a une grande partie variable puisque pour chaque kilowatt installé, on doit mettre des dollars de plus et il y a une partie qui est un coût fixe, par exemple, la ligne qui raccordera la centrale actuelle au site de production éolien, on va le considérer comme un coût fixe et donc, c'est de cette façon-là que l'on découpe en coûts fixes et coûts variables et les coûts variables ont été réestimés, oui, au niveau de cinq mille cents dollars du kilowatt (5 100 \$/kW) sur la base entre autres de cette évaluation qui est en référence, l'étude de Kwatroe et de vérification aussi que madame Roussy entre autres a fait récemment dans la conférence internationale d'éolien-diesel qui confirme que ces niveaux de coûts variables pour les installations actuellement est non seulement correcte mais peut-être un peu conservatrice dans plusieurs des villages isolés.

Q. [145] O.K. Juste pour comprendre deux choses.

L'étude à laquelle il est fait référence, c'est pour l'île d'Anticosti. Est-ce qu'il s'agit des mêmes turbines, les mêmes équipements?

R. C'est une proposition qui a été faite sur la

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 142 - Me Franklin S. Gertler

base...

Q. [146] Qui seraient utilisés à Nunavik?

R. Sur la base des équipements d'Enercon, en fait.

Q. [147] Oui.

R. Donc, ceux que j'ai... une des turbines que j'ai  
utilisée dans l'étude pour notre mise à jour.

Q. [148] O.K. Alors, vos chiffres de mise à jour pour  
deux mille trois (2003) jusqu'à deux mille huit  
(2008) pour l'étude à ce niveau-là...

R. Oui.

Q. [149] ... sont très à jour...

R. Ils sont très à jour et très représentatifs puisque  
c'est le même équipement qui sera installé dans nos  
réseaux...

Q. [150] O.K.

R. ... pour les études que l'on a faites.

Q. [151] O.K. C'est très bien. Maintenant, passons au  
prix du mazout et du pétrole, s'il vous plaît? Là,  
avant la pause pour le dîner, maître Falardeau vous  
a posé des questions sur les contrats et le prix  
pour le mazout et j'aimerais juste comprendre un  
peu plus. Si je comprends bien comment ça  
fonctionne, on arrête un contrat puis on livre,  
j'imagine, on livre le mazout à ce temps-ci de  
l'année finalement en Nunavik, c'est ça? Alors,

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 143 - Me Franklin S. Gertler

l'année se coupe en deux au mois de juin, est-ce  
que c'est comme ça que ça marche?

M. STEVE FULHAM :

R. Au Nunavik, on achète le mazout qui vient de la  
FCNQ, la Fédération des coopératives du Nouveau-  
Québec.

Q. [152] Oui.

R. Eux, ont des capacités de stockage sur place...

Q. [153] Oui.

R. ... et puis, ce que l'on fait, c'est que l'on va  
fixer les prix durant une période estivale puis  
cette période estivale-là va être étendue durant  
l'année courante. Puis ce qu'ils font, c'est que  
les points de livraison pour nous se passent  
directement dans le village et ça se fait sur  
commande. On a une facture dans l'année et puis  
c'est avec ça qu'on fait... on fait des ajustements  
au courant de l'année dépendamment des... eux, ce  
qu'ils nous font, ils nous demandent un prépaiement  
puis on ajuste au courant de l'année par rapport au  
prépaiement. C'est comme ça que c'est fait.

Q. [154] Et vous ajustez sur le marché en cours  
d'année?

R. Non, on ajuste selon les quantités livrées.

Q. [155] O.K. Mais le prix, parce que là, si j'ai bien

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 144 - Me Franklin S. Gertler

compris, la précision que monsieur Bastien a donnée, le prix était, selon la réponse au DDR, était comme, vous n'étiez pas exposés au marché jusqu'à la mi-deux mille huit puis maintenant, vous dites vous êtes exposés...

R. Non, c'est parce que, il faut que vous compreniez qu'il y a trois marchés différentes.

Q. [156] O.K.

R. Ce que monsieur Bastien a dit est totalement vrai pour le marché des îles-de-la-Madeleine, c'est ce que l'on a discuté ce matin. Pour ce qui est du marché de la Basse-Côte-Nord, c'est un autre contrat que l'on a avec Ultramar.

Q. [157] O.k.

R. Quand on arrive au Nunavik, on est avec la FCNQ. Donc, dépendamment de l'endroit où est-ce que l'on est, la façon de fonctionner va être différente. Comme je disais ce matin, aux îles-de-la-Madeleine, c'est en théorie un marché qui est ouvert mais on est avec la même fournisseur depuis trois ou quatre ans, si je ne me trompe pas. Pour ce qui est du Nunavik et de la Basse-Côte-Nord, ce sont des marchés captifs, on a seulement un fournisseur donc on a des contrats à long terme avec eux.

Q. [158] O.K. Mais si... on pourrait peut-être mieux

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 145 - Me Franklin S. Gertler

le faire en allant voir, si on va voir la demande de renseignements numéro 4 de la Régie, c'est HQD-6, document 1 puis je suis à la page 3, 3 et 4 puis évidemment, c'est en réponse à la question 1.1.

On vous a posé la question sur l'évolution du prix du pétrole puis avant d'arriver directement là-dedans, vous avez dit qu'il n'y avait pas d'exposition pour deux mille huit (2008) puis deux mille neuf (2009) et deux mille dix (2010) essentiellement que ça serait fourni plus tard dans le dossier tarifaire?

R. La correction que monsieur Bastien a apportée, c'est que le contrat vient d'être renouvelé pour les Îles-de-la-Madeleine.

Q. [159] O.K.

R. Pour les autres contrats, ça demeure tel quel, c'était prévue.

Q. [160] O.K.

Mme MARIE-FRANCE ROUSSY :

R. Pour le contrat au Nunavik, le contrat est du premier (1er), si je pourrais ajouter une précision, du premier (1er) septembre au trente et un (31) août de l'année suivante donc c'est là la mi-année où on doit rajuster le prix, le contrat est annuel, annuel mais pas du premier (1er)

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 146 - Me Franklin S. Gertler

janvier au premier (1er) décembre.

Q. [161] Là, je comprends alors on est à la veille  
de...

R. Du premier (1er) septembre...

Q. [162] Alors, si on reprend, moi, je m'intéresse au  
Nunavik uniquement.

R. Au Nunavik, c'est ça.

Q. [163] Pour les fins de la discussion. Alors, pour  
deux mille huit (2008) jusqu'au mois d'août, vous  
étiez sur un contrat qui était arrêté au mois  
d'avril deux mille sept (2007), si je comprends  
bien, c'est ça?

R. Du premier (1er) septembre deux mille sept (2007)  
au trente et un (31) août deux mille huit (2008),  
on est sur le même contrat...

Q. [164] C'est ça. O.K.

R. ... on devra négocier du premier (1er) septembre  
deux mille huit (2008) au trente et un (31) août  
deux mille neuf (2009).

Q. [165] O.K. Alors, à partir du premier (1er)  
septembre deux mille huit (2008), vous allez être  
exposés au marché présumément?

R. Oui.

Q. [166] Puis, deux mille neuf, deux mille dix (2009-  
2010) également?

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 147 - Me Franklin S. Gertler

R. Le contrat est renouvelé annuellement avec des clauses de prolongation.

Q. [167] Avec des clauses de?

R. De prolongation.

Q. [168] O.K. Si on s'en vient à la question, justement 1.1 dans la demande de renseignements numéro 4 de la Régie, dans HQD-6, Document 1, on vous a posé la question:

Compte tenu de la récente évolution du prix du pétrole, veuillez réévaluer le déficit des réseaux autonomes en 2008 et estimer celui-ci pour les années 2009 et 2010. Veuillez également calculer ce déficit par abonnement en réseaux autonomes. Veuillez fournir vos hypothèses.

Et, là :

Le prix du carburant ne constitue pas la seule variable [...].

Ça, ça va.

Pour 2008, le Distributeur ne prévoit aucun impact car les prix des approvisionnements étaient déjà garantis.

Là, vous ajustez même pour le Nunavik, si je

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 148 - Me Franklin S. Gertler

comprends bien, parce qu'à partir du premier (1er) septembre, on va être exposé, parce que, nous, on a vérifié ce matin, on est rendu à cent trente-trois dollars (133 \$) du baril ou cent trente-trois (133), cent trente-quatre (134).

Est-ce que, Maître Fréchette, vous pouvez arrêter de taper des doigts pendant que je questionne? Ce serait gentil.

Me YVES FRÉCHETTE :

Arrivez à vos questions, puis je ne vais pas taper des doigts.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Q. [169] Alors, je vous demande, est-ce que vous êtes encore d'opinion qu'il n'y a aucune exposition pour deux mille huit (2008)?

M. MICHEL BASTIEN :

R. Nous avons fait un errata, un errata ou un complément de réponse à cette même question, que nous avons produit, je pense, la semaine dernière ou dans quel contexte... c'est à l'écran. Nous avons fait la correction verbale ce matin. Alors, on confirme...

Q. [170] O.K.

R. ... qu'il y a, le déficit des réseaux autonomes s'est accru en deux mille huit (2008) pour les

motifs qu'on vous a expliqués tantôt et qui reprennent ce qu'on avait expliqué ce matin, qu'il y avait une partie de l'année, effectivement, pour certains réseaux qui n'étaient pas couverts, contrairement à ce qu'on avait écrit. Et l'errata a été fait. Et c'est de six à huit millions (6-8 M\$). C'est l'ordre de grandeur en tout cas d'ajustement, d'ajout au déficit des réseaux autonomes.

Q. [171] Maintenant, pour...

R. Si c'est ça qu'est la préoccupation.

Q. [172] Pour deux mille neuf, deux mille dix (2009-2010), est-ce que vous êtes en mesure de donner un ordre de grandeur de l'effet pétrole sur le déficit des réseaux autonomes? C'était ça la question de la Régie, finalement, je pense.

R. Là, vous posez la question au nom de la Régie, vous nous demandez si...

Q. [173] Non, je vous pose la question, Monsieur Bastien...

R. C'est encore la même réponse. On a expliqué aussi ce matin pour quelle raison on ne pouvait pas, que c'était difficile d'expliquer peut-être... Ce matin, c'est par réseau, je m'excuse, je me rétracte, on n'a pas expliqué ça ce matin.

Q. [174] O.K.

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 150 - Me Franklin S. Gertler

R. Mais ce qu'on peut expliquer, c'est que,

effectivement, pour pouvoir faire ce genre de calcul-là, ça prend des estimations de revenus, donc une prévision de revenus, des tarifs qui s'appliquent à ces quantités vendues; ça prend des estimations de nos coûts d'exploitation, des coûts de la planification, et caetera, et caetera, pour pouvoir établir un coût de service ou un revenu requis pour l'ensemble des réseaux autonomes.

Et c'est l'ensemble de ces informations-là, au moment où on se parle, que nous n'avons pas, et nous avons l'habitude de les produire une année à la fois dans le dossier tarifaire, puisque, dans le dossier tarifaire, ce qu'on vise, c'est évidemment d'établir le revenu requis du Distributeur et pas le déficit des réseaux autonomes, mais l'ensemble des revenus requis du Distributeur, l'ensemble des revenus qui proviennent de nos ventes et l'écart entre les deux, c'est notre justification des hausses de tarifs. Donc, l'exercice est fait dans ce contexte-là.

Et au moment où cette question-là nous a été posée, et nous a été posée effectivement à deux reprises, c'était encore plus vrai la première fois que nous n'avions pas l'information. On n'avait pas

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 151 - Me Franklin S. Gertler

commencé, on n'avait pas amorcé nos travaux pour l'établissement des tarifs qui vont s'appliquer à partir du premier (1er) avril deux mille neuf (2009). On est un peu plus avancé, mais pas encore assez avancé pour produire des chiffres pour deux mille neuf (2009).

On est encore, on travaille fort là-dessus. On a un rendez-vous pour le trente et un (31) juillet. Et on ne travaille pas sur l'année deux mille dix (2010). On n'est pas en mesure, on n'a pas les systèmes d'information, on n'a pas les ressources, on n'a pas de besoins, nous, de produire cette information-là pour deux mille dix (2010). Donc, je réitère la réponse qui a été donnée. Nous n'avons pas plus d'information maintenant que celle que nous avons.

- Q. [175] Alors, pour la planification, on n'est pas capable de donner une idée de l'effet pétrole, pour le choix entre le JED et...
- R. On peut toujours sortir des chiffres, faire des projections, puis on pourrait arriver rapidement au deuxième niveau. La finalité, quelle est la finalité de produire une estimation du déficit des réseaux autonomes pour l'année deux mille neuf (2009) ou l'année deux mille dix (2010) dans un

contexte de planification à long terme? On peut aussi se questionner là-dessus. Mais on ne s'est même pas rendu là. Mais si la finalité est très claire et c'est impératif, et et caetera, écoutez, engagement, puis on prendra le nombre de semaines que ça prendra, puis on le mettra au dossier. On fera un exercice.

Q. [176] On ne veut pas vous faire faire l'exercice tarifaire, Monsieur Bastien. Qu'est-ce qu'on essaie d'avoir, c'est l'ordre de grandeur pour combien de, combien de nombre de dollars par baril, combien, comment ça se répercute sur le déficit.

R. Bien, ça, on a quand même produit notre prévision de prix de combustible que l'on utilise pour faire les évaluations économiques.

Q. [177] On va y arriver.

R. Mais c'est au dossier. Ça, je peux répondre sur ces sujets-là. Et d'ailleurs, vous allez avoir demain des représentants de la prévision de la demande, et c'est exactement les mêmes personnes également qui font des prévisions de prix de mazout et ils pourront répondre à toutes les questions que vous avez, non seulement pour le réseau principal, mais également pour les réseaux autonomes.

Q. [178] Maintenant, dans le rapport d'expertise,

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 153 - Me Franklin S. Gertler

HQD-6, Document 1, Annexe 1, à l'Annexe B, je suis à la page 11, vous donnez pour chacun des villages, entre autres des coûts du carburant. Et, bon, ça varie, en deux mille huit (2008), si on prend la première ligne, c'est dans la case qui est en bas à droite dans chacune des pages, si je ne me trompe pas, on donne un prix du carburant qui varie entre une et quinze (1,15) et une et vingt (1,20) du litre pour Nunavik en deux mille huit (2008).

M. ALAIN FORCIONE :

R. Oui.

Q. [179] Et par ailleurs, dans votre réponse à la demande de renseignements numéro 5 de la Régie, qui est le HQD-6, Document 1.1, c'est la réponse à la question 1.1 qui se trouve à la page 3... Ça va?

R. Oui.

Q. [180] Là, on voit dans le grand paragraphe qui est aux deux tiers de la page, on voit :

Les prévisions pour ces produits raffinés sont effectuées à partir de la prévision du prix du pétrole brut West Texas Intermediate et de l'évolution historique des prix des différents produits raffinés par rapport au prix du pétrole brut WTI.

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 154 - Me Franklin S. Gertler

Là, je veux comprendre, si je comprends bien que vous dites que le prix à la rampe est évalué à partir de la prévision du prix du WTI, c'est bien ça?

Me YVES FRÉCHETTE :

Je vais juste vérifier, Maître Gertler, mais je pense vraiment que ça va être les gens de prévision de la demande qui vont être en mesure de répondre à ces questions-là.

13 h 35

Vous me pardonnerez, Monsieur le Président. C'est que j'ai laissé mes copies de document aux témoins pour leur témoignage. Alors, il y a toujours un petit délai. Vous me pardonnerez d'avoir tapé.

Alors, je m'objecterai à la question, pas m'objectai, mais j'inviterais mon collègue, tout ce qui concerne les aspects prévision de la demande, coût des carburants, comme le mentionnait monsieur Bastien, les gens du panel numéro 1 « Prévision de la demande » seront ici demain. Et puis, c'est eux qui s'occupent... qui ont le mandat de répondre et de préparer la prévision de la demande qui inclut à la fois le réseau relié et le réseau autonome. Alors, c'est eux les mieux placés pour répondre. Je vous inviterais à y aller pour demain.

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 155 - Me Franklin S. Gertler

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Est-ce que c'est la même réponse si, comme pour toute la question à savoir comment est-ce qu'on parle du prix du brut au prix du... à la rampe pour établir le prix éventuellement qui va être payé à Nunavik, c'est la même chose?

Me YVES FRÉCHETTE :

Monsieur Forcione ou monsieur Bastien me corrigeront, mais...

Me FRANKLIN S. GERTLER :

O.K. Non, mais c'est ça. Je sais...

Me YVES FRÉCHETTE :

... les coûts qu'ils ont dans leur dossier qu'ils utilisent sont des intrants qui leur sont fournis par les gens de la prévision de la demande...

Me FRANKLIN S. GERTLER :

O.K.

Me YVES FRÉCHETTE :

... qu'ils prennent tels quels.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Très bien.

Me YVES FRÉCHETTE :

Alors, ces gens-là seront ici demain, Monsieur le Président.

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 156 - Me Franklin S. Gertler

Me FRANKLIN S. GERTLER :

C'est parfait.

Me YVES FRÉCHETTE :

Merci.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Q. [181] Je veux comprendre comment ça se découpe, confrère. Bon. Alors, mais là j'ai la couenne dure. Vous me corrigerez encore s'il le faut. Je vous réfère à un document dans le dossier R-3623-2007 qui est le HQD-2, Document 1, puis je vais vous donner l'extrait. Là à la page 18 que je vous ai donnée en extrait, c'était une question par rapport les composants du prix du carburant au Nunavik. Puis là, encore une fois, vous me dites si vous n'êtes pas les bonnes personnes, mais j'aimerais juste comprendre les composantes du prix qu'on doit prévoir pour le carburant qui serait éventuellement utilisé pour le diesel au Nunavik.

Me YVES FRÉCHETTE :

Je vais simplement vérifier avec les témoins, mais je pense que ça va être la même... Alors, encore une fois, j'inviterais mon collègue à s'adresser au panel qui sera ici demain, Monsieur le Président.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Q. [182] Mais, je veux juste vérifier parce que je ne

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 157 - Me Franklin S. Gertler

veux pas me faire dire demain, Monsieur le  
Président, que je n'ai pas les bonnes personnes.

Alors, le genre de choses que j'aimerais  
savoir, c'est, par exemple, dans les composantes  
qu'on voit dans la réponse au milieu de la page  
« coût du mazout livré au Kuujjuak », on voit  
cinquante-sept cents (57 ¢) par litre environ pour  
le carburant à cette époque-là, dix-sept cents  
(17 ¢) pour le transport maritime et il y a seize  
pour... c'est ça, dix-sept cents (17 ¢) pour le  
transport et trente-sept cents (37 ¢) pour la  
distribution.

Alors, est-ce que c'est eux ou c'est vous  
qui va être capable de me répondre comment ces  
éléments-là changent ou, s'ils sont encore justes,  
comment ils changent avec le changement du prix?  
Vous n'êtes pas... ce n'est pas votre... O.K. C'est  
parfait.

Me YVES FRÉCHETTE :

Alors, une seule précision, c'est le panel  
« Prévision de la demande » qui sera ici demain  
pour témoigner à l'égard de la prévision de la  
demande n'aura pas réponse à tout et à toutes les  
questions. Ici, c'est le plan d'approvisionnement.  
Je pense, ça vaut la peine de le préciser, Monsieur

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 158 - Me Franklin S. Gertler

le Président, où on parle de suffisance  
d'approvisionnement, de volume et en mode  
planification. C'est certain que...

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Et choix des moyens.

Me YVES FRÉCHETTE :

Est-ce que je vous ai interrompu, vous, Maître  
Gertler? Je ne crois pas l'avoir fait. Je vous  
demanderais la même politesse.

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, Maître Fréchette, je comprends un peu la  
ligne d'interrogation de maître Gertler. On appelle  
ça le ministère des Finances, il a fait les  
prévisions de la demande, hein, puis il a fait des  
prévisions de prix pour ce qui est du pétrole. Et  
je pense que maître Gertler veut aller plus loin.  
Avec ces prix-là, comment vous avez estimé,  
j'imagine, la rentabilité du JED. J'imagine que  
c'est dans ce sens-là que vous allez. Ça fait qu'il  
faut comprendre que si aujourd'hui les spécialistes  
du JED chez Hydro-Québec sont là, c'est eux autres  
qui ont fait les analyses de rentabilité, vous  
reportez, vous nous demandez de poser des questions  
sur les prévisions de prix utilisées ou les  
prévisions de prix effectivement utilisées pour le

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 159 - Me Franklin S. Gertler

pétrole, il faut comprendre qu'il y a chevauchement.

Ça fait que, moi, je suggère en passant peut-être au panel présent de ne pas trop être absent de Québec demain là - excusez-moi, de Montréal, il y a du monde de Québec et du monde de Gaspé - pour pouvoir répondre éventuellement. J'essaie de suivre la ligne de maître Gertler. Vous comprenez qu'il y a chevauchement entre les deux.

Donc, Maître Gertler, vous pouvez poursuivre...

Me FRANKLIN S. GERTLER :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

... en faisant attention sur ce qui est des prévisions de prix du mazout utilisé.

Me YVES FRÉCHETTE :

Et on a pris bonne note de vos mentions, Monsieur le Président, et on verra.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Q. [183] O.K. Mais, je ne ferai pas d'acharnement, Monsieur le Président, mais juste poser une ou deux questions pour voir si on est dans le champ

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 160 - Me Franklin S. Gertler

d'expertise. Je veux juste comprendre. Par exemple, si on prend le cinquante-sept cents (57 ¢) qui est le prix du mazout au Nunavik dans la ventilation qui a été donnée là, est-ce que si on double... si le prix du pétrole a doublé, est-ce qu'on double le cinquante-sept cents (57 ¢) ou est-ce que c'est... est-ce qu'il y a un ratio qu'on doit respecter ou comment ça marche, dans Nunavik là?

M. STEVE FULHAM :

R. Bon. Si je peux me permettre de...

Q. [184] Oui.

R. ... la connaissance que j'en ai.

Q. [185] Oui.

R. Le cinquante-sept cents (57 ¢), c'est le prix qui est payé, comme on dit, à la rampe de chargement. Donc, ça, c'est un prix qui va varier.

Q. [186] Oui.

R. Ce prix-là, bien entendu, si le prix du mazout double, devrait doubler aussi vu que c'est le même prix.

Q. [187] O.K.

R. Pour ce qui est des frais fixes...

Q. [188] Oui.

R. ... c'est ce qu'on parle un peu plus bas, c'est ce qu'on dit que, pour le transport maritime, on parle

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 161 - Me Franklin S. Gertler

de dix-sept cents (17 ¢). Il est bien entendu qu'il va y avoir une variation aussi s'il y a des prix du fuel vu que le bateau se déplace, c'est du fuel...

Q. [189] Ça carbure aussi.

R. c'est du carburant aussi, mais l'augmentation ne sera pas la même parce qu'il y a des frais fixes.

Q. [190] Oui.

R. Le bateau est toujours là, et caetera. Donc, il va y avoir une variation de ces frais-là qui ne suivront pas la même variation pour ce qui est du prix du mazout. Pour... Puis, ça va être la même chose aussi pour ce qui est de la distribution sur place.

        Pour ce qui est des études qu'on fait, nous, on reçoit... Juste pour vous donner peut-être un angle là pour regarder ça. Nous, on reçoit... on reçoit le prix qu'on a qui a été fixé dans l'année, qui nous a été... Pour ce qui est de nos prévisions, on utilise ce que la prévision de la demande nous envoie, mais il y a des prix déjà existants qu'on connaît. Donc, avec l'historique, avec ce qu'on connaît du marché, on reçoit des prix qui sont ajustés en fonction de ce qui nous est donné.

        Puis, au moment où est-ce qu'on va faire

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 162 - Me Franklin S. Gertler

une étude pour évaluer quelle est la meilleure solution utilisable en réseau autonome, que ce soit du fuel, que ce soit un JED, que ce soit par exemple une centrale hydraulique, à ce moment-là toutes les solutions possibles, elles sont toutes envisagées, regardées et mises sur une base équivalente pour arriver et faire le meilleur choix.

Donc, pour entrer dans le détail de savoir le prix, comment est fixé les prévisions, nous ne faisons pas les prévisions. Mais, on peut vous assurer que lorsqu'on fait une étude comparative des différentes solutions, les prix qui nous ont été fournis sont utilisés et on prend toujours les prix qui sont le plus à jour. J'espère que ça précise un peu votre demande.

Q. [191] O.K. Et si les... en faisant abstraction du fait que le prix surtout de cinquante-sept cents (57 ¢) va changer beaucoup avec un changement du carburant, est-ce que pour le reste c'est encore une ventilation valable essentiellement?

R. Comme le dit le texte, on parle, pour ce qui est du transport maritime, on va parler d'un trois pour cent (3 %) par année. On va parler d'un deux pour cent (2 %) pour ce qui est de la distribution sur

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 163 - Me Franklin S. Gertler

place.

J'aimerais peut-être vous amener sur un autre point. Quand on parle d'une variabilité du coût du mazout, présentement l'étude qui a été fournie par monsieur Forcione à côté de moi ici vous montre qu'à certains endroits qu'avec les coûts connus actuels du mazout, on a déjà une VAN positive.

Q. [192] Oui.

R. Donc, la variation du coût du mazout, une augmentation qu'on connaît tous présentement, va simplement confirmer les choix qui sont annoncés là et faire descendre la barre de la VAN à zéro, si vous voulez. Donc, les projets, lesquels on regarde présentement, demeurent toujours valides et sont encore plus intéressants suite à ces variations-là.

Q. [193] Et ça veut dire que... Moi, j'ai l'impression que, au prix qu'on a aujourd'hui du pétrole, que presque tous les projets seraient rentables. Est-ce que c'est votre compréhension?

R. La compréhension qu'on a, c'est que l'étude qu'Alain vient de faire est quand même très récente. Donc, ce que vous voyez présentement nous donne un portrait qui vient à peu près du mois de mai, si je ne me trompe pas, où est-ce qu'on a...

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 164 - Me Franklin S. Gertler

Donc, au mois de mai, le portrait que vous avez là est juste.

Ce qui risque de se passer avec l'augmentation du prix du mazout, c'est simplement que la ligne de la VAN à zéro va descendre. Donc, il y a des projets qui sont peut-être, excusez-moi le terme anglophone, « borderline » qui vont devenir plus rentables.

Présentement, les projets qu'on regarde sont des projets qui sont très près de la VAN à zéro ou qui sont du côté gauche où la VAN est positive. Ça va simplement nous confirmer nos coûts.

Ce qu'on s'est rendu compte aussi avec l'étude d'Alain, c'est que le coût des fournisseurs pour les matériaux, donc on parle des éoliennes et les systèmes d'intégration, eux aussi ont beaucoup augmenté. Donc, les deux facteurs font que peut-être - là je fais des suppositions parce qu'on parle de prévisions, bien entendu - peut-être que les prix, la VAN va demeurer positive pour le mazout, mais vu que le coût des équipements augmente, bien, peut-être que la ligne va rester à peu près au même endroit.

Donc, la conclusion que, nous, on en tire

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 165 - Me Franklin S. Gertler

avec l'étude qui vient d'être mise à jour et qui est très récente, encore une fois, c'est que le portrait que vous avez là, avec l'augmentation du prix du mazout, risque d'augmenter, mais on s'est rendu compte aussi que le prix des équipements avait augmenté.

Donc, oui, il va y avoir une progression de certains endroits du côté plus positif, mais est-ce que ça va augmenter aussi rapidement que le prix du mazout? On n'en est pas convaincu.

Puis, je peux vous assurer que quand on va arriver à un système JED puis que là on va savoir exactement qu'est-ce qu'on va installer, parce qu'il y a énormément de technologies différentes, bien, on fera la validation avec les coûts actuels puis ce qui nous est... ce qu'on va avoir en main.

Donc, on essaie de suivre ça le plus près possible, mais bien entendu l'évolution, je pense qu'il n'y a personne qui peut la...

Q. [194] Mais, vous êtes... Merci de votre réponse.

Vous être très à jour, sauf que vous travaillez avec des prix du baril de soixante-cinq à soixante-quinze dollars (65-75 \$)...

R. Il faut...

Q. [195] ... pour le brut, si je comprends bien.

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 166 - Me Franklin S. Gertler

R. Ce qui ressort de l'étude de monsieur Forcione, c'est que l'évolution de nos endroits avec le prix du mazout a beaucoup changée. Donc, vous avez pu le voir dans le rapport, il y a Kuujjuak qui a été un endroit, vu qu'il y a beaucoup de mazout qui passe, qui est tombé du côté positif de la VAN. Donc, c'est un endroit qui devient beaucoup intéressant.

Ce qu'on va faire avec les projets qu'on fait, on vise les projets qu'on sait selon l'étude qui nous donnent une précision d'où est-ce que c'est. Mais, quand on va arriver le temps de mettre en oeuvre le projet de façon concrète et réelle, bien entendu, on va refaire les études avec les données les plus à jour qu'on a.

(13 h 47)

Q. [196] Est-ce que vous avez fait une étude de sensibilité par rapport au nouveau prix du pétrole actuel?

M. STEVE FULHAM :

R. Une étude de sensibilité, on en a fait maison, si vous voulez, mais une qu'on peut déposer, non. C'est... on sait très bien, ce que je vous dis de façon logique de la façon que ça va fonctionner, ça ressemble à ce qu'on en a l'impression. Effectivement, c'est quelque chose qui pourrait

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 167 - Me Franklin S. Gertler

être fait de façon officielle.

Q. [197] Juste pendant que nous y sommes, vous avez mentionné, je pense ce matin, vous avez parlé de la difficulté de mobilisation pour faire ces projets-là, puis il ne faut pas retourner deux fois, c'est exact?

R. Bien, c'est une des difficultés...

Q. [198] Mais je veux en venir à d'autre chose.

R. Mais c'est une difficulté majeure...

Q. [199] O.K.

R. ... de se mobiliser; si on y va pour un projet, on essaie toujours d'y aller une fois, parce que retourner, les frais fixes pour mobiliser les équipes sont très élevés.

Q. [200] O.K. Pas sur la question de retourner une deuxième fois mais est-ce que j'aurais raison de penser que Kuujjuaq, qui est le plus grand centre, qui a un meilleur accès, est-ce que ça serait une place où ces problèmes-là de mobilisation sont moins grands?

Me YVES FRÉCHETTE :

Écoutez, Monsieur le Président, vous me permettez de m'objecter à la question, c'est un débat qu'on a eu ici, à la Régie, tout récemment dans le cadre d'un programme d'autorisation pour un

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 168 - Me Franklin S. Gertler

investissement à Kuujjuaq dans un dossier d'investissement sous 73. On a vidé cette question-là, ces arguments-là ont été offerts à la Régie, la Régie les a soupesés et il y a eu, au-delà de cela, une demande de révision, qui a été déposée par le ROEÉ, à cet égard-là.

Avec respect, Monsieur le Président, je pense que cette discussion-là sur cet aspect-là est close et je m'objecte à la question.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Monsieur le Président, si vous me permettez, je n'irai pas plus loin, mais c'est parce que, justement, il y a une mise à jour, la mise à jour est à l'effet que Kuujjuaq est passée d'être un projet inintéressant à être peut-être une des places intéressantes. Alors je veux explorer cet aspect-là en mode planification.

Et je mentionnerais également que, dans le cas des deux dossiers mentionnés, 3623 et 3647, il n'y avait pas de témoins, c'était sur dossier. Alors là, on a l'opportunité de poser la question; j'ai posé une question et je pense que c'est une question pertinente et permise pour éclairer la Régie sur quelles instructions ils vont donner au niveau de ces projets-là dans le Nunavik. Je n'irai

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 169 - Me Franklin S. Gertler

pas plus loin mais...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, je ne voudrais pas recommencer les deux autres dossiers qu'on vient tout juste de terminer.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Non, non, exactement, je ne veux pas les recommencer.

LE PRÉSIDENT :

Et pourriez-vous reprendre votre question, en fait, ce que vous voulez savoir...

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Bien, je veux juste...

LE PRÉSIDENT :

... ils ont déjà répondu dans leur rapport en disant que Kuujjuaq, la VAN s'était améliorée.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Vous voulez en savoir encore plus?

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Bien, je veux les comprendre, si c'était une des raisons, c'était aussi une raison qui s'ajoute à, peut-être aux raisons plus économiques ou techniques, est-ce qu'il y a un aspect de la facilité d'accès ou de la mobilisation dans ce

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 170 - Me Franklin S. Gertler

centre-là qui est plus grand.

M. STEVE FULHAM :

R. C'est la même chose.

Me YVES FRÉCHETTE :

Bien, écoutez, moi, je pense qu'on... maître  
Gertler, il s'améliore, il raffine un petit peu  
puis il nous dit : « Là, vu que vous mobilisez pour  
la centrale, tant qu'à y être, la VAN est  
meilleure... », écoutez, je pense qu'on retombe  
encore dans les mêmes choses, avec respect.

LE PRÉSIDENT :

Je suis pas mal au fait de l'ancien dossier, c'est  
pour ça que je me pose des questions jusqu'où vous  
pouvez aller avec cette ligne de questions-là.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

C'était ma seule question, c'était suite à quelque  
chose qui a été dit ce matin, ça me... je n'insiste  
pas plus qu'il faut...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

... mais je pense que la latitude en contre-  
interrogatoire, j'aimerais ça l'avoir sans que mon  
confrère soit aussi réactif.

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 171 - Me Franklin S. Gertler

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Mais je vais passer à d'autres choses...

LE PRÉSIDENT :

Maître Gertler, je vous invite à passer à l'autre question.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

C'est ça que je vais faire.

Q. [201] Alors sur le... puis j'achève... sur les projets pilotes JED, je voulais juste faire le point, et je vous réfère à HQD-6, Document 6, qui sont les réponses d'Hydro-Québec à la demande numéro 2 du ROEÉ. Alors je suis dans la question 2.1 :

2.1 Hydro-Québec a-t-elle effectué un suivi afin de s'assurer que le projet de centrale hydroélectrique à Inukjuak demeure une alternative sérieuse et va bel et bien de l'avant?

Puis la réponse :

Le Distributeur maintient une communication étroite avec la communauté. Il ne peut cependant pas faire des commentaires sur le projet

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 172 - Me Franklin S. Gertler

en question.

Alors j'aimerais juste comprendre d'abord le  
pourquoi vous ne pouvez pas faire des commentaires.

M. STEVE FULHAM :

R. Le projet est mené par la communauté d'Inukjuak.

Q. [202] Oui.

R. Par le landholding, qui s'appelle Pituvik. On est  
en support avec la communauté dans le dossier. On  
est effectivement en étroite collaboration, on  
discute avec eux régulièrement. Je vous invite à  
aller sur leur site, d'ailleurs, où est-ce qu'ils  
expliquent les dernières démarches qu'ils ont  
faites, le site de Pituvik, là; ce qu'ils ont fait,  
ils ont rencontré la population, ils ont expliqué  
leur dossier. Mais le dossier n'est pas mené par  
Hydro-Québec donc c'est la raison pour laquelle on  
ne peut pas commenter.

Q. [203] Oui mais est-ce que vous êtes en mesure de  
dire que dans votre évaluation, ça demeure un  
projet qui ferait en sorte que la Régie ne pourrait  
plus regarder, pour l'instant, JED à Inukjuak ou  
est-ce qu'on doit continuer à l'étudier? C'est ça,  
la question.

R. Ce que je peux vous affirmer à ce... pour ce sujet-  
là, c'est que le projet d'hydraulique est très

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 173 - Me Franklin S. Gertler

intéressant et risque de donner des résultats plus intéressants qu'un JED. Donc le choix que la communauté a fait, pour l'instant, avec les données préliminaires qu'on a, nous semble être le bon. Mais, bien entendu, on en est à la phase préliminaire, il y a beaucoup d'étapes à passer avant de pouvoir valider les options, mais du premier coup d'oeil, avec les résultats possibles, effectivement, c'est très intéressant.

Q. [204] O.K. Puis où est-ce que nous en sommes avec les autres projets pilotes, s'il vous plaît, les études de vent puis...

R. Bon, vous avez vu, dans la preuve, les endroits où est-ce qu'il y avait des tours de mesure de vent installées. Présentement, il y a deux endroits où est-ce qu'on en a, pour vous mettre à jour sur ce qui a été dit, c'est à Akulivik et à Kangiqsualujjuaq. À Akulivik, dans la visée qu'il y a une nouvelle centrale qui s'en vient, je pense qui est prévue en deux mille douze (2012), bien entendu, c'est un endroit que les vents semblent être bons selon nos premières données, donc c'est un endroit qui est intéressant, où est-ce qu'on vise à développer un système JED. Mais on parle d'un horizon deux mille douze (2012). Pour ce qui

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 174 - Me Franklin S. Gertler

est...

Q. [205] O.K., deux mille douze (2012)?

R. Deux mille douze (2012), oui, excusez-moi.

Q. [206] Oui.

R. Pour ce qui est de Kangiqsualujjuaq, c'est un autre endroit où est-ce qu'on a mis une tour. Bon, on a eu des difficultés un peu de localisation à cause des problématiques d'aéroport; là, la tour a été installée puis là aussi, on est en cueillette de données de vent.

Bien entendu aussi, on parlait tout à l'heure qu'il y a des, les fournisseurs dans le monde sont très rares, la technologie pour ces projets-là n'est pas arrivée à maturité, si vous voulez; donc il faut y aller quand même avec prudence pour ne pas aller installer un projet qui ne fonctionnera pas. Donc on a des contacts avec les fournisseurs qui ont été mentionnés, on a discuté avec eux, mais leur technologie, des premiers contacts qu'on a eus avec eux jusqu'à aujourd'hui, a déjà énormément évolué.

Donc ils sont en grand mouvement, eux aussi, et vu qu'on cherche à faire des systèmes à haute pénétration, pour les raisons qui ont été très bien expliquées ce matin, on procède, on est

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 175 - Me Franklin S. Gertler

présentement en cueillette de données, comme je disais, pour Kangiqsualujjuaq, qui est peut-être le projet pour ce qui est du Nunavik, vu que je pense que c'est l'endroit que vous privilégiez présentement, donc on procède à la cueillette des données de vent, on est en train de regarder le côté aussi technique pour intégrer le système; il y a aussi le côté quelle sorte d'appel de propositions, d'offres ou et cetera, qui va être fait.

Donc on est en train d'évaluer toutes ces possibilités-là mais on avance, mais on avance prudemment, question de ne pas commettre d'erreur.

Q. [207] O.K. Et j'y vais de mémoire mais c'était deux mille huit (2008) qu'on avait, la stratégie du gouvernement provincial, c'est en deux mille huit (2008) qu'on devait voir un projet pilote dans le Nunavik, si je me souviens bien?

R. Effectivement mais la problématique, bien, ce que j'en comprends, c'est que vous suivez le dossier depuis un bout, donc vous savez un peu l'historique qui en a eu, c'est qu'il y avait des endroits qui ont été ciblés en premier, Inukjuak, je viens de vous expliquer la raison pour laquelle on n'a pas pu y aller; il y avait aussi à Kuujjuaraapik, la

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 176 - Me Franklin S. Gertler

situation sur place, et on a eu certains contacts avec des représentants de la population mais il n'y a pas de... un des... j'aimerais préciser ça.

Un des points les plus importants pour ces projets-là, c'est d'avoir l'accord de la population. Et quand on ne sent pas l'accord de la population ou au moins une convergence de la population, puis à Kuujjuaraapik, il y a deux nations qui sont présentes, ce n'est pas évident. Donc c'est un endroit qu'on n'est pas allés.

Il y avait l'île d'Entrée, où est-ce qu'on est allés, puis on avait un accord tacite au départ de la population, qui a changé. Donc vous comprendrez qu'on approche une population pour un projet de ce type-là, il faut s'assurer d'avoir l'assentiment de la population. Donc c'est une autre des raisons qui fait qu'on y va avec prudence là-dedans, pour ne pas revivre l'événement de l'île d'Entrée.

Q. [208] O.K. Mais alors, on parle d'un horizon deux mille douze (2012), là, présentement, c'est ça que...

R. À Akulivik, dû à l'arrivée de la nouvelle centrale, on va faire converger les deux projets.

Q. [209] O.K.

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 177 - Me Franklin S. Gertler

- R. Encore une fois, on parle de mobilisation puis, mais on vise présentement, et on ne pourra pas vous donner de date parce qu'on est encore aux études préliminaires puis à attacher tous les morceaux, mais on avance beaucoup, à Kangiqsualujjuaq, on vise à arriver avant ça; mais je ne peux pas vous donner d'année précise.
- Q. [210] Est-ce qu'il y a des choses... ça, c'est les îles dans la baie d'Hudson, c'est ça?
- R. Kangiqsualujjuaq, c'est, non, c'est en Ungava, ça.
- Q. [211] O.K.
- R. C'est ça.
- Q. [212] Excusez-moi. Est-ce qu'il y a des choses que la Régie peut faire pour ouvrir plus vite vos projets, est-ce qu'il y a... qu'est-ce qui bloque votre...
- R. Bien, ce n'est pas que ça bloque, parce qu'on ressent très bien le support entier de la Régie dans les projets de JED. C'est vraiment, comme je vous disais, on parle d'une technologie qui est non éprouvée et mature à cent pour cent (100 %); on sait qu'il y a certains projets qui ont été faits. On parle aussi qu'on a besoin qu'on arrive dans une de nos centrales, notre centrale soit prête à recevoir ça.

Il va avoir beaucoup d'innovations qui vont être faites à l'intérieur d'Hydro-Québec avec nos systèmes pour intégrer ça. Chaque endroit est particulier; quand on va arriver pour installer un système de JED, ce n'est pas parce qu'on va en installer un à Kangiqsualujjuaq qu'il va être exactement le même qu'il va y avoir à Akulivik, ça ne sera peut-être pas les mêmes turbines, peut-être pas le même fournisseur.

Donc il faut y aller prudemment, il ne faut pas penser que c'est un, excusez-moi encore le terme anglophone, un « plug-and-play », il faut vraiment y aller de façon prudente. Mais je peux vous assurer qu'on avance dans le dossier, on a beaucoup de contacts de faits, on a beaucoup de validation aussi à l'interne et puis on poursuit, on avance.

Q. [213] Bon. Dernière question, pour, dans la même demande de renseignements, mais la question 3 à la page 4. On parle des Iles-de-la-Madeleine. Si on peut nous déposer l'étude qui était déjà préparée en mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) comme engagement.

R. Je vous dirais que l'étude de mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) n'est plus, n'est plus vraiment

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 179 - Me Franklin S. Gertler

utile parce que les données ont énormément changé. Les technologies ont énormément évolué. Ce n'est plus les mêmes technologies de câbles. Ce n'est plus non plus... Les coûts de mazout ne sont plus les mêmes. Donc, cette étude-là devient, était très pertinente dans le temps, mais ne l'est plus aujourd'hui dû à l'évolution des deux facteurs que je viens de vous donner.

Q. [214] O.K. Pour la structure de projet, je vous demanderais de prendre quand même l'engagement de le produire.

Me YVES FRÉCHETTE :

Je vais m'objecter. Je pense que la réponse de monsieur Fulham est claire. On a des choses qui sont très contemporaines. Les rapports qui ont été produits par monsieur Forcione, et caetera, c'est des choses qui sont maintenant, comme n'osait pas le dire monsieur Fulham, mais peut-être, obsolètes. Alors, avec respect, ça n'ajoutera rien à vos délibérations, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous quelque chose à rajouter, Maître Gertler?

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Bien, j'étais simplement pour dire qu'on n'a pas abusé plusieurs documents, Monsieur le Président.

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 180 - Me Franklin S. Gertler

Et il faut partir de quelque part. On veut savoir la structure du projet. On comprend que les coûts ont changé. C'est certain.

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, je pense que pour la Régie, cette étude-là ne sera pas nécessaire pour poursuivre les délibérations, débiter les délibérations.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Gertler. Prochain intervenant, maître Gariepy.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANNIE GARIEPY :

Bonjour, Monsieur le Président, messieurs les commissaires. Annie Gariepy pour le Regroupement national des CRE du Québec. Bonjour au panel.

Q. [215] Vous venez de parler de l'importance de travailler avec l'accord de la population lors du déploiement des projets pilotes de JED. J'aimerais vous amener sur une question que le RN avait présentée dans sa demande de renseignements numéro 3, donc document HQD-6, Document 5, page 3, la question 1.1 où le RNCREQ faisait référence à son mémoire en demandant si « le Distributeur devrait entreprendre des démarches de consultation auprès

des communautés concernées en même temps que les campagnes anémométriques ». La réponse était que le Distributeur pourrait commenter le mémoire pendant les présentes audiences. Donc, je vous invite à le faire s'il vous plaît.

M. STEVE FULHAM :

R. Bien entendu. Il y a eu une rencontre qui a été faite par le directeur régional, qui a été faite par le directeur régional avant l'installation des tours, qui a rencontré les élus de la municipalité. Puis on s'est entendu avec eux. Un, on a validé leur intérêt pour ce qui est de ce type de projet. L'intérêt était là pour, autant Akulivik que Kangiqsualujjuaq. Puis suite à ça, ils nous ont aidé à situer où aurait été les tours de mesure de vent. Puis quand ça a été fait, bien, là, on leur a expliqué que, là, on avait besoin de prendre un an de mesure de vent.

Puis cet été, si je ne me trompe pas, au mois de juillet, le directeur est supposé retourner rencontrer les communautés qu'on vient de parler. Donc, on maintient un étroit lien avec eux. Malgré qu'il y a eu élection depuis le temps et que les maires ont changé, on va continuer à les rencontrer puis... Comme je disais tout à l'heure, à l'île

d'Entrée, en partant, le projet avait été accepté, puis il y a eu un changement. Ça fait qu'il faut s'assurer de garder un étroit lien avec les communautés.

- Q. [216] Pour préciser la réponse, pouvez-vous me dire, outre les démarches qui sont faites avec les représentants des communautés, s'il y a certaines démarches qu'on pourrait appeler consultatives avec la population pour éviter des situations qui se sont déjà présentées où les communautés retireraient leur appui à certains projets?
- R. Au moment où on en est, il y a eu l'installation de tours de mesure de vent qui, vous le comprendrez, n'a pas un impact très grand pour la communauté. Quand le projet avancera, il sera plus précisé parce que, présentement, comme je vous disais, on est en train de faire plein de validations. Aller rencontrer la population sans avoir quelque chose de concret, c'est difficile. Quand le projet va être avancé à un point de dire, bon, on vient vous présenter qu'est-ce que ça aura l'air, ça va ressembler à quoi, c'est sûr qu'on va aller rencontrer la population.
- Q. [217] D'accord. Merci. Dernière question. Dans la perspective de l'augmentation actuelle du prix du

pétrole, ça crée une pression à la hausse sur les carburants nécessaires au fonctionnement des groupes électrogènes. Est-ce que vous entendez accélérer certaines démarches pour implanter plus rapidement les projets de JED? On a entendu au niveau de Akulivik, vous aviez un horizon avec le changement des groupes, mais pour l'autre projet.

R. Pour les autres projets, comme on disait, on ne peut pas non plus faire un déploiement.

Présentement, on s'entend qu'il n'y a aucun projet qui a été déployé. Donc, les premiers projets vont être très critiques. Présentement, on parle de Kangiqsualujjuaq au Nunavik et Akulivik. Donc, ce n'est pas évident à dire, je le sais. On s'habitue.

Q. [218] Vous me permettrez de ne pas tenter la chose.

R. Mais c'est sûr que, suite au premier projet, ça ne nous empêchera pas de faire des déploiements d'autres tours de mesures anémométriques pour avoir nos données de vent. Mais on va avoir au moins la réalisation d'un projet. Puis ça vient assez rapidement. On parle d'un horizon de deux mille douze (2012). Puis dans des projets comme ça, j'ai ma collègue Marie-France qui est allée en Alaska, et on parle d'un temps de déploiement de deux à quatre ans pour être sûr de ne pas manquer son

coup.

Donc, on parle d'un projet qui s'en vient à Kangiqsualujjuaq dans les prochaines années. On a Akulivik en deux mille douze (2012). Vous comprendrez que l'horizon est quand même assez serré. Et ces deux projets-là en fonctionnement vont nous aider à faire le déploiement des autres projets qui vont être positifs en cascades.

Q. [219] Je vous remercie. Ce sera tout.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Gariepy. Maître Neuman pour Stratégies énergétiques. Peut-être un point d'information. Maître Gertler pour le ROEE a déposé deux documents, c'est-à-dire l'extrait de la décision D-2005-178. La cote, c'est C-8.11. Et l'extrait de la réponse à la demande de renseignements numéro 1 dans le dossier R-3623-2007, la cote, c'est C-8.12.

C-8.11 : (ROEE) Extrait de la décision  
D-2005-178.

C-8.12 : (ROEE) Extrait de la réponse d'HQD à  
la demande de renseignements numéro 1  
de la Régie dans le dossier

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 185 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Annie Gariepy

R-3623-2007.

(14 h 9)

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs les Régisseurs. Bonjour, Messieurs, Madame. Dominique Neuman pour Stratégies Énergétiques et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique.

Q. [220] Ma première question réfère à une lettre que S.É./AQLPA a déposée sous la cote C-9.26 en page 2 de cette lettre et également se rapporte aux réponses B-82 qui sont HQD-6, Document 1.1, les réponses à la demande de renseignements 5 de la Régie. Je ne suis pas tout à fait sûr que c'est le bon panel puisque j'ai entendu les remarques qui ont été faites en rapport avec une question d'un de mes confrères qui a précédé mais je la pose pour être sûr de ne pas m'être trompé et de ne pas me faire dire demain que j'aurais dû la poser aujourd'hui.

A la page 2 de cette lettre, C-9.26, nous avons demandé, je lis le paragraphe :

Enfin, nous serions gré à Hydro-Québec si celle-ci pouvait déposer un tableau

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Dominique Neuman  
- 186 -

indiquant quels sont les coûts de 2008  
à 2027 du pétrole WTI (en \$/baril) sur  
lesquels se fondent les nouvelles  
hypothèses de prix du carburant  
contenues...

au rapport de l'IREQ de deux mille huit (2008) qui  
est,

... B-68, HQD-6, Document 1, Annexe 1.

[...]

Et nous demandions spécifiquement de préciser s'il  
s'agissait des mêmes hypothèses que l'on retrouve  
dans la version la plus récente de ces prévisions  
du pétrole WTI d'Hydro-Québec qui sont,

[...] B-9, HQD-1, Document 1, Annexe  
2A ou, le cas échéant, spécifier s'il  
s'agit d'hypothèses plus récentes en  
en indiquant la date.

De la même manière, la Régie demandait à sa  
question 1.1 de sa demande de renseignements 5 de  
fournir les hypothèses et les sources de la  
prévision du coût du carburant en réseau autonome.  
A la réponse à la Régie, je n'ai pas vu de  
précisions qui permettaient d'indiquer s'il  
s'agissait bel et bien des hypothèses de la date de  
la pièce B-9 ou d'autres hypothèses et à ma lettre

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 187 - Me Dominique Neuman

non plus, je n'ai pas eu cette réponse non plus donc, est-ce que vous êtes en mesure aujourd'hui de préciser si les hypothèses de prix du carburant qui se trouvent dans le rapport de l'IREQ sont basées sur les mêmes hypothèses du pétrole WTI que l'on retrouve dans la pièce B-9 ou sur une version antérieure ou postérieure de ces prévisions?

M. ALAIN FORCIONE :

R. Moi, pour les études, j'ai utilisé les données que madame Roussy m'avait fournies, qui étaient basées sur la prévision du mois de novembre, c'est bien ça? C'est le seul renseignement que je peux vous fournir, j'ai utilisé ces chiffres-là.

Q. [221] Donc, c'était la prévision de novembre deux mille sept (2007) qui a servi de base au...

M. MICHEL BASTIEN :

R. Bien, quand on dit novembre, je pense qu'on recherchait une cohérence avec le dossier du plan d'approvisionnement donc avec l'annexe à laquelle vous référiez tantôt.

Q. [222] Non, l'annexe, je pense qu'elle est, sauf erreur, je pense qu'elle date de février, je...

R. Pardon?

Q. [223] Je sais que...

R. Vous avez fait référence à B-9...

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 188 - Me Dominique Neuman

Q. [224] Oui, B-9.

R. ... mais les cotes B-9, nous, B, C, on se perd, dès que l'on commence à parler de lettres, on se perd. On est habitués HQD-chiffre puis un document, un autre numéro mais... j'imagine que si vous faites référence à la prévision qui est au plan d'approvisionnement, oui, c'est la même prévision de base qui a servi pour... mais la prévision de la demande qui est inscrite au plan d'approvisionnement que celle qui est utilisée pour les évaluations économiques de jumelage éolien-diesel.

Q. [225] Simplement pour que l'on se comprenne, B-9, c'est la pièce déposée le vingt-huit (28) janvier deux mille huit (2008), c'est une modification, ce n'est plus novembre.

R. Alors...

Q. [226] Oui, mais en tout cas, je ne comprends pas...

R. ... vous voulez dire l'aperçu?

Q. [227] Oui, oui, ça devait être l'aperçu. Oui.

R. Bien, à ce moment-là, je pense que la prévision est beaucoup plus en lien avec celle que l'on avait produite pour la prévision de la demande originale, tous les bilans en énergie, les bilans en puissance sont tous programmés sur cette prévision de la

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Dominique Neuman  
- 189 -

demande de même que l'étude économique jumelage éolien-diesel.

Q. [228] D'accord. Je vous remercie. Maintenant, je vais poser quelques questions en rapport avec le rapport de l'IREQ 2008 donc c'est la pièce B-68, HQD-6, Document 1, Annexe 1. Je comprends que dans cette étude, Monsieur Forcione, vous prenez comme hypothèse le coût variable de cinq mille cents dollars (5 100 \$) de deux mille huit (2008) par kilowatt et est-ce que je comprends que votre compréhension, c'est que c'est ce même coût variable qui s'applique, que l'on soit en haute ou en basse pénétration et quelque soit le nombre d'éoliennes?

M. ALAIN FORCIONE :

R. Oui.

Q. [229] J'aimerais vous montrer un extrait du rapport de deux mille trois (2003) de l'IREQ auquel vous aviez collaboré avec monsieur Saulnier.

R. Hum, hum.

Q. [230] Donc, c'est un extrait du rapport de deux mille trois (2003) qui, à l'époque, était la pièce R-3550 de deux mille quatre (2004), HQD-5, document 1, Annexe 1 et que je dépose maintenant sous la cote C-9.30.

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 190 - Me Dominique Neuman

C-9.30 : (SÉ/AQLPA) Extrait du rapport intitulé  
« Systèmes jumelés éolien-diesel au  
Nunavik - Établissement des  
configurations et VAN optimales pour  
les quatorze villages - Mise à jour  
2004 ».

Q. [231] A la dernière page de cet extrait se trouve  
une ventilation du coût d'un système de jumelage  
éolien-diesel et la ligne une, deux, trois, quatre,  
cinq, six, sept, huit, neuf, la dixième ligne  
traite des systèmes de jumelage éolien-diesel.

R. Hum, hum.

Q. [232] D'accord? D'abord, par cet expression,  
qu'est-ce que vous désignez exactement?

R. L'ensemble des équipements qui sont nécessaires à  
intégrer la production éolienne dans le réseau, et  
qui sont spécifiques au jumelage que l'on doit  
faire avec l'exploitation normale de la centrale  
thermique.

Q. [233] Donc, ça inclut les changements de système de  
commande de diesel?

R. Ça inclut les systèmes de commande, ça inclut  
les... dans ce cas-ci, les charges secondaires

nécessaires qui sont liées en grande partie d'ailleurs à la puissance installée mais comme vous voyez, il y a une part de frais fixes, il y a une part de frais variables encore mais variables dans le sens liés à la puissance que l'on installe.

Q. [234] Comment se fait-il que l'on ne retrouve pas cet item de dépenses, de coûts dans votre rapport deux mille huit (2008) ou si oui, à dans quelle catégorie l'avez-vous placé?

R. Dans mon rapport à l'Annexe A, je donne « Estimation des coûts d'installation », je donne le chiffre pour tous les villages.

Q. [235] Et est-ce que vous pouvez indiquer où se trouve les systèmes de jumelage éolien-diesel à savoir...

R. La part fixe se trouve effectivement dans le système JED, la première ligne pour chacun des villages et la part variable est intégrée au cinq mille cents dollars par kilowatt (5 100 \$/kW) qui est donné de façon globale puisque l'on a eu cette mise à jour fraîche pour l'ensemble de ce qui est nécessaire à intégrer la production éolienne dans un réseau pour la part variable. Est-ce que ça répond à votre question?

Q. [236] D'accord. Donc, vous avez subdivisé cet item

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 192 - Me Dominique Neuman

en partie fixe et en partie variable?

- R. Oui. On ne trouve plus le détail maintenant parce qu'on a utilisé cette mise à jour très récente de cinq mille cents dollars (5 100 \$) qui inclut l'ensemble et des turbines et des systèmes connexes qui sont liés à la puissance installée.
- Q. [237] Est-ce que vous avez pris la même base de coûts par village, pour chacun des villages?
- R. La part variable, on a mis cinq mille cents dollars (5 100 \$) pour tous les villages...
- Q. [238] Non, je parle de la partie du sous-ensemble des systèmes de jumelage éolien-diesel?
- R. La partie...
- Q. [239] Est-ce que....
- R. La part variable de ces coûts-là, elle est intégrée dans le cinq mille cents dollars (5 100 \$) que l'on considère être le même pour l'ensemble des villages du Nunavik.
- Q. [240] Lorsqu'il y a faible pénétration, qu'est-ce que vous avez... comment est-ce que vous avez traité ce type de coûts?
- R. J'essaie de bien comprendre votre question. En fait, puisque l'on impute un coût fixe qui sera là pour n'importe quelle installation, à n'importe quelle pénétration et que l'on impute un coût

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 193 - Me Dominique Neuman

variable pour la quantité de puissance que l'on installe, on a une représentation qui est valable pour l'ensemble de la gamme possible de pénétration sous cette hypothèse-là. Est-ce que je réponds à votre question?

Q. [241] Donc, ce que vous me dites, c'est que pour la partie variable, cette partie variable donc varie selon le nombre de kilowatts...

R. Oui.

Q. [242] ... qu'on soit en faible ou en forte pénétration?

R. Ce que vous avez comme résultat dans une approche comme celle-là, c'est qu'à très, très, très basse pénétration, on aura un coût par kilowatt total et frais fixes et frais variables inclus qui va être assez grand puis qui va descendre asymptotiquement jusqu'aux coûts variables si on installait une infinité d'éoliennes.

Q. [243] D'accord. J'avais une autre question... ma question suivante s'adresse à madame Roussy. On parle à l'occasion des critères d'exploitation des centrales diesel ou des critères d'exploitation des jumelages éolien-diesel. Ces critères d'exploitation existent par écrit?

Mme MARIE-FRANCE ROUSSY :

- R. Oui, on a des règles d'exploitation, oui, qui existent par écrit pour exploiter des centrales, oui.
- Q. [244] D'accord. Et quel est le nom du document?
- R. Je ne le sais pas par coeur.
- Q. [245] Vous ne savez pas? Vous ne savez pas. Nous constatons que dans le... et ma question s'adresse encore à madame Roussy, que dans le rapport de l'IREQ, B-68, HQD-6, Document 1, Annexe 1, page 6, que le régime minimum acceptable des moteurs est maintenant établi à soixante-trois pour cent (63 %) à Cap-aux-Meules mais baisse à trente pour cent (30 %) dans tous les villages du Nunavik donc c'est le régime minimum acceptable. D'abord, avant de poser ma question, est-ce que je comprends qu'auparavant, c'est ce que je déduis du texte et des documents antérieurs, qu'auparavant, ce régime minimum acceptable selon vos critères d'exploitation, c'était de cinquante pour cent (50 %)?
- R. On acceptait de la baisser pour l'étude parce qu'on a vu que entre autres le projet à Ramea, ils descendaient leur diesel jusqu'à trente pour cent (30 %). Donc, on a dit, « on va laisser... », on a fait l'étude en décidant de baisser ce critère-là

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 195 - Me Dominique Neuman

qui, il faut dire, va être quand on va arriver dans les projets spécifiques, standards, c'est un critère générique, quand on va arriver à chaque centrale, il va falloir le bien définir, il n'est pas coulé dans le béton ce trente pour cent-là (30 %), il peut être variable puis il peut augmenter entre autres la première étude que l'on avait faite pour Cap-aux-Meules, c'était cinquante pour cent (50 %) mais là, plus on fouille puis plus on va voir les critères d'exploitation serrés et plus que les contraintes nous amènent à d'autre chose.

Q. [246] O.K. Alors donc, c'est pour les fins d'étude que vous avez accepté que cette simulation soit faite sur la base de trente pour cent (30 %)...

R. Absolument.

Q. [247] ... plutôt que cinquante pour cent (50 %)...

R. Absolument.

Q. [248] ... votre critère n'est pas devenu aujourd'hui dans tout le Nunavik trente pour cent (30 %) ?

R. Non, non, non, non.

14 h 21

Q. [249] D'accord. Et soixante-trois pour cent (63 %) aussi, est-ce que c'est pour fins d'étude ou c'est

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 196 - Me Dominique Neuman

votre critère régulier déjà en service, si je peux  
me permettre l'expression?

R. Le soixante-trois pour cent (63 %), c'est qu'on est  
allé voir le manufacturier et le manufacturier des  
groupes électrogènes aux Îles-de-la-Madeleine nous  
est revenu avec cette contrainte-là de soixante-  
trois pour cent (63 %).

Q. [250] Est-ce que vous êtes allée voir le  
manufacturier des centrales diesel qui se trouvent  
au Nunavik? Excusez-moi, vous étiez en train de  
parler. Est-ce que vous êtes allée voir le  
manufacturier des centrales diesel qui sont en  
service actuellement au Nunavik pour obtenir une  
confirmation qu'un régime de trente pour cent  
(30 %) serait acceptable?

R. Pas encore. Ce qu'on a fait, c'est qu'on s'est fié  
sur un projet semblable qui allait à trente pour  
cent (30 %). On s'est dit, on va simuler à trente  
pour cent (30 %) et on ira valider ensuite par la  
suite, pour des groupes comparables de la même  
compagnie.

Q. [251] À Ramea vous voulez dire?

R. Oui.

Q. [252] J'aurais une autre question toujours sur  
cette pièce C-9.30 qui est un extrait du rapport de

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 197 - Me Dominique Neuman

l'IREQ de deux mille trois (2003). À la page 25 de  
cet extrait, il y a une section numéro 4.3.1

« Stratégie de contrôle » et la deuxième phrase  
indique que :

Les diesels sont fermés lorsque cette  
dernière...

- c'est-à-dire la production éolienne -

... peut répondre à la demande plus la  
charge de réserve.

Est-ce que c'est effectivement aujourd'hui votre  
critère d'exploitation que de permettre que les  
diesels soient fermés lorsqu'une autre source peut  
répondre à la... peut répondre à un taux de  
pénétration tel qu'elle puisse répondre à la  
totalité de la demande et la réserve?

M. ALAIN FORCIONE :

R. Premièrement, je m'excuse pour l'utilisation à  
l'époque du terme « fermé ». Ça aurait été  
« éteint » qui aurait été plus précis là. C'est  
complètement débranché du réseau. Actuellement,  
bien sûr, il n'y en a pas des situations comme ça  
dans nos réseaux. Donc, ce n'est pas un critère  
d'exploitation actuel.

Par contre, pour l'étude du jumelage  
éolien-diesel, à certaines pénétrations, il est

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 198 - Me Dominique Neuman

possible qu'à des moments précis il y a assez de production éolienne pour garantir qu'on est capable de répondre à la demande instantanée plus une réserve. Est-ce que c'était ça votre question?

Q. [253] Ma question s'adressait à madame Roussy pour lui demander si ces critères d'exploitation des systèmes diesel permettent de faire cette chose-là qui est de fermer et les repartir après?

Mme MARIE-FRANCE ROUSSY :

R. Actuellement, si on ferme les diesel, il n'y a plus de courant, donc... On n'a pas d'autre source. Il n'y a pas une place où on est jumelé avec une autre source d'énergie et on est tout diesel ou tout... ou tout hydraulique là.

Q. [254] Mais, à Cap-aux-Meules, par exemple, est-ce que c'est ça que vous...

R. À Cap-aux-Meules, si je ferme mes diesels, il n'y a plus personne qui est alimenté.

Q. [255] C'est ça. O.K. Oui. Mais, est-ce que dans vos critères, puisque vous devez avoir des critères pour déterminer si les futurs systèmes sont acceptables, est-ce que dans vos critères vous prévoyez qu'il soit possible de fermer des diesels comme ça quand la production éolienne dépasse... ça atteint un niveau suffisant et ensuite les repartir

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 199 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Dominique Neuman

après?

- R. Dans le projet présentement qu'on envisage à Cap-aux-Meules, il n'y aura pas assez de puissance éolienne pour nous permettre de fermer les diesels. Donc, il va toujours y avoir des diesels sur le réseau de Cap-aux-Meules.
- Q. [256] Et au Nunavik?
- R. Au Nunavik.
- Q. [257] Akulivik, par exemple?
- R. À Akulivik, si on y va avec un projet à haute pénétration, alors on va monter le système de façon à être capable d'arrêter les diesels et garder une réserve sur l'éolien.
- Q. [258] Quand vous dites « monter le système », est-ce que ça implique certaines modifications au système diesel lui-même?
- R. Ça implique des artifices, c'est sûr, pour avoir le courant, techniquement le courant de court-circuit et la régulation de fréquence et tout, mais pour permettre d'arrêter les diesels. C'est des équipements supplémentaires pour permettre de faire de la haute pénétration.
- Q. [259] Je reviens à monsieur Forcione. J'espère que j'ai bien prononcé votre nom. Vous mentionniez, et je pense qu'on vous rejoint là-dessus, que de faire

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 200 - Me Dominique Neuman

un projet éolien en deux étapes risque de tuer le projet. Vous parliez d'un problème de mobilisation.

Je vous demanderais de décrire un petit peu, pour être sûr qu'on comprend la même chose, peut-être qu'on sous-entend quand on vous entend, peut-être qu'on sous-entend ou implicitement ou quoi que vous parliez de telle chose, mais effectivement vous parliez de telle autre chose. De quels coûts exactement vous parliez et quels éléments exactement rendent cette option de faire les choses en deux étapes non souhaitable?

M. ALAIN FORCIONE :

R. Tous les doublements de transport de matériaux et de personnes, bien sûr, le fait d'avoir des équipes qui se déplacent plusieurs fois. Le fait d'avoir, par exemple, des grues qui doivent être transportées sur le territoire. Et vous devez imaginer qu'une grue de l'ampleur de celle qui est nécessaire pour monter une turbine qui est le moins grosse est une turbine... une grue importante qui n'est pas dans les réseaux autonomes de toute façon.

Il faut donc... Imaginez là, on est au quai à Montréal. On embarque la grue qui déjà n'est pas facile à obtenir. On la met sur le bateau. On la

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Dominique Neuman  
- 201 -

transporte au Nunavik. La plupart des ports dans les petits villages au Nunavik ne sont pas prêts à recevoir un bateau qui va décharger une grue. Il faut la mettre sur une barge, l'amener... l'amener au sol, l'amener sur le territoire. Et là on a un choix à faire. Si on veut faire une installation sur deux années, par exemple, c'est de laisser la grue là pendant l'hiver et de la louer tous les jours ou de la rapporter en fin de saison quand le bateau repart, puis il ne repart pas deux fois, il repart une fois, et y retourner l'année suivante. Alors, c'est ce genre de frais-là.

Je ne sais pas si ça vous donne une image un peu là, mais c'est la réalité là. Et il y a des choses qui sont connexes à ça. C'est ça les frais qui se réempilent la deuxième fois. Bien sûr, on n'aura pas à refaire la route qui mène à la centrale éolienne. Elle, elle est là. Il y aura peut-être à faire un petit ajout pour se rendre au nouveau site pour la turbine suivante, mais les coûts principaux sont de cet ordre-là.

Est-ce que ça vous éclaire un peu?

Q. [260] Oui. Absolument. Est-ce que c'est un peu dans ce sens-là - et j'aimerais faire quelque chose qu'un autre témoin - excusez-moi, je ne me souviens

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 202 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Dominique Neuman

pas du nom de monsieur.

M. STEVE FULHAM :

Fulham.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

- Q. [261] Monsieur Fulham. Est-ce que c'est dans ce sens-là que vous avez mentionné qu'il était souhaitable en deux mille douze (2012) de converger à la fois l'installation éolienne et l'installation de la nouvelle centrale qui est prévue dans cette communauté?
- R. Les délais requis... les délais requis pour la construction de la centrale d'Akulivik et les délais requis et l'enclenchement qui a eu lieu du dossier d'Akulivik nous portent à arriver dans la même période, ce qui ne sera peut-être pas nécessairement le cas dans tous les autres endroits.

Par exemple, on peut avoir des centrales dont l'automatisation est désuète ou pas au bon niveau pour pouvoir faire une intégration, ou bien le projet... Parce qu'il faut prioriser là. Si on a déjà un projet comme Kangiqsualujjuaq qui est parti, puis on a Akulivik qui s'en vient, on ne peut pas réaliser plusieurs projets en même temps. Il faut débiter à un endroit.

Donc, la conjoncture, l'étude deux mille trois (2003) sur laquelle on s'est basé pour prioriser les projets nous a portés à prioriser ce dossier-là, mais c'est pas uniquement dû à l'arrivée de la nouvelle centrale qu'on va arriver à peu près en même temps à Akulivik.

Q. [262] O.K. D'accord. Je vais vous poser quelques questions sur d'autres villages. En tout cas, je prends les... Il y a six villages qui sont maintenant considérés comme rentables dans l'étude de l'IREQ deux mille huit (2008) qui sont, en partant du plus rentable, Inukjuak, Kuujjuarapik, Kuujjuak, Puvirnituaq, Salluit et Akulivik.

Pour ce qui est de Inukjuak, je comprends que le projet éolien pour l'instant est mis de côté, dépendant des démarches en cours de la communauté quant à son projet hydroélectrique.

Est-ce que le projet hydroélectrique en question nécessitera lui-même des modifications au système d'intégration diesel?

R. Oui. C'est entendu qu'on va avoir besoin de faire des modifications pour intégrer cette nouvelle production-là qui pourront être assez majeures.

Q. [263] O.K. Des modifications majeures au système diesel lui-même?

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 204 - Me Dominique Neuman

R. Non, je parlais de l'apport d'énergie pourrait être assez grande.

Q. [264] O.K. Et vous aurez à faire des modifications au système diesel?

R. Effectivement, oui.

Q. [265] Est-ce que... je me doute, mais peut-être que ce n'est pas le cas, je vois que vous prévoyez un réaménagement de la centrale diesel d'Inukjuak d'ici deux mille dix (2010). Est-ce que votre intention est de chercher à faire converger les... à la fois l'entrée en service du système diesel, les réaménagements du système diesel pour intégrer l'hydraulique?

R. On n'est pas toujours chanceux comme ça.

Q. [266] Non.

R. Dans le cas d'Akulivik, c'est un cas pour ce qui est du système JED, comme je disais, le contexte est bon. Pour ce qui est d'Inukjuak, bon, c'est un besoin du réaménagement pour assurer l'approvisionnement de la communauté. Pour ce qui est de la centrale hydraulique, comme on le disait tout à l'heure, Hydro-Québec n'est pas porteur du dossier, c'est la communauté qui l'est présentement. Donc, on va aller à la vitesse de la communauté dans ce dossier-là.

Q. [267] Au Kuujjuarapik, j'ai entendu, enfin, j'ai lu et entendu vos explications que ce projet n'est peut-être pas... enfin, pour l'instant, il est mis de côté en raison du fait qu'il y a deux communautés à consulter et qu'il ne semble pas y avoir de réceptivité. Par écrit, vous mentionnez aussi la possibilité qu'il y ait un raccordement au réseau principal.

R. C'est la visée d'une des communautés en particulier.

Q. [268] Ah! O.K. Et je comprends que vous avez une entente que si la route se construit, la ligne vient avec, c'est ça?

R. (signe de tête affirmatif)

Q. [269] D'accord. Et à Kuujjuak, bon, ce projet tout d'un coup devient un des plus... enfin, c'est le plus rentable de ceux qui sont réalisables puisque si on élimine Inukjuak et Kuujjuarapik, ça devient le plus rentable. Quelles sont vos intentions maintenant concernant le développement de l'éolien? Je comprends qu'il y avait dix (10) éoliennes selon l'étude de l'IREQ deux mille huit (2008).

R. C'est, comme je vous disais, c'est un projet majeur. Les nouvelles sont très récentes dans ce dossier-là. À partir du moment où on constate un

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Dominique Neuman  
- 206 -

projet positif et probable dans le dossier de  
Kuujjuak, bien, on va se pencher sur le dossier.

Mais, il en faut pas oublier, encore une fois,  
qu'on a deux autres endroits qu'on privilégie là,  
où est-ce qu'on est plus avancé.

Q. [270] O.K. Oui. Mais, par la rentabilité,  
normalement, c'est...

R. Puis, j'aimerais juste...

Q. [271] ... le suivant ou un des suivants?

R. Effectivement, ça devrait normalement être un des  
suivants.

(14 h 32)

Q. [272] Puvirnituk, à certains des moments, c'était  
un des endroits où vous deviez faire, je pense, un  
projet pilote, ça a été changé et maintenant, ça  
devient un des projets les plus rentables?

R. Puvirnituk, on a peut-être une problématique, un  
peu de désuétude; je parlais tout à l'heure qu'il y  
a des endroits où est-ce que ce n'est pas propice,  
c'est peut-être le cas à Puvirnituk, où est-ce  
qu'il y aurait des investissements majeurs à faire  
aussi du côté de la salle de commande.

Donc, comme je... c'est sûr que tous les  
projets qui sont devenus positifs, c'est des  
endroits qu'on va, avec le nouveau dossier que

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 207 - Me Dominique Neuman

monsieur Forcione nous a transmis, c'est sûr que tous ces endroits-là sont regardés, deviennent intéressants, et on va y aller dans un ordre chronologique. Et, bien entendu, j'imagine qu'on fera ajuster l'étude dans les années qui vont venir, encore une fois, dépendamment de la variation de différents facteurs.

Mais pour l'instant, ce qu'il faut constater, c'est qu'on a deux endroits qui sont ciblés, on va là, et on prend très bonne note des endroits qui, avec la nouvelle étude, deviennent intéressants.

Q. [273] O.K. Pour Puvirnitug toujours, je vous repose la question puisque je vois aussi qu'il y a un réaménagement de la centrale diesel qui est prévu d'ici deux mille dix (2010), en fait, ça tombe bien, les endroits où il y a des réaménagements prévus de centrale diesel se trouvent par hasard à être...

R. Je veux peut-être juste...

Q. [274] ... parmi ceux où il y a des JED rentables...

R. Je veux peut-être juste vous remettre en contexte. On disait tout à l'heure que ce sont de nouvelles technologies, qui sont en constante évolution. Et puis il faudra certainement y aller avec une

certaine prudence, tout en continuant d'avancer dans le dossier.

Donc on va se concentrer sur un ou deux projets, qu'on va mener à terme, qui ne nous empêchera certainement pas de faire des campagnes anémométriques aux endroits prometteurs pour faire la suite. Mais il faudra s'assurer au moins d'avoir une réalisation solide. Puis il ne faut pas se leurrer, on va certainement avoir des problèmes d'adaptation avec les nouveaux systèmes, une courbe d'apprentissage.

Donc avant de partir plusieurs projets de front, il faudrait peut-être penser à en faire fonctionner un, et puis on ira par étape. C'est peut-être une approche qui est prudente puis qui va nous permettre d'arriver. Puis il y a aussi le fait que de mener quatre projets de front, d'une importance comme ça, avec des technologies nouvelles, on se met peut-être à risque un peu. Je pense que le but de l'exercice, c'est de s'assurer de faire un déploiement, mais un déploiement qui va se faire d'une façon logique puis va se faire d'une façon sécuritaire pour l'alimentation de nos clients.

Q. [275] Vous avez anticipé un peu ma question

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Dominique Neuman  
- 209 -

suivante, vous avez parlé de campagnes anémométriques; quelles sont vos intentions quant à la tenue de telles campagnes dans, en fait, parmi les six villages qui sont considérés comme rentables, il y en a trois où il n'y a pas encore eu de telle campagne, qui sont Kuujjuaq, Puvirnituk et Salluit, et on sait que les campagnes anémométriques sont de... qui ont eu lieu jusqu'à présent, initialement, on parlait de douze mois, ensuite de dix-huit mois, donc ça prend un certain délai juste pour avoir les données de vent avant de lancer le projet.

Donc déjà, si on ajoute un an et demi de plus, au moins, là, donc quelles sont vos intentions quant à la tenue de telles campagnes dans ces trois villages, juste pour avoir les données?

R. O.K. Comme je vous disais, l'étude est très récente, on était... on est en train de travailler très très fort sur les projets qu'on a mentionnés au Nunavik et puis on va se pencher sur le dossier pour un déploiement de mesure de vent éventuellement dans les mois qui vont venir. Mais l'étude vient juste de sortir, il faut quand même qu'on prenne le temps de regarder où est-ce qu'on

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 210 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Dominique Neuman

est rendus là-dedans.

Q. [276] Donc vous n'avez toujours pas d'intention définie...

R. Si je...

Q. [277] ... définie de tenir de telles campagnes dans ces trois villages?

R. Je ne peux pas vous confirmer qu'on va le faire; comme je vous dis, on vient de recevoir le rapport. Mais, bien entendu, on voit un endroit comme Kuujjuaq, c'est un endroit qui serait très favorable à installer une tour de mesure de vent.

Q. [278] À Kuujjuaq, vous avez dit?

R. Oui.

Q. [279] D'accord. Ma question porte maintenant, enfin, s'adresse à monsieur Forcione, sur les villages qui sont jugés non rentables dans l'étude de deux mille huit (2008), c'est-à-dire Aupaluk, Ivujivik, Kangiqsualujjuaq, Kangiqsujuaq, Kangirsuk, Quaqtq, Tasiujaq et Umiujaq.

Je vois que ces projets sont considérés non rentables mais je vois aussi quelque chose de très particulier, que dans chacun de ces villages, la haute pénétration, c'est une éolienne; dans deux cas, c'est deux éoliennes. On parle de haute pénétration. Et c'est des... et à votre rapport, le

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 211 - Me Dominique Neuman

rapport de l'IREQ 2008, qui est B-68, à la page 4, vous indiquez votre intention d'examiner deux types d'éoliennes, l'éolienne Enercon E33, trois cent trente kilowatts (330 kW), et la Distributed Energy System NW100, « 100 », c'est-à-dire cent kilowatts (100 kW), à vingt mètres (20 m).

Or, dans les pages spécifiques à ces villages que je viens de vous énumérer, dans tous les cas, vous prenez l'éolienne de trois cent trente kilowatts (330 kW), donc une seule éolienne de trois cent trente kilowatts (330 kW). Alors je me demande s'il n'aurait pas été plus logique de prendre plusieurs, plusieurs ou peut-être même une seule, éoliennes de cent kilowatts (100 kW) du type NW100, ce qui aurait peut-être pu donner des résultats différents?

M. ALAIN FORCIONE :

R. Je crois que je comprends votre question mais vous confirmerez si j'ai répondu de la bonne façon.

Q. [280] Oui.

R. Effectivement, si vous regardez dans les résultats de chacun des villages, vous allez voir que, hormis une petite erreur de présentation que j'ai fait, et j'y reviens, le comportement du rendement économique de l'éolien diesel suit toujours une

cloche. Et l'erreur de présentation que j'ai faite, c'est que j'ai mis le zéro à zéro alors que, en fait, ce que je devrais représenter ici, c'est que, à zéro puissance plus, donc on installe de l'éolien mais aucune puissance, on aurait, en gros, les frais fixes comme VAN. Donc on serait négatifs et ce serait toujours la cloche.

J'ai, comme vous le savez, appliqué le même coût pour l'éolienne Enercon et la NW100, que j'ai simulé, O.K.?

Q. [281] Ce n'est pas dans le rapport.

R. Ce n'est pas dans le rapport, pourquoi? Parce que j'ai présenté ici les résultats qui donnaient la meilleure VAN de tout ce qu'on a simulé pour chacun des villages, j'ai pris celui qui présentait quelque part la meilleure VAN. Et ça a été systématiquement pour la Enercon.

Autrement dit, le trois cent trente kilowatts (330 kW) d'une turbine Enercon était assez près de la puissance qui était optimale pour les plus petits villages aussi, donc à très haute pénétration. Et ça, c'est les, les frais fixes qui sont liés à l'installation de la basse pénétration autant que de la haute grèvent le budget beaucoup quand on installe des petites turbines et/ou un

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 213 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Dominique Neuman

nombre petit de turbines.

Et c'est ça qui fait que, au total, on se retrouve avec généralement de la haute pénétration pour les petits villages, c'est la seule façon d'être viable. Il faut que le retour en litres évités...

Q. [282] C'est la seule façon d'être viable parce que c'est difficile d'avoir moins que une éolienne?

R. Non, c'est que j'ai, n'oubliez pas que j'ai aussi simulé cent kilowatts (100 kW), et deux cents (200 kW), et trois cents (300 kW), et que, systématiquement, ça a été le trois cent trente (330) arrivait avec, et même à plus que trois cent trente (330) parfois, six cent soixante (660) pour les moyennes grosseurs. C'était ça qui nous donnait la VAN maximale.

Et dans tous les cas, vous voyez que, avec les chiffres qu'on a aujourd'hui, économiques, c'est des VAN négatives dans la plupart des cas. Est-ce que ça répond à votre...

Q. [283] Bien, je comprends votre réponse, je comprends votre réponse. J'en viens à ce coût, ce coût variable de cinq mille cent dollars (5 100 \$) de deux mille huit (2008) par kilowatt (5 100 \$/kW).

R. Oui.

Q. [284] Qui est basé sur un projet que vous avez reçu concernant Anticosti, concernant Port-Menier à Anticosti. Je suis un peu surpris parce que, je ne sais pas si vous étiez là, il y avait une séance de travail un peu plus tôt dans nos présents dossiers, où on avait demandé s'il y avait un projet d'Hydro-Québec Distribution de faire de l'éolien ou du jumelage éolien-diesel à Anticosti...

R. Effectivement, je n'y étais pas donc je vais laisser madame Roussy répondre.

Q. [285] D'accord. On nous a répondu non et tout d'un coup, c'est ce projet qui n'existait pas il y a quelques, qui n'était pas considéré il y a quelques mois qui devient la base de référence servant à hausser les coûts variables de tous les autres villages?

Mme MARIE-FRANCE ROUSSY :

R. Oui. C'est parce qu'on cherchait à évaluer le meilleur coût de projet possible. Puis au mois de janvier, déjà on n'avait pas l'information mais le... suite à des contacts avec le milieu, le maire était fortement fortement intéressé à avoir de l'éolien chez eux, même si on sait que c'est là que notre prix de diesel est le plus bas, on sait que

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Dominique Neuman  
- 215 -

ce n'est pas là la meilleure rentabilité, donc on avait besoin des coûts de projet, le maire était intéressé, on s'est dit : « Bien, regarde, on va faire une évaluation pour ce projet-là en même temps, pour avoir, ça va nous donner une base pour des coûts de projets puis, en même temps, bien, ça va nous permettre d'avoir une idée plus sur Anticosti », qui nous permet donc de confirmer notre idée à date : Anticosti, ce n'est pas... ce n'est pas payant pour le jumelage éolien-diesel.

Q. [286] La compagnie Kwatroe a été mandatée par vous ou par le milieu?

R. Par nous.

Q. [287] O.K. Et donc suite à cette étude, vous... Anticosti ne vous apparaît pas être un projet viable pour le JED?

R. Économiquement, non.

Q. [288] Avez-vous également reçu un projet du milieu à Opitciwan, un projet de JED?

R. On a également reçu un projet du milieu d'Opitciwan; c'est, l'étude économique, on va la faire, mais à première vue, Opitciwan, Haute-Mauricie, dans tout les réseaux autonomes, c'est là qu'il y a moins de, la ressource éolienne est la moins élevée. C'est là que nos coûts de diesel sont

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
- 216 - Me Dominique Neuman

le plus bas. Et on a une série de rattachée à la centrale diesel qui nous donne un défi technique encore plus grand si on veut intégrer de l'éolien là-dedans à cause de la variabilité de la charge, qui est immense. Donc ce n'est certainement pas là qu'on va commencer à faire du jumelage éolien-diesel, donc on va faire nos preuves avant, quitte à aller là par après.

Q. [289] Et donc l'étude économique n'est pas encore faite et ça... votre signe de tête, ça veut...

R. L'étude économique n'est pas encore faite, non.

Q. [290] O.K. Et ça....

R. Mais déjà, à première vue, on sait que...

Q. [291] Oui. Ça venait de la communauté des Premières Nations...

R. Absolument.

14 h 43

Q. [292] D'accord. Finalement, c'est ma dernière question. Une précision à vous demander concernant une réponse que vous avez fournie au GRAME tout à l'heure et qui est rectifiée par la suite. Il s'agissait de... C'était une question portant sur le calcul, la méthodologie du calcul de la subvention de trente pour cent (30 %) du prix du mazout. Est-ce que cette méthode de calcul a changé

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Contre-interrogatoire  
Me Dominique Neuman  
- 217 -

depuis le dernier plan? Enfin est-ce qu'elle a  
changé au cours des dernières années?

Mme MARIE-FRANCE ROUSSY :

R. Non, ça devrait faire l'objet, si on change le  
programme d'efficacité énergétique, ça doit faire  
l'objet d'une mention devant la Régie. Donc, on ne  
peut pas changer ça.

Q. [293] Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Neuman. Union des consommateurs,  
Maître Sicard?

Me HÉLÈNE SICARD :

Nous n'avons pas de questions.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Maître Fortin pour la Régie.

INTERROGÉS PAR Me PIERRE R. FORTIN :

Q. [294] Bonjour messieurs. J'ai quelques questions  
concernant le réseau de Schefferville. Ce matin, on  
a fait état du projet de construire une centrale  
diesel de réserve pour Schefferville. Maintenant,  
je vais vous référer à une pièce qui a été déposée  
dans le dossier 3602 concernant la prise en charge  
du réseau de Schefferville par Hydro-Québec  
Distribution. Je vais vous distribuer un document  
auquel je vais référer. J'ai remis à votre

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 218 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Interrogatoire  
Me Pierre R. Fortin

procureur un exemplaire du document d'où  
proviennent certains extraits auxquels je vais vous  
référer.

Alors, il s'agit pour les fins du dossier  
de l'Annexe 2 intitulé « Audit de la centrale  
Menihek et des réseaux associés » qui était en  
annexe à une réponse à la demande de renseignements  
de la Régie et qui était produit sous la cote  
HQD-3, Document 1.2, Annexe 2 en liasse. Et cet  
audit a été préparé par diverses personnes au sein  
de la Division d'Hydro-Québec.

Et le document auquel je réfère est une  
révision numéro 4 en date du dix-huit (18) octobre  
deux mille deux (2002), plus particulièrement à la  
page 20 de ce rapport. Alors, les extraits que je  
vais produire pour les fins du dossier, Madame la  
greffière, seraient sous la cote A-42, je crois. Et  
les extraits en question sont les pages 7, 20 et 51  
du document.

B-42 : (HQD-3, Doc.1.2 Annexe 2) Extraits (pages  
7, 20 et 51) d'« Audit de la centrale  
Menihek et des réseaux associés » en annexe  
à une réponse d'HQD à la demande de  
renseignements numéro 2 de la Régie

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 219 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Interrogatoire  
Me Pierre R. Fortin

(révision 4 du 18 octobre 2002).

Alors, je vous réfère plus particulièrement, madame et messieurs, à la page 20. On indique au paragraphe 3.2.3 « Ouvrages civils », et je cite :

La prise d'eau est considérée comme un ouvrage de retenue et de fermeture du réservoir. La structure de cet ouvrage est intégrée à la structure de la centrale. Pour chacun des trois groupes, deux pertuis munis de vannes ont été érigés. La prise d'eau du groupe 4 a été prévue lors de la construction du barrage de prise. Par contre, la centrale et le quatrième groupe n'ont jamais été construits; les pertuis sont fermés par des poutrelles de révision en acier comme on peut le voir à la photo 10.

Fin de la citation. Et vous avez cette photo 10 à la page 51 du document, et où on indique, et je cite :

Provision pour le quatrième groupe.

Ma question est la suivante : Est-ce qu'une quatrième turbine à la centrale Menihek permettrait

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 220 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Interrogatoire  
Me Pierre R. Fortin

d'éviter le recours à la centrale diesel de réserve  
dont on a parlé ce matin?

M. STEVE FULHAM :

R. Les coûts pour une quatrième unité hydraulique, j'y  
vais un peu de mémoire, là, je pense, c'est  
alentour de vingt quelques millions. Donc, les  
coûts sont très élevés pour le besoin en puissance  
actuellement nécessaire pour écrêter la pointe en  
cas de la perte d'un groupe. Il faut penser que la  
centrale de réserve est pour appliquer un critère,  
le fameux N moins 1 fois quatre-vingt-dix pour cent  
(90 %) qui est appliqué dans tous les réseaux  
autonomes reconnus par la Régie. Donc, cette  
centrale-là, dans le fond, va être là en cas d'un  
bris. Comme la difficulté qu'on a retrouvée lors de  
la perte du groupe numéro 3. Donc, avant d'arriver  
à une construction d'un nouveau groupe à des coûts  
assez élevés, l'investissement est minimum pour une  
centrale de réserve qui risque de ne pas  
fonctionner pratiquement à l'année longue.

Q. [295] Parfait. Merci.

Je vous demanderais juste un instant, Monsieur le  
Président. Je vais vérifier pour ma question  
suivante.

14 h 50

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 221 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Interrogatoire  
Me Pierre R. Fortin

Merci, Monsieur le Président. Alors, sur votre dernier commentaire, pouvez-vous juste me préciser pour le vingt millions (20 M\$), c'est pour quelle puissance l'investissement de vingt millions (20 M\$) serait fait?

M. STEVE FULHAM :

R. Comme je vous ai dit, c'est de mémoire, et je pense que le coût est probablement plus élevé que ça. Puis, c'est pour un groupe de même capacité que le plus gros de la centrale, donc environ dix mégawatts (10 MW).

Q. [296] Dix mégawatts (10 MW). Parfait. Merci. Maintenant, vous avez fait référence au critère de puissance. À la pièce HQD-2, Document 1, à la page 19, vous avez le document, Monsieur Fulham?

R. Oui.

Q. [297] Bien. Alors, à cette page, on fait référence au critère de planification pour les équipements thermiques. Lorsque vous avez fait mention de l'acceptation par la Régie du critère de M-1 multiplié par quatre-vingt-dix pour cent (90 %), est-ce que vous référiez spécifiquement au critère de... au critère relatif aux équipements thermiques ou si...

R. Oui, c'est le critère qu'on utilise, comme je

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

PANEL HQD - THÈME 3  
Interrogatoire  
- 222 - Me Pierre R. Fortin

disais, dans l'ensemble des réseaux autonomes.

Q. [298] Parfait. Maintenant, à la pièce HQD-6, Document 1, à la page 14, alors en réponse à la question 5.1 de la Régie qui vous demandait pourquoi le facteur de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) dans les références qui étaient citées en préambule concernant Lac Robertson et Schefferville, pour quelle raison il était appliqué également aux turbines hydroélectriques. Et votre réponse était que :

La puissance nominale d'un groupe électrogène ou d'une turbine hydraulique est considérée à 100 % de la capacité. Afin de pallier les variations de la charge et au déséquilibre de charge du réseau, le Distributeur considère une réserve de 10 %, afin de ne pas dépasser la puissance nominale des groupes.

fin de la citation. Nous aimerions avoir un petit peu plus d'explications sur l'application du critère de stabilité de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) aux turbines hydroélectriques. Pourquoi est-ce que c'est appliqué de la même façon que pour le thermique?

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 223 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Interrogatoire  
Me Pierre R. Fortin

Mme MARIE-FRANCE ROUSSY :

R. C'est parce qu'on ne veut pas... on considère qu'on ne veut pas dépasser cent pour cent (100 %) de la capacité de la turbine hydraulique. Donc, on se garde une réserve de dix pour cent (10 %) autant sur le thermique que sur la turbine hydraulique.

Q. [299] Est-ce que c'est... est-ce que c'est sur tout... partout dans tous les réseaux autonomes que vous appliquez ça lorsqu'il y a une turbine hydroélectrique, vous appliquez automatiquement le dix pour cent (10 %) ?

R. Absolument.

Q. [300] De la même façon que pour le thermique ?

R. De la même façon que pour le thermique, le dix pour cent (10 %) est appliqué sur l'hydraulique pour pas dépasser la capacité de nos installations.

Q. [301] Et simplement pour fins d'information, au niveau du réseau intégré, mais là c'est peut-être monsieur Bastien qui peut répondre, je ne le sais pas, mais est-ce qu'on applique également ce critère M-1 multiplié quatre-vingt-dix pour cent (90 %) lorsqu'il s'agit de l'hydraulique ?

R. Bien, à ma connaissance, non, les critères sont complètement différents étant donné qu'on a tellement de sources d'approvisionnement et

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 224 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Interrogatoire  
Me Pierre R. Fortin

tellement... les critères sont différents. Tandis  
que quand on a une seule source  
d'approvisionnement...

Q. [302] Parfait.

R. ... le critère est différent.

Q. [303] Très bien. Une dernière... un dernier sujet  
de questions. À la pièce que j'ai déposée un petit  
peu plus tôt, donc l'audit de la centrale Menihek,  
pièce A-42. Là je vous réfère maintenant à la page  
7 du rapport. Alors, au premier paragraphe  
concernant les centrales, la centrale, je m'excuse,  
de Menihek, je cite :

La visite de la centrale et du poste  
de départ a été effectuée mardi le 3  
septembre. La centrale est munie de  
deux groupes hélice de 4,5 MW chacun  
et d'un groupe Kaplan de 10,1 MW avec  
un système hydraulique  
d'asservissement des pales.

Alors, ça fait un total ça de dix-neuf point un  
mégawatts (19.1 MW).

Maintenant, en réponse produite à votre  
pièce HQD-3, Document 1, à la page 75. Alors, en  
réponse à la question 45.4, vous indiquez au début  
de la réponse que :

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 225 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Interrogatoire  
Me Pierre R. Fortin

... la puissance installée 2006 à  
Menihek dans le tableau de la page 61  
de la référence...

- qui était citée en préambule -

... devrait se lire 2 x 4400 kW et 1 x  
8400 kW...

pour un total de dix-sept virgule deux mégawatts  
(17,2 MW). Et cette correction a été apportée par  
la suite à la pièce B-30, HQD-2, Document 2, page  
61 en date du douze (12) mars deux mille huit  
(2008).

Est-ce que vous pouvez indiquer à la  
Formation pour quelle raison il y a eu une baisse  
de capacité de la centrale de Menihek de dix-neuf  
virgule un mégawatts (19,1 MW) à dix-sept virgule  
deux mégawatts (17,2 MW), s'il vous plaît?

M. STEVE FULHAM :

R. Les puissances mentionnées dans le premier... dans  
le premier document sont les puissances théoriques.  
Et puis, les puissances qui sont mentionnées dans  
le document ici sont celles qui sont effectivement  
observées avec la hauteur de la tête d'eau, par  
exemple. Dépendant du niveau de l'eau, ça fait  
changer la... ça fait changer la puissance  
disponible au groupe puis aussi certaines

contraintes techniques. Donc, ça explique  
facilement cette différence-là.

Q. [304] Très bien. Très bien, je n'ai pas d'autres  
questions, Monsieur le Président. Je vous remercie.

INTERROGÉS PAR LE PRÉSIDENT :

Q. [305] Peut-être une question, je pense que c'est  
vous, Monsieur Fulham. Lorsque vous répondiez aux  
questions de maître Gertler relativement à  
l'implantation de JED dans le Nunavik, vous avez  
parlé que la technologie à ce jour n'est pas  
disponible. Vous parlez des éoliennes? De quoi vous  
parlez?

M. STEVE FULHAM :

R. Non. La technologie des éoliennes est très bien  
connue. La problématique se situe plutôt à  
l'intégration d'une production très variable à une  
centrale. Ce qui est visé en ayant des éoliennes  
dans un réseau... dans un réseau qui est constitué  
de production thermique, c'est du point de vue de  
la centrale thermique elle-même, c'est de voir la  
production d'éolien comme étant un autre groupe  
diesel. Donc, il faut toutes les variations qui  
sont amenées par l'éolien que vous pouvez imaginer  
doivent être canalisées pour donner un signal qui  
ne perturbera pas l'ensemble de la communauté.

Q. [306] Monsieur Hardy.

INTERROGÉS PAR M. MICHEL HARDY :

Q. [307] J'aurais peut-être une question. Vous avez parlé ce matin quand même que vous étiez captif aux îles-de-la-Madeleine d'un fournisseur à cause du type de carburant. Qu'est-ce qui vous a amené à choisir ce type de carburant-là au départ, le IF180, je ne sais pas là, mais...?

M. STEVE FULHAM :

R. Je n'étais pas présent au moment du choix du type de moteur, mais j'imagine que par appel d'offres on est allé avec des grosseurs de moteur, puis les caractéristiques qui venaient avec le moteur et l'utilisation donnait ce type de carburant-là qui était - encore une fois, j'y vais selon la logique que je peux en penser - c'est que c'était un carburant qui était peut-être plus disponible dans le temps. Avec l'évolution des marchés présentement puis les nouvelles technologies, c'est devenu plus difficile d'avoir ce type de carburant-là, vu les échanges qui se font.

Donc, quand je dis qu'on est captif, c'est sûr qu'on pourrait toujours intéresser, peut-être à plus fort prix, un autre fournisseur, mais pour l'instant, ce qu'on reçoit quand même du

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 228 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Interrogatoire  
M. Michel Hardy

fournisseur actuel est, dans tous les mouvements qui se font présentement, est quand même je dirais correct là.

Il n'y a pas d'exagération du fournisseur par rapport aux prix qui nous sont donnés.

Q. [308] Parce qu'en fait, possiblement c'est une qualité de mazout lourd numéro 6 qui est différente un peu puis c'est...

R. Bien, c'est du brut. Dans le fond, c'est du mazout brut mélangé avec du diesel. Puis, la proportion entre les deux va donner, bon, il y a eu F180. Il y a du 380, il y en a... bon, il y en a plusieurs grades. Donc, le grade utilisé à la centrale des Îles-de-la-Madeleine est du 180. Il y aurait peut-être une possibilité de passer à un autre grade, mais là ça demanderait des études plus poussées et prolongées, avec un paquet de facteurs présentement dont une discussion qu'on a eue sur la possibilité peut-être de relier les Îles-de-la-Madeleine. Donc, tout ça doit être tenu en compte dans ce qui s'en vient.

Q. [309] Parfait. Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

La Régie n'a plus d'autres questions pour le panel.

Maître Fréchette, voulez-vous procéder à un

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 229 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Interrogatoire  
M. Michel Hardy

réinterrogatoire? Non, ça va aller comme ça?

Me YVES FRÉCHETTE :

Ça va être complet. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Alors, donc peut-être un point là. J'ai vu au cours de la journée, entre autres le ROÉÉ et maître Gertler, poser des questions sur... on a parlé, la prévision de la demande, les prix utilisés, ces choses-là. Je ne peux pas prévoir, on ne peut pas prévoir s'il va y avoir des questions pour le panel ici présent, est-ce que vous prévoyez que ces gens-là vont être présents demain? Est-ce que vous voulez procéder par engagement? Il n'y a rien d'arrêté là-dessus. Est-ce qu'il y a des contraintes?

Me YVES FRÉCHETTE :

Je sais que monsieur Forcione est de la région métropolitaine alors...

M. ALAIN FORCIONE :

Je peux aussi y être sans problème.

Me YVES FRÉCHETTE :

Personnellement. Alors, on peut certainement s'organiser pour qu'il soit présent et puis étant que je pense que les bonnes questions sont venues

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 230 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Interrogatoire  
M. Michel Hardy

par la suite alors est-ce que les prix du mazout influencent... alors, et caetera, et caetera, alors là-dessus, je pense qu'il y a beaucoup de questions qui ont été...

LE PRÉSIDENT :

Il y a eu des bonnes questions et des bonnes réponses.

Me YVES FRÉCHETTE :

Aussi, élaborées par la suite. Bien, j'aime toujours monsieur Forcione qui dit, « est-ce que je répons à votre question? » Alors, la réponse, c'est bien mais monsieur Forcione certainement...

M. ALAIN FORCIONE :

Je vais être ici.

Me YVES FRÉCHETTE :

... pour monsieur Fulham et madame Roussy, c'est selon les billets d'avion, je vais vous dire...

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Me YVES FRÉCHETTE :

... puis monsieur Bastien, bien évidemment, selon ses disponibilités mais madame Mettelet sera présente.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. D'accord. Donc, la Régie ne reste qu'à

R-3648-2007  
Phase 2  
17 juin 2008

- 231 -

PANEL HQD - THÈME 3  
Interrogatoire  
M. Michel Hardy

vous remercier, Monsieur Fulham, Monsieur Forcione,  
Madame Roussy, Monsieur Bastien, vous êtes donc  
libérés et les audiences vont reprendre demain  
matin à neuf heures (9 h). Merci.

AUDIENCE AJOURNÉE AU 18 JUIN 2008 - 9 h

---

Nous, soussignés, ODETTE GAGNON, JEAN  
LAROSE et CLAUDE MORIN, sténographes officiels  
dûment autorisés à pratiquer avec la méthode  
sténotypie et sténomasque, certifions sous notre  
serment d'office que les pages ci-dessus sont et  
contiennent la transcription exacte et fidèle de la  
preuve en cette cause, le tout conformément à la  
Loi;

Et nous avons signé :

---

ODETTE GAGNON  
Sténographe officielle

---

JEAN LAROSE  
Sténographe officiel

---

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel